

Université Paris Ouest Nanterre La Défense



U.F.R. de Sciences Sociales et Administration, Département de géographie et aménagement

Thèse pour l'obtention du Doctorat en géographie

Soutenue publiquement en Janvier 2016

L'appropriation des lieux du commerce ethnique à Paris et à Londres Regards croisés sur Château Rouge et Brixton

Sous la direction de Hervé Vieillard-Baron

Membres du Jury :

Hervé Vieillard-Baron, Professeur émérite Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Cédric Audebert, Chargé de Recherche au CNRS Université de Poitiers (Rapporteur)

Mahamet Timera, Professeur Université Paris 7 Diderot (Rapporteur)

Philippe Gervais-Lambony, Professeur Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Anne Raulin, Professeur Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Benjamin Steck, Professeur Université du Havre

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier mon directeur de thèse, Hervé Vieillard-Baron, pour son encadrement éclairé, sa patience et son investissement remarquable du début à la fin du projet.

Je tiens également à remercier les membres de l'équipe Mosaïques de l'U.M.R. LAVUE, ainsi que les doctorants avec qui j'ai participé aux séminaires organisés au cours de mon investissement dans ce travail.

Je tiens en outre à remercier le Social Science Research Council, qui à travers son programme d'accompagnement et de financement de doctorants francophones a grandement facilité les premiers stages de ce long travail.

À ce titre, je tiens à remercier les doctorants qui m'ont accompagné tout au long de la thèse, plus particulièrement les lauréats de la promotion 2010 du Dissertation Proposal Development Fellowship du SSRC, ainsi que les lauréats des années 2011 et 2012. Nos échanges lors des ateliers de recherche et d'écriture ont été extrêmement fructueux et m'ont énormément aidé.

Enfin, je tiens à remercier les personnes qui m'ont aidé et accordé du temps au cours de mes passages répétés sur le terrain.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes amis pour leur soutien sans faille pendant ces années. Patricia. Ma mère, mon père, mon frère.

Université Paris Ouest Nanterre La Défense



U.F.R. de Sciences Sociales et Administration, Département de géographie et aménagement

Thèse pour l'obtention du Doctorat en géographie

Soutenue publiquement en Janvier 2016

L'appropriation des lieux du commerce ethnique à Paris et à Londres Regards croisés sur Château Rouge et Brixton

Sous la direction de Hervé Vieillard-Baron

Membres du Jury :

Hervé Vieillard-Baron, Professeur émérite Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Cédric Audebert, Chargé de Recherche au CNRS Université de Poitiers (Rapporteur)

Mahamet Timera, Professeur Université Paris 7 Diderot (Rapporteur)

Philippe Gervais-Lambony, Professeur Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Anne Raulin, Professeur Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Benjamin Steck, Professeur Université du Havre

INTRODUCTION GENERALE :

Au cours des trois dernières décennies, les travaux dans le champ des migrations internationales ont démontré qu'au-delà d'éventuels processus d'intégration et d'assimilation à la société d'accueil, les migrants maintenaient des liens avec leurs pays d'origine. Ces interactions, qui se développent au sein de réseaux transnationaux et incluent la famille et la famille élargie, se traduisent par des transferts de fonds et des retours périodiques vers le pays d'origine. Ces liens transnationaux participent à l'émergence d'un type spécifique d'activités économiques. Ces activités, qui se sont fortement développées dans les pays d'accueil, permettent aux groupes migrants de surmonter les difficultés d'insertion dans le marché du travail, en même temps qu'elles permettent d'assurer la continuité de leurs pratiques de consommation par le commerce de produits et services issus des pays d'origine. Depuis les années 1970, les recherches sur l'entrepreneuriat migrant ont pu améliorer notre compréhension des activités économiques dans lesquelles sont engagés les migrants. Avec le développement des notions d'entrepreneuriat ethnique et d'économie ethnique aux États-Unis, et de commerce ethnique en France, les tenants de ce champ de recherche ont cherché à expliquer les modes de fonctionnement de ces entreprises et le succès économique de certaines d'entre elles.

L'objet de cette thèse est l'étude du commerce dit « ethnique » dans l'appropriation de l'espace. Il s'agit de montrer comment l'espace est marqué par les signes de la présence des migrants dans les métropoles étudiées, celles de Paris et Londres. En ce sens, la problématique qui sous-tend notre travail peut être formulée à partir d'une première question transversale : comment le commerce ethnique contribue-t-il à l'appropriation de l'espace par les originaires d'Afrique et des Antilles dans les quartiers de Château Rouge (Paris) et de Brixton (Londres) ? La première hypothèse sur laquelle repose cette recherche est que les pratiques quotidiennes du commerce ethnique participent au marquage de l'espace par les migrants originaires d'Afrique et des Antilles. Il en découle ainsi des formes de territorialisation, qui révèlent un agencement de signes véhiculés par les pratiques des différents acteurs du commerce. L'objectif est donc d'articuler les notions de commerce ethnique et d'appropriation à partir d'un questionnement sur l'insertion des migrants dans l'espace métropolitain. La seconde hypothèse peut être formulée de la manière suivante : l'appropriation de l'espace aux populations africaines ou antillaises à Château Rouge et à Brixton repose sur l'identification, à la fois interne et externe, des éléments signifiants de la

présence de ces groupes. En d'autres termes, il faudra expliciter la dimension « ethnique » du commerce ethnique, dans le sens où ce type de commerce implique des processus d'identification de l'appartenance des protagonistes à des groupes ethniques.

La notion de commerce ethnique telle qu'elle est mobilisée dans ce travail renvoie au commerce de biens et de services spécifiques en direction des groupes migrants. La fréquentation par les migrants des concentrations commerciales à Château Rouge et à Brixton met en évidence des pratiques spécifiques des lieux. En abordant la présence des populations africaines et antillaises à travers les lieux où elles s'approvisionnent en produits rares venant de leur pays d'origine, nous essaierons d'expliquer les modalités selon lesquelles le marquage de l'espace urbain participe à l'appropriation de l'espace à Château Rouge et Brixton.

Le choix d'étudier les quartiers de Château rouge et Brixton s'est imposé parce que ce sont des lieux qui concentrent quotidiennement une proportion importante de migrants africains et antillais et de commerces proposant des produits importés d'Afrique et des Antilles. Dans les deux quartiers, les clientèles ciblées partagent la consommation de produits analogues, comme les services de communication internationale, les produits cosmétiques, et les produits alimentaires. Ces lieux nous sont donc apparus comme des postes privilégiés d'observation des pratiques quotidiennes chez les groupes migrants. Les populations étudiées ici sont des migrants et des descendants de migrants originaires des Antilles et d'Afrique Subsaharienne et Centrale. Un intérêt particulier pour elles s'est développé, puisque les Africains de Château Rouge ont été l'objet d'une première recherche effectuée dans le cadre d'une Maîtrise¹.

Le contexte urbain des espaces de Château Rouge et Brixton.

Mondialisation et métropolisation sont des processus qui conditionnent des villes comme Paris et Londres. Ces villes s'inscrivent dans un système de métropoles qui polarisent fortement les pouvoirs économiques, politiques et décisionnels du monde. Elles traduisent dans l'espace des processus de spécialisation fonctionnelle du sol, de ségrégations sociospatiales, mais aussi d'étalement urbain, et d'intensification des mobilités. Les quartiers de Château Rouge et de Brixton qui font partie de ces métropoles, sont influencés par ces différents processus. Il est important de pouvoir comprendre l'implication de la

¹ « Mise en scène des identités et dynamiques d'appropriation. Échange marchand et territoire africain à Château Rouge », Maîtrise soutenue à l'Université Paris 1 en 2005, sous la direction de M. Jean-François Staszak.

mondialisation et de la métropolisation dans les questions d'organisation des lieux, les dynamiques migratoires et le commerce ethnique. Ces observations posent des questions intéressantes, notamment sur la façon dont les réseaux d'approvisionnement des migrants s'appuient sur la mondialisation économique, et sur les formes culturelles hybrides qui naissent du séjour loin du pays d'origine.

Les deux terrains d'étude choisis se prêtent à la comparaison, présentant à la fois des particularités communes et des différences. Paris et Londres sont des métropoles mondiales, elles approchent toutes deux les dix millions d'habitants et s'inscrivent à la fois dans la mondialisation de l'économie, dans un réseau de métropoles, mais aussi dans un ensemble de processus urbains complexes. Ce sont des villes cosmopolites, destinations privilégiées chez les migrants, qui sont inscrites au sein de réseaux d'échanges transnationaux avec les pays d'émigration, et qui regroupent un éventail de populations différentes, dont les Africains et les Antillais. Ces observations soulèvent des questions porteuses sur la comparaison des statuts des populations concernées, de leurs dynamiques d'intégration, et de leurs pratiques spatiales.

En outre, les périmètres d'étude de Château Rouge et Brixton ont en commun une localisation périphérique à l'échelle de la ville de Paris et de l'*Inner London*². Les deux quartiers bénéficient cependant d'une position qui reste centrale à l'échelle des agglomérations parisienne et londonienne : ils sont bien desservis localement, qu'il s'agisse des voies de communication routière ou des réseaux de transports en commun.

Château Rouge, dans le 18ème arrondissement, à environ 1,5 kilomètres de la limite Nord de Paris et du boulevard périphérique, est localisé à proximité d'axes routiers majeurs (boulevard Barbès à l'Ouest, boulevard de la Chapelle au Sud, et la rue de la Chapelle à l'Est) qui relie à la fois le Nord de l'agglomération avec son centre, ainsi que l'Est et l'Ouest de Paris. Brixton, dans le *borough* du Lambeth est situé à environ 4 kilomètres de la limite Sud de l'*Inner London*. Le quartier s'inscrit au croisement d'axes routiers importants tels Brixton Hill/Brixton Road et Acre Lane/Coldharbour Lane, qui permettent de rallier le centre de Londres par le Nord et le district de Croydon au Sud, ainsi que les districts voisins de Wandsworth à l'Ouest et de Southwark à l'Est. Concernant les transports en commun, le secteur de Château Rouge est desservi par la ligne 4 du Métropolitain. Cette ligne, parmi les

² Le terme désigne les treize *boroughs* – ou municipalités – centraux de l'agglomération, inscrits dans l'ensemble plus vaste des trente-deux municipalités formant le *Greater London* – ou Grand Londres.

plus empruntées, permet de rallier rapidement les Gares du Nord et de l'Est, Châtelet les Halles, Montparnasse et enfin Denfert-Rochereau, constituant des interconnexions importantes des réseaux RATP, RER, Transilien et SNCF régionaux. Château Rouge se trouve par ailleurs à proximité de plusieurs lignes de bus assurant les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest dans la capitale. La station Château Rouge, localisée sur le boulevard Barbès, alimente ainsi le noyau commercial du quartier via les rues Dejean et Poulet qui permettent l'accès aux voies secondaires du quartier. Similairement, la station Brixton est un lieu d'interconnexion du réseau de transports londoniens. La station est desservie par la ligne Victoria du *London Underground* qui traverse la ville du Nord au Sud. Une station secondaire est en outre desservie par les *National Rail Services* équivalents aux TER. Enfin huit lignes de bus connectent le quartier au reste de l'agglomération.

Notre démarche comparative implique une progression multiscalaire, aux échelles de la métropole (à travers l'influence des processus de mondialisation et de métropolisation), du quartier, avec l'étude de l'infrastructure commerciale ethnique, ses représentations, et ses pratiques, jusqu'à l'individu, en mobilisant les dynamiques de mise en scène des identités pour comprendre ses effets sur les espaces étudiés.

Une approche méthodologique de l'appropriation de l'espace.

En premier lieu, ce travail nous a conduit à caractériser la composition locale de la population des quartiers étudiés, par rapport à leur environnement urbain immédiat, et plus généralement par rapport à leur espace métropolitain. Il s'agit de démontrer que Château Rouge et Brixton sont des quartiers à forte présence immigrée, bien que plus récemment, s'y soient implantées des populations de classe moyenne supérieure dont la demande en termes d'offre commerciale diffère sensiblement de celle des groupes migrants. Ce sont de plus des quartiers qui, aux échelles nationales et métropolitaines, concentrent une part importante de la population originaire d'Afrique ou des Antilles, illustrant ainsi l'influence des empires coloniaux français et britanniques sur la composition des flux migratoires. La concentration de ces groupes migrants autour de Château Rouge et Brixton constitue ainsi l'une des conditions de possibilité de l'émergence du commerce ethnique qui vise spécifiquement ces populations. Pour ce faire, ce travail s'appuie sur les données statistiques issues des recensements de la population en France et en Angleterre.

Paris et Londres sont les deux des plus grandes métropoles d'Europe, 10 516 110 habitants pour l'agglomération parisienne en 2011 (INSEE, 2011), et 8 173 900 habitants pour le Grand Londres en 2011 (ONS, 2011). Bien que de taille comparable, leur découpage administratif

est différent : Paris est divisée en vingt arrondissements et quatre-vingts quartiers pour la ville centre, puis en départements et en communes de banlieue pour le reste de l'agglomération. Londres comporte 33 municipalités (leur taille varie entre celle de l'arrondissement parisien et celle d'un petit département francilien). Chaque municipalité est divisée en *wards* (ou districts), de taille équivalente au quartier administratif parisien. Outre ces différences en matière de découpage administratif, se pose aussi la question des données mises à disposition à partir des recensements français et anglais en ce qui concerne les chiffres de l'immigration. Pour l'Angleterre, le recensement inclut des statistiques ethniques obtenues selon le régime de l'auto-déclaration, statistiques qui n'existent pas en France. L'utilisation des statistiques ethniques y est problématique et périodiquement débattue dans les sphères politique et publique. Dans le cas du Grand Londres, le recensement de l'ONS met à disposition une variété de données concernant le pays de naissance, la nationalité et l'appartenance ethnique des individus à toutes les échelles du maillage administratif. À l'échelle du Grand Londres et des différents districts de la municipalité du Lambeth, ce travail rend compte de la distribution métropolitaine des différents groupes ethniques participant aux interactions marchandes. Comparativement, au-delà de la nature des statistiques disponibles, les modalités de diffusion des données INSEE sont différentes. À l'échelle des départements d'Île-de-France, de Paris et des arrondissements parisiens, les données disponibles incluent les effectifs immigrés par départements et par arrondissements parisiens, ainsi que la population née à l'étranger par pays de naissance. À l'échelle des quartiers administratifs parisiens, de telles données ne sont pas accessibles au public, les tables correspondantes devant être commandées spécialement. En complément du recensement des effectifs immigrés par départements franciliens et arrondissements parisiens, les données obtenues sur le pays de naissance des résidents d'Île-de-France ont été agrégées et ont permis de documenter l'implantation des populations nées en Afrique et au Maghreb. À partir de ces statistiques, nous avons élaboré une cartographie de l'implantation des migrants en général, et plus précisément des groupes de population impliqués dans les interactions commerciales étudiées. À ce stade, il convient d'expliquer l'effort d'harmonisation des seuils de discrétisation des cartes réalisées. Ce traitement de l'information statistique implique un biais de représentation : il faut préciser en effet que les représentations graphiques ont été produites avec pour impératif de privilégier la comparaison entre les différentes populations. Pour autant, les données obtenues étant différentes entre Paris et Londres, la comparaison des motifs d'implantation des populations migrantes ne pourra pas être effectuée terme à terme.

En second lieu, l'exercice de recensement des commerces a pour objectif de caractériser la structure des activités étudiées. Dès notre premier contact avec Château Rouge dans le cadre d'une Maîtrise de géographie, notre travail sur le terrain a d'abord consisté à produire un recensement exhaustif des commerces selon un questionnaire élaboré en fonction d'impératifs à la fois pratiques et scientifiques. Cette grille a été utilisée de la même manière à Brixton dès notre mémoire de Master 2, puis dans le cadre de notre thèse.

D'un point de vue pratique, cette grille a été conçue pour être rapidement renseignée. En effet, les commerçants sont constamment occupés et refusent pour la plupart de poursuivre le dialogue dès qu'il se prolonge au-delà de deux ou trois minutes. Soulignons par ailleurs que les questionnaires ont été complétés en boutique auprès de l'interlocuteur disponible à ce moment-là, et qu'en dépit d'une grille succincte il a souvent été compliqué d'obtenir une réponse précise à toutes les questions. Le cas le plus fréquent est le refus par le commerçant de répondre au questionnaire ; refus qui s'accompagne généralement d'une invitation à quitter la boutique sur le champ. Un tel refus est problématique puisque la plupart des passages ultérieurs sont ramenés à cette première visite. Toute insistance est perçue comme malvenue. Dans d'autres cas de figure, le commerçant pouvait être absent lors de plusieurs passages et ses employés n'étaient pas toujours en mesure de nous communiquer la date d'ouverture du commerce, ni même parfois l'origine nationale de l'employeur. N'ayant pu obtenir une partie des données au moment des différents passages en boutique, certaines informations ont été complétées à partir de plusieurs registres en ligne des sociétés³. Une recherche par adresse a permis de renseigner la plupart des dates d'ouvertures manquantes à Château Rouge. Côté britannique malheureusement, le registre en ligne des commerces pour la municipalité du Lambeth ne recense que le nom et la nomenclature de chaque commerce, et non sa date d'ouverture. Comparativement, la base de données des commerces à Brixton est moins précise que celle de Château Rouge en ce qui concerne les dates d'ouverture.

D'un point de vue scientifique, la production de telles bases de données permet de documenter la composition des espaces commerciaux à Château Rouge et à Brixton, ainsi que les manifestations du commerce ethnique. Les données obtenues sont de nature qualitative et renseignent la localisation précise d'un commerce par son adresse exacte ; l'origine du commerçant ; la spécialisation commerciale ; l'année d'ouverture du commerce. Les bases de données ainsi produites concernent 580 commerces pour Château Rouge et 383 commerces pour Brixton.

³ Nous avons utilisé le site internet se trouvant à l'adresse <http://www.societes.com>

À l'occasion des recensements commerciaux menés à Château Rouge et Brixton, un intérêt particulier a été porté aux spécialisations commerciales. Avec pour objectif de documenter la variété des types rencontrés et dans la perspective de produire un matériau comparable entre les deux terrains, cet exercice de classification s'est construit en plusieurs étapes. Les premiers relevés sur le terrain ont privilégié la spécialisation commerciale informée par l'enseigne ou déduite par observation. Une première harmonisation s'est révélée nécessaire à l'occasion du traitement informatique de ces recensements. À l'échelle de chaque périmètre d'étude, puis entre les deux terrains d'étude, nous avons procédé à des regroupements entre spécialisations, bien que les bases de données issues de cet exercice soient restées détaillées (une soixantaine de spécialisations différentes). Cependant, cette variété complique l'exercice de comparaison entre des terrains dont les structures commerciales sont différentes. Une seconde harmonisation des spécialisations s'est révélée nécessaire. À cette occasion, nous avons pris en compte les catégories élaborées par l'INSEE⁴, l'ONS⁵, et l'APUR⁶. La classification retenue en complément des recensements commerciaux est celle produite par l'APUR (2003) : celle-ci permet d'avoir une vue d'ensemble des activités commerciales en limitant les catégories au nombre de quatre (dont deux sous-catégories pour le commerce alimentaire et quatre pour le commerce non-alimentaire) : le commerce alimentaire, le commerce non-alimentaire, les cafés-bars-restaurants, et les services.

Comme on le verra dans le second chapitre, Château Rouge et Brixton abritent des concentrations commerciales destinées à des clientèles spécifiques. En combinant l'analyse de l'origine ethnique des commerçants et les spécialisations commerciales recensées, cette étude doit permettre de déterminer, puis de définir les types de commerce ethnique qui y sont implantés. De plus, combiner l'analyse des types de commerces aux temporalités de leur implantation permet d'approcher l'organisation locale des espaces commerciaux, et la manière dont ils s'insèrent dans les migrations internationales. En outre, comment rapporter l'évolution de ces organisations locales de l'espace à l'évolution des fonctions urbaines au sein des espaces métropolitains ?

En troisième lieu, et pour répondre partiellement à cette interrogation, les questionnaires et les comptages effectués permettent d'approcher le volume de fréquentation et les usages de l'espace commercial. Fréquentation et usages sont à la fois les conditions de possibilité de l'émergence du commerce ethnique et le produit de l'organisation de ces espaces autour des

⁴ Institut national de la statistique et des études économiques.

⁵ *Office for National Statistics*, ou Service des statistiques nationales, est l'équivalent britannique de l'INSEE.

⁶ Atelier Parisien d'Urbanisme.

fonctions commerciales spécifiques qui s'y déploient. Tout d'abord, une enquête par questionnaires a été conduite auprès des usagers de Château Rouge et de Brixton, dans le but de documenter de manière synthétique un ensemble d'usages. Ces questionnaires nous ont permis de produire une base de données sur l'origine nationale des chalands ou des passants, leur commune de résidence, leurs rythmes de fréquentation des concentrations commerciales, ainsi que les motifs de cette fréquentation.

En complément de ces questionnaires, une analyse des mouvements « piétons » sur nos terrains a été inspirée par les travaux de l'Atelier Parisien d'Urbanisme sur Château Rouge (Atelier Parisien d'Urbanisme, 2003). Cette enquête « mouvements piétons » a été conduite à Château Rouge pendant le mois de juillet 2010, et à Brixton pendant le mois d'août 2010. Nous avons pour cela retenu les principaux points d'accès piétonnier à l'espace commercial. Pour chaque point de passage, nous avons utilisé un compteur manuel et compté pendant trois minutes le nombre de personnes circulant dans les deux sens. Le nombre obtenu sur trois minutes est multiplié par 20 pour donner une moyenne horaire. Chacun de ces points a été l'objet de deux séries de comptage, le samedi et durant un autre jour de la semaine. Pour chacune de ces journées, les comptages ont été effectués dans la matinée entre 8h et 10h, le midi entre 12h et 14h, puis le soir entre 17h et 19h. Pour chacun des quartiers, plusieurs points de passage ont été sélectionnés de manière à évaluer les volumes de fréquentation piétonne à l'échelle des périmètres d'étude. Dans le cas de Château Rouge, les mouvements « piétons » ont été évalués en quatre points : aux croisements des rues Poulet et des Poissonniers, de part et d'autre de la rue Dejean ; au croisement de la rue Poulet et de la rue Doudeauville ; au croisement des rues de Suez et de Panama. Ces choix permettent de mesurer la fréquentation à l'endroit le plus central du quartier – à savoir les deux points d'accès piéton à la Rue Dejean – et à sa périphérie. Dans le cas de Brixton, la fréquentation piétonne a été évaluée en cinq points, dans sa partie la plus centrale – aux croisements avec Brixton Road et Atlantic Road de part et d'autre de la voie piétonne Electric Avenue – et à chaque sommet d'un triangle formé par Brixton Road, Atlantic Road et Coldharbour Lane.

En quatrième lieu, l'étude photographique des enseignes commerciales a été élaborée pour saisir la variété des marqueurs de l'espace urbain et appréhender l'importance numérique et symbolique des références à un ailleurs géographique au sein des terrains étudiés. L'analyse photographique des enseignes commerciales soulève en outre la question des significations qu'elles véhiculent : du point de vue de l'observateur, on s'efforce de comprendre quelles sont les significations données aux marqueurs observés. En règle générale, ces marqueurs

signifient un ailleurs, mais quel ailleurs ? Un ailleurs localisé ici et métissé ? Ou bien un ailleurs transplanté ? L'étude photographique nous renvoie de plus à l'observation de deux échelles d'agencement de l'espace qui contribuent à y attacher un ensemble de normes et de valeurs. Les enseignes et les pratiques qui sont cadrées par ces ensembles en sont les manifestations. Nous verrons que les marqueurs et les pratiques ainsi associés constituent en retour les supports d'identification à l'espace dont les modalités diffèrent selon les acteurs considérés. Ces processus d'identification auxquels participent les différents acteurs ont cependant en commun d'approprier l'espace à leurs pratiques. À partir de l'approche goffmanienne du commerce développée par Anne Raulin, les pratiques observées sont analysées comme étant conditionnées par les façades commerciales au sens d'ensembles de normes et de valeurs qui influencent ces pratiques et en constituent une ressource pour le déroulement. Il nous faudra démontrer que ces façades commerciales illustrent des micro-agencements scénographiques déployés dans l'espace marchand. Ces micro-agencements seraient à leur tour agencés à l'échelle de l'espace commercial.

En dernier lieu, les représentations sur l'agencement spatial des lieux se retrouveraient le plus clairement dans les discours portant sur le commerce ethnique tel qu'il est défini dans ce travail. Ces discours diffèrent entre Brixton et Château Rouge, bien que leurs éléments structurants soient similaires : une idée de mixité commerciale pouvant contenter la variété des acteurs présents, dont l'application est plus ou moins problématique selon les caractéristiques spécifiques des structures marchandes et des protagonistes. La teneur de ces discours touchant de près ou de loin l'infrastructure commerciale spécifique aux quartiers étudiés a été approchée à partir de l'examen des documents d'aménagement concernant chacun des quartiers, ainsi que l'analyse du contenu de deux forums Internet.

Structure et déroulement de la thèse.

À partir de l'identification des contextes économiques et spatiaux des métropoles, une cartographie de l'implantation des groupes migrants à Paris et à Londres servira d'illustration aux dynamiques spatiales qui conditionnent les organisations métropolitaines (chapitre 1). Les spécificités qui en sont dégagées serviront à la description des centralités du commerce migrant comme type d'espaces illustratifs du fonctionnement des métropoles. Ensuite la présentation de l'objet urbain « centralité du commerce migrant » sera confrontée au cadre théorique de ce travail de thèse (chapitre 2). Celui-ci est tributaire des apports de la littérature scientifique sur l'espace et sa dimension d'appropriation, sur la spatialisation des

questionnements sur les migrations internationales, et enfin sur l'entrepreneuriat et le commerce ethnique, dont il conviendra ainsi de présenter les enjeux. Ensuite, pour comprendre la nature des activités déployées sur les terrains choisis, nous aborderons les dynamiques de constitution des espaces étudiés et présenterons de manière générale leur structure commerciale ainsi que les enjeux spatiaux qu'y soulève le commerce en termes d'aménagement (chapitre 3). Le quatrième chapitre sera l'occasion de se pencher sur les éléments d'organisation de l'espace commercial. Ce chapitre constitue une étape importante de notre démonstration puisqu'il a pour objectif de qualifier Château Rouge et Brixton en tant qu'espaces du commerce ethnique, et permet de mesurer les conséquences de la mise en scène de l'espace matériel au cours des situations d'interaction. À partir de cet exercice, nous proposons d'analyser des ensembles de signes qui marquent l'espace matériel et d'appréhender leur symbolique en termes d'identification à la fois interne et externe (chapitre 5). Le cinquième chapitre se poursuit par l'élaboration de types scénographiques permettant de discrétiser les cadres de mise en scène des éléments symboliques de l'Afrique ou des Antilles. À travers les types scénographiques identifiés, des exemples précis d'agencement spatial lié au commerce ethnique seront développés. Enfin, il faudra démontrer comment significations et agencements de l'espace contribuent à son appropriation aux pratiques du commerce ethnique.

CHAPITRE 1 : L'INSERTION SOCIOESPATIALE DES MIGRANTS DANS LES ESPACES METROPOLITAINS.

Introduction.

Dès les années 1980, le terme de « mondialisation » renvoie à une dynamique d'intensification de l'interdépendance entre les États à l'échelle mondiale, et signifie un ensemble de phénomènes de nature économique, politique et sociale qui se déploient à l'échelle planétaire. Loin de constituer un phénomène nouveau, la mondialisation décrit un mouvement d'élargissement des circuits économiques⁷ qui débute dès l'antiquité entre de multiples économies-monde⁸. Cet élargissement se poursuit au 19^{ème} siècle par l'internationalisation des échanges commerciaux et des circulations humaines.

À partir des années 1950-1960, la mondialisation rend compte d'une augmentation des investissements directs à l'étranger, puis de l'avènement de la firme multinationale. La notion de mondialisation n'apparaît que dans les années 1960, et son usage traduit la transposition à une échelle mondiale – ou globale – d'une variété de phénomènes, tels la dérégulation des échanges, l'internationalisation du capital et l'augmentation des investissements directs à l'étranger, la transnationalisation des entreprises. L'ensemble de ces dynamiques renvoie à une forme d'échanges caractérisée par la mobilité des capitaux et des informations, et des mécanismes complexes d'abolition des frontières économiques et de déréglementations (Géneau de Lamarlière et Staszak, 2000). Du fait des progrès technologiques en termes de moyens de transport et de communication, il devient indispensable, mais aussi plus facile, de se déplacer et d'échanger des informations, des biens marchands, ou des biens culturels.

Concomitamment, les évolutions de l'économie mondiale se sont traduites par des dynamiques urbaines spécifiques décrites par la notion de métropolisation. Ces changements importants dans les espaces urbains les affectent de manière transversale. Les transformations profondes de l'économie mondiale ont produit des espaces matérialisant la diffusion globale du capitalisme. Au moment de l'émergence d'un réseau mondial de très grandes villes, la mondialisation s'est donc diffusée dans les espaces urbains à travers la spécialisation dans

⁷ Le circuit économique est une représentation schématique de la circulation des flux de richesse entre différents pôles (Géneau de Lamarlière et Staszak, 2000, pp. 51).

⁸ La notion d'« économie-monde » développée par Fernand Braudel, est définie comme « *un morceau de planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique* » (Braudel, 1979, pp. 14).

l'industrie de la finance et des services aux grandes entreprises multinationales. De plus, l'histoire des migrations vers les métropoles s'inscrit dans les transformations de l'économie mondiale et la mondialisation migratoire est un aspect important du phénomène. Les métropoles sont les destinations privilégiées des migrants internationaux (Simon, 1996). Au sein des espaces métropolitains, la mondialisation se traduit ainsi par l'intensification et l'internationalisation des flux migratoires, ce dans la continuité des migrations économiques s'accroissant dès le 20^{ème} siècle puis à l'après-guerre. Ainsi, c'est à l'articulation du champ scientifique des migrations internationales et des études urbaines, dans un contexte où les espaces urbains sont affectés par la métropolisation et la mondialisation migratoire, qu'il s'agit d'appréhender l'insertion sociospatiale des migrants. L'objet de ce chapitre est d'assurer la mise en perspective des changements urbains conditionnés par la mondialisation avec le phénomène d'internationalisation des migrations et la constitution de centralités du commerce migrant au sein d'espaces métropolitains spécifiques. Il convient donc d'examiner les dynamiques spécifiques de l'organisation des espaces métropolitains, puis d'appréhender la traduction de ces dynamiques en termes de distribution des groupes migrants.

1. La métropole comme lieu de la mondialisation.

Dans le domaine des sciences sociales, les termes de « *ville globale* » (Sassen, 1996) ou d'« *archipel mégalopolitain* » (Dollfus, 1996) traduisent les spécificités du contexte économique contemporain et des relations entretenues entre les grands ensembles urbains. Ce vocabulaire diversifié s'inscrit dans des débats scientifiques et sémantiques abondants. Il renvoie dans les études urbaines à de nombreux travaux pluridisciplinaires sur les métropoles et la notion de métropolisation. De ce fait, les termes de métropole et de métropolisation sont mobilisés selon des modalités différentes en fonction des auteurs. Étymologiquement, le terme de métropole renvoie à la notion de « *ville mère* » et la métropolisation désigne ainsi le « *développement des villes mères* » (Di Méo, 2010, pp. 23) ; la racine « *meter* » relève de processus de régulation, de normalisation, et de domination (Lacour et Puissant, 1999). Dans les recherches contemporaines, la métropole désigne un objet urbain : une très grande ville (Dureau, Dupont et Lelièvre, 2000 ; Lacour et Puissant, 1999). Les travaux sur la métropolisation traitent le plus souvent de deux aspects connexes et spécifiques aux très grandes villes : l'avènement d'un réseau hiérarchisé de métropoles à l'échelle mondiale, et le « *processus interne de structuration sociale et spatiale d'une métropole* » (Bassand, 2001, pp. 33).

1.1. Les dynamiques sociospatiales des espaces métropolitains.

De la ville mère à la métropole, les fonctions urbaines des très grandes villes ont été profondément transformées dans le courant du 20^{ème} siècle, et le passage vers une forme de « *métropolisation universelle* » (Di Méo, 2010, pp. 24) s'est traduit par l'avènement d'un réseau de métropoles qui centralisent les flux financiers, les flux de marchandises, d'informations, et enfin de personnes. À travers le réseau de ces très grandes villes, une centralité dépassant les échelles nationales et continentales s'est constituée. Les métropoles présentent ainsi des concentrations remarquables du pouvoir économique, politique et culturel. En outre, celles-ci polarisent les compétences humaines, les savoirs, et la diffusion des informations (Castells, 1991). L'ensemble des métropoles constituant le centre du système-monde capitaliste, elles engendrent des ressources financières considérables et des activités économiques à très haute valeur ajoutée. La domination économique et politique exercée par ces centres urbains renforce la mondialisation des échanges et, par la même, le système capitaliste.

Effectivement, les organes dits « déterritorialisés » de l'économie globale d'entreprises⁹ se manifestent concrètement dans l'espace métropolitain (Sassen, 2000). Au-delà de la centralisation d'un pouvoir qui semblerait immatériel, une industrie de la finance et des services hyperspécialisés aux grandes entreprises s'est développée, notamment sur des sites comme la *City* à Londres ou La Défense à Paris. Cet ensemble d'activités économiques, spécifiques aux « *villes globales* » de S. Sassen (1996), est survalorisé politiquement et médiatiquement. Pourtant, l'économie globale d'entreprises repose par ailleurs sur un secteur à faible valeur ajoutée, dévalorisé, qui se déploie dans les espaces inframétropolitains subordonnés au pouvoir économique et politique mondialement centralisé. À ce titre, Paris et Londres témoignent d'une double configuration spécifique à l'implantation des migrants, traduisant la distance entre deux « présences » métropolitaines. D'une part, des lieux stratégiques de coordination de l'économie globale d'entreprises et de l'industrie financière (Ibid.) dans lesquels évoluent les élites mobiles des pays riches (Dubucs, 2009). D'autre part, celui d'espaces investis par des groupes migrants, minoritaires et dévalorisés, qui font l'objet d'appropriations et de revendications d'appartenance de la part d'une variété d'acteurs urbains. Des inégalités structurelles aux métropoles produiraient ainsi des dynamiques

⁹ Ici, « l'économie globale d'entreprises » est la traduction littérale de l'expression « *global corporate economy* » utilisée par S. Sassen.

urbaines telles que la ségrégation sociale et spatiale et la gentrification, et des formes commerciales spécifiques comme l'entrepreneuriat migrant¹⁰ ou le commerce informel.

1.2. La métropole comme contexte de l'implantation des migrants.

La section précédente a montré les conséquences de la mondialisation économique sur les métropoles en termes de constitution d'un réseau de centralités mondiales. Celle-ci se traduit en outre par les changements profonds qui s'opèrent dans les espaces urbains des pays développés. Les métropoles sont ainsi animées par un ensemble de processus concomitants, caractérisés par l'étalement urbain et l'intensification des mobilités infra-urbaines, les mouvements de spécialisation fonctionnelle du sol, l'augmentation des inégalités, et la ségrégation sociospatiale (Dubresson, 2000).

Au lendemain de la crise économique de 1929 et plus encore dès les années 1950, la reprise de l'économie mondiale s'est manifestée par une croissance économique sans précédent, induisant des processus d'étalement urbain selon des mouvements centrifuges des populations depuis les villes-centres vers leurs périphéries (Bassand, 2001). Cet étalement résulte, par la suite, de la saturation des villes-centres – du fait de la concentration du secteur tertiaire – puis d'un mouvement de relégation des fonctions économiques connexes mais de moindre importance vers les périphéries. Dans un contexte de crise du secteur secondaire, les activités industrielles subissent une dynamique centrifuge de délocalisation depuis les métropoles vers les espaces périurbains, les villes de moindre importance, ou les pays du Sud dont la main-d'œuvre est très bon marché. Cela entraîne une rupture fondamentale avec les modes de constitution des espaces urbains dans les pays développés, et les espaces hérités du développement de la ville industrielle européenne du 19^{ème} siècle.

Le prolongement de ces dynamiques centrifuges initiales se poursuit autour des processus de suburbanisation et de périurbanisation qui se développent au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. En outre, ces mouvements ont été amplifiés grâce à l'amélioration des transports publics, la démocratisation des transports personnels et l'usage généralisé de l'automobile, donc l'abolition des distances infra-urbaines. Conjointement, les analyses de la fragmentation sociale et spatiale en tant que processus structurant des espaces urbains se sont développées dans le champ de recherche.

¹⁰ La question de l'entrepreneuriat migrant est abordée en détail dans le chapitre 2.

Premièrement, les dynamiques de spécialisation fonctionnelle du sol sont analysées en termes de regroupement d'activités en fonction de types relativement homogènes et localisés dans des espaces spécifiques de la métropole. La proximité des activités de même nature impliquerait ainsi l'enrichissement de l'ensemble des unités de production. Progressivement donc, mondialisation de l'économie et diffusion globale du capitalisme ont engendré des évolutions importantes du mode de production des entreprises. De cette manière, l'implantation des activités économiques à très haute valeur ajoutée structure en partie les espaces métropolitains. Il s'agit donc, dans ce champ des études urbaines, d'analyser la segmentation des différents secteurs d'activités, dont la localisation est conditionnée par des externalités positives telles que les conditions d'accessibilité, la structure des marchés fonciers, ou encore la proximité de la main-d'œuvre et de la clientèle. Deuxièmement, la ségrégation sociospatiale, en tant que traduction dans l'espace des inégalités sociales, se caractérise par la répartition des groupes sociaux en fonction de leurs revenus, de leurs catégories socioprofessionnelles, ou encore de leur appartenance ethnique au sein d'espaces plus ou moins homogènes (Bassand, 2001). Les processus de ségrégation sociospatiale sont ainsi impliqués dans la redéfinition de l'espace urbain à travers le marché foncier, les conflits et les difficultés sociales et culturelles.

Dans le contexte de mondialisation et par rapport aux processus de ségrégation, le terme de fragmentation sociospatiale matérialise une intensification des ruptures entre les différentes composantes des espaces urbains. Ces ruptures se lisent de manière probante dans les dynamiques de distribution des groupes migrants à Paris et à Londres.

2. La distribution des migrants dans les dynamiques métropolitaines.

Ces trente dernières années, les recherches urbaines ont donc permis d'identifier un ensemble de dynamiques caractéristiques et structurantes des espaces dans les métropoles. Sur le thème de la fragmentation sociospatiale, les analyses de l'implantation des différents groupes constitutifs des sociétés métropolitaines revêtent ainsi une dimension à la fois locale et systémique. L'organisation de l'espace urbain relève de la sorte des processus complexes qui rendent compte des phénomènes de spécialisation des fonctions spatiales et de ségrégation.

2.1. Les logiques de distribution des migrants en région parisienne.

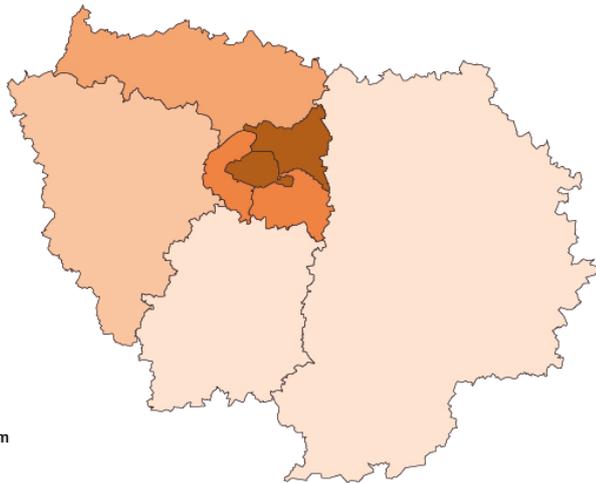
Au recensement de 2009, la région Île-de-France concentre près de 40% des immigrés de France métropolitaine. Ils représentent 15% de la population régionale, et 70% d'entre eux résident soit à Paris, soit dans les départements de la petite couronne. Les concentrations d'immigrés les plus importantes sont relevées à Paris (20%) et en Seine Saint-Denis (27%). Les originaires du Maghreb constituent le groupe immigré le plus important de la région avec près de 30% des effectifs. Les Asiatiques représentent 17% des immigrés de la région, et les Africains 15%. À partir des données de l'INSEE, les deux groupes de population ici sélectionnés sont les immigrés originaires d'Afrique et du Maghreb. Ce sont deux groupes importants dans le fonctionnement commercial de Château Rouge, puisque la majorité des clients y sont Africains, et que les commerçants d'origine africaine et maghrébine y représentent les deux tiers des origines nationales. En revanche, nous n'avons pas retenu les Asiatiques, bien qu'ils soient représentés chez les commerçants du quartier : les données sur les origines nationales qui composent le groupe ne sont pas disponibles.

La cartographie de la population immigrée en région Île-de-France (cf. carte 1.) en montre l'évolution de 1990 à 2009. L'analyse des recensements de 1990, 1999 et 2009 pour la région Île-de-France révèle une augmentation des effectifs de population immigrée de +8,2% entre 1990 et 1999, puis de +27,8% entre 1999 et 2009, soit une augmentation de près de 40% entre 1990 et 2009. Sur la période, ces chiffres illustrent l'essor des migrations en direction des régions métropolitaines des pays développés, puisque l'augmentation des effectifs immigrés a été quatre fois supérieure à la croissance de la population d'ensemble.

Le recensement de la population française de 1990 montre une distribution inégale de la population immigrée entre le centre et la périphérie de la région Île-de-France. En grande couronne, la part de la population immigrée était de 12% dans le Val-d'Oise, 10% dans les Yvelines, et de 9 à 10% de la population d'ensemble en Essonne et en Seine-et-Marne. En petite couronne et à Paris, la population immigrée représentait plus de 18% de la population dans les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis, et environ 14% de la population du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

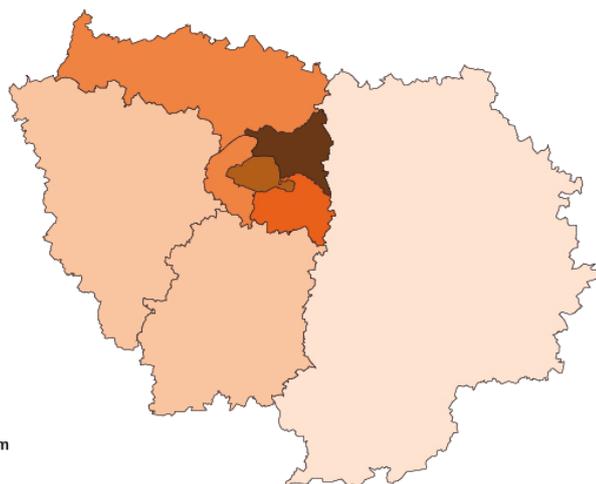
Répartition de la population immigrée - Départements de la région Île-de-France

1990



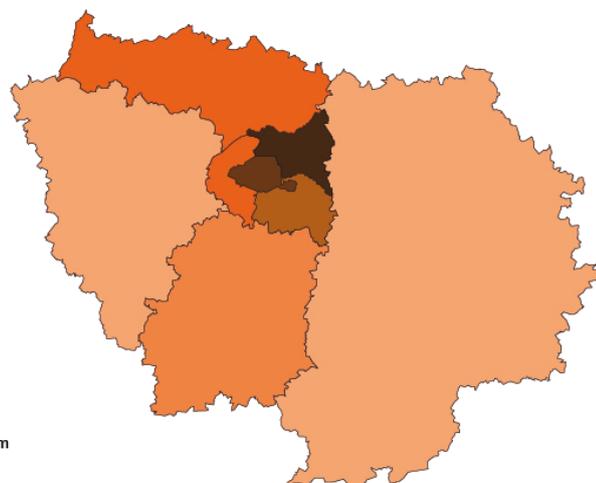
0 10km
N
Source : INSEE, 1990

1999

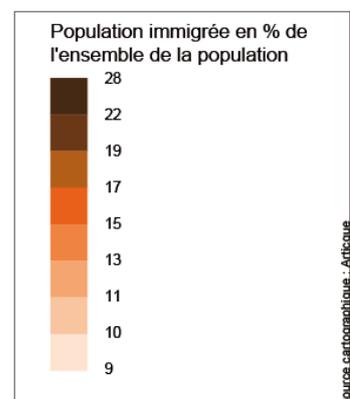


0 10km
N
Source : INSEE, 1999

2009



0 10km
N
Source : INSEE, 2009



Carte 1. Distribution des immigrés, par départements de la région Île-de-France, 1990-2009
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

Entre 1990 et 1999, la part des immigrés dans la population d'ensemble a augmenté sensiblement dans tous les départements de la région, sauf à Paris où celle-ci a diminué (de 18,6% à 18,2%, soit une variation de -2%). L'augmentation de la part des immigrés a été la plus forte en Seine-Saint-Denis avec une variation de +17%, et dans l'Essonne et le Val d'Oise. En 1999, la population immigrée restait principalement concentrée à Paris et dans la petite couronne. Dans les départements de grande couronne, la population immigrée représentait près de 14% de l'ensemble dans le Val-d'Oise, plus de 10% dans l'Essonne et les Yvelines, et moins de 10% en Seine-et-Marne. Paris comptait alors 18% de population immigrée, la Seine-Saint-Denis 22%, et le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine environ 15%.

Entre 1999 et 2009, la part des immigrés en Île-de-France a continué à augmenter, ce dans tous les départements de la région. Comme pour la précédente période intercensitaire l'augmentation a été la plus forte en Seine-Saint-Denis avec une variation de +26% de la part des immigrés dans la population d'ensemble. Les départements du Val-de-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise ont vu la part de leur population immigrée augmenter de +20% à +25%. Au recensement de 2009, la Seine-Saint-Denis et Paris présentaient les concentrations les plus fortes de population immigrée, avec respectivement 27% et 20% de la population d'ensemble. De la même manière que pour les années 1990 et 1999, la population immigrée francilienne est principalement concentrée à Paris et en petite couronne, bien que la part des immigrés ait sensiblement augmenté entre 1990 et 2009 dans les départements de grande couronne (entre +30% et +40% d'augmentation de la part des immigrés dans l'Essonne, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne).

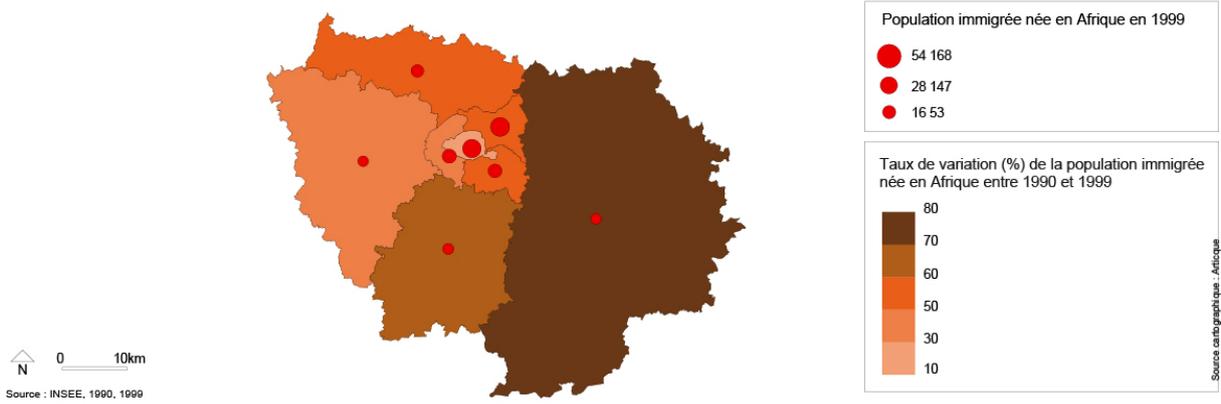
La cartographie réalisée montre ainsi que l'évolution de la distribution des immigrés en Île-de-France est caractérisée par une concentration des effectifs dans le centre de la région. Effectivement, de 1990 à 1999 puis 2009, Paris et la petite couronne ont concentré les deux tiers des effectifs d'immigrés de la région. On constate cependant une augmentation tenue mais constante de la part des immigrés en grande banlieue francilienne (de 31,2% à 32,9% puis 33,1% de la population d'ensemble), ce qui renvoie en partie à la dynamique de périurbanisation affectant à terme les populations migrantes les plus récemment implantées.

À la suite de cette cartographie générale, la carte suivante permet d'interroger la similarité des trajectoires spatiales entre les groupes migrants au sein de l'espace métropolitain. À partir de cet exercice, il s'agit certes de mesurer les évolutions de la population immigrée d'origine africaine à l'échelle métropolitaine et régionale, mais aussi d'appréhender la dimension universelle des effets de la mondialisation sur les espaces urbains des grandes villes. Le choix de ce groupe de population nous permet d'établir les conditions de possibilité de l'essor des activités commerciales étudiées. Ceci est motivé par l'omniprésence des originaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale au sein de l'espace local. Nous le verrons en détail (cf. chapitre 4), les commerçants d'origine africaine à Château Rouge représentent plus de 30% des effectifs tandis que 75% des usagers ayant été interrogés sont originaires d'Afrique.

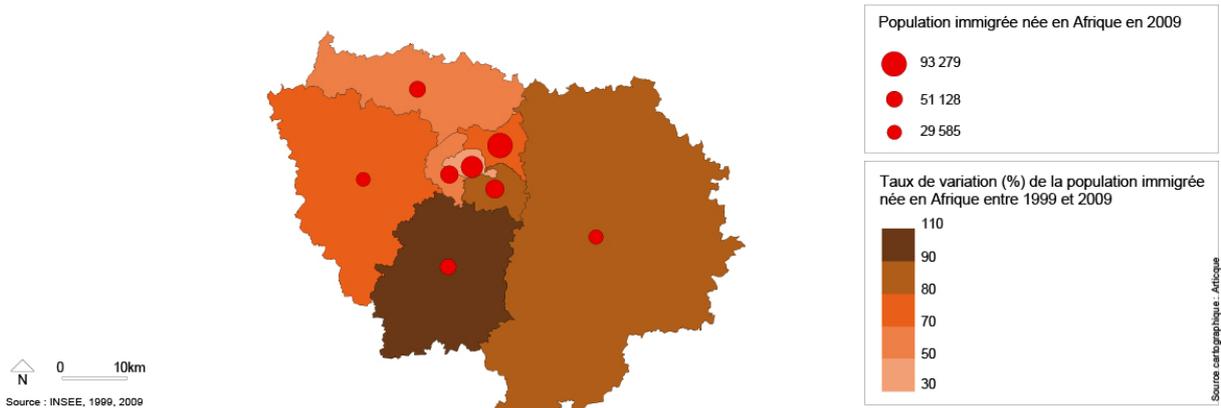
Il convient dès lors de préciser que le choix de rassembler les ressortissants d'Afrique au sein d'une même catégorie statistique ne procède pas d'une négation de la diversité factuelle des origines et ne vise en aucun cas à homogénéiser leur appartenance ethnique ou culturelle sous le prétexte de leur couleur de peau. Ce choix, au contraire, illustre un écueil rencontré en termes de catégories du recensement disponibles. Illustrant ce que M. Timera qualifie de pratique institutionnelle qui masque les réalités de l'immigration en provenance d'Afrique (Timera and Garnier 2010), seules les nationalités de naissance de la vallée du fleuve Sénégal sont disponibles auprès de l'INSEE. Il nous importe d'ajouter que lorsqu'il s'agira d'interpréter nos propres résultats et quand nos données pourront le permettre, nous projetons de rendre toute sa place à la diversité des origines et des modes de fonctionnement culturels des originaires d'Afrique. Ceci étant dit, nous aborderons ici les migrations africaines dans leur globalité, pour pouvoir produire une description toute générale de leur distribution dans la métropole francilienne.

La cartographie de la distribution des immigrés nés en Afrique illustre parfaitement la dynamique métropolitaine de ségrégation socio spatiale : son pouvoir de tri spatial des populations urbaines en fonction de leurs caractéristiques économiques et sociales est ainsi mis en évidence. Cela se vérifie dans le cas de l'ensemble des immigrés franciliens, dont les dynamiques de distribution illustrent un phénomène de concentration résidentielle dans des espaces traditionnels d'accueil des migrants, à savoir Paris et sa proche couronne. Cela se vérifie de même chez les migrants nés en Afrique. Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne restent les espaces principaux de leur implantation. On notera cependant que durant la période de très forte croissance de leurs effectifs entre 1999 et 2009, le taux de variation de leur implantation a été le plus fort en Essonne et en Seine-et-Marne.

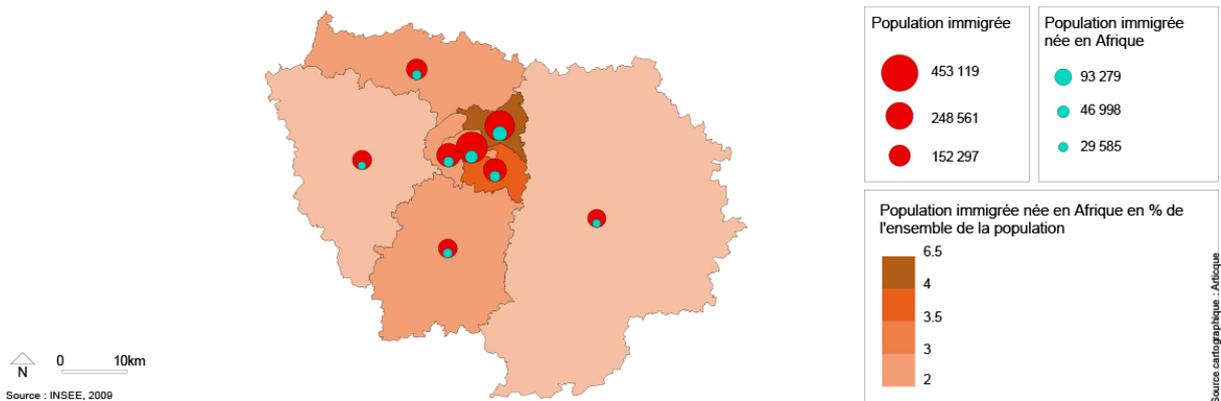
Evolution de la répartition de la population immigrée née en Afrique
Départements de la région Île-de-France - 1990 à 1999



Evolution de la répartition de la population immigrée née en Afrique
Départements de la région Île-de-France - 1999 à 2009



Répartition de la population immigrée née en Afrique
Départements de la région Île-de-France - 2009



Carte 2. Distribution des immigrés nés en Afrique, par départements de la région Île-de-France, 1990-2009.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

2.2. Les logiques de distribution des principaux groupes ethniques à Londres.

En Angleterre, la majorité des minorités ethniques sont installées dans les grandes villes du pays dont l'industrie était très développée jusqu'à la crise du secteur secondaire à partir de l'après-guerre. Ce choix des espaces urbains comme lieux d'installation est couramment expliqué par la présence de coethniques et une tradition d'accueil des migrants, la présence d'un grand port de marchandises ou d'un centre important de l'industrie textile (Storkey et al., 1997). Dans les années 1950-1960, ces grandes villes permettaient à une main-d'œuvre peu qualifiée d'accéder au marché du travail, et elles sont historiquement des lieux de passage importants, d'arrivée et de départ. Londres exceptée, les foyers d'implantation des minorités ethniques en Angleterre sont notamment les régions des West Midlands (dont Birmingham, où le groupe Pakistanais est surreprésenté), du West Yorkshire, et enfin la région urbaine de Manchester. Londres accueille plus de la moitié des minorités ethniques du pays et accueille un grand nombre de groupes ethniques, des plus importants aux plus minoritaires.

Catégories du Recensement britannique de 2001		London		England	
		Nombre	%	Nombre	%
All people		7 172 091	100	49 138 831	100
Asian or Asian British		866 693	12,08	2 248 289	4,58
	Indian	436 993	6,09	1 028 546	2,09
	Pakistani	142 749	1,99	706 539	1,44
	Bangladeshi	153 863	2,15	275 394	0,56
	Other Asian	133 058	1,86	237 810	0,48
Black or Black British		782 849	10,92	1 132 508	2,3
	Black Caribbean	343 567	4,79	561 246	1,14
	Black Africans	378 933	5,28	475 938	0,97
	Other Black	60 349	0,84	95 324	0,19
Chinese or Other Ethnic Group		193 235	2,69	435 300	0,89
	Chinese	80 201	1,12	220 681	0,45
	Other Ethnic Group	113 034	1,58	214 619	0,44

Source : 2001 UK Census

Figure 1. Population par groupes ethniques « Non-blancs » à Londres et en Angleterre en 2001

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source : Recensement britannique, 2001.

2.2.1. La polarisation des minorités ethniques à Londres.

Les groupes ethniques ici sélectionnés selon la nomenclature du recensement britannique sont les groupes « Noirs Antillais », « Noirs Africains », « Indiens » et « Pakistanais ». Ces groupes ethniques appartiennent respectivement aux deux ensembles dits *Black British*¹¹ (traduit par « Noirs Britanniques ») et *Asian British*¹² (« Asiatiques Britanniques »). Les « Noirs Antillais » et les « Noirs Africains » sont au centre de notre étude de Brixton et méritent donc une attention particulière, tandis que les Indiens et les Pakistanais sont fortement représentés dans le commerce au sein de l'espace étudié¹³.

Les « Noirs Britanniques » sont majoritairement concentrés à Londres. En 1991, ils y représentaient 60% des effectifs du groupe à l'échelle de l'Angleterre, et en 2001 ce nombre a atteint les 69%. En comparaison, la présence des « Asiatiques Britanniques » est moins polarisée par Londres, qui concentrait 35% de cette population en 1991, puis 40% en 2001. Le Grand Londres, où sont implantés la moitié des groupes ethniques dits *Non-White* (« Non-blancs ») en Angleterre, est donc un espace urbain qui concentre de manière significative la population d'origine étrangère. Cependant, la concentration de ces populations est variée à l'échelle de l'agglomération, puisque dans la plupart des municipalités, la part des groupes ethniques étudiés ne dépasse pas les 5% de l'ensemble : ils sont principalement implantés dans un petit nombre d'espaces métropolitains où ils comptent pour 10 à 20% de la population d'ensemble.

¹¹ Le groupe Black British comprend les Noirs Antillais, les Noirs Africains, les Noirs Autres.

¹² Le groupe Asian British comprend les Indiens, les Pakistanais, les Bangladeshi, les Asiatiques Autres.

¹³ cf. chapitre 2, 1.2.

2.2.2. Les Noirs Britanniques : une localisation dans des espaces urbains dégradés.

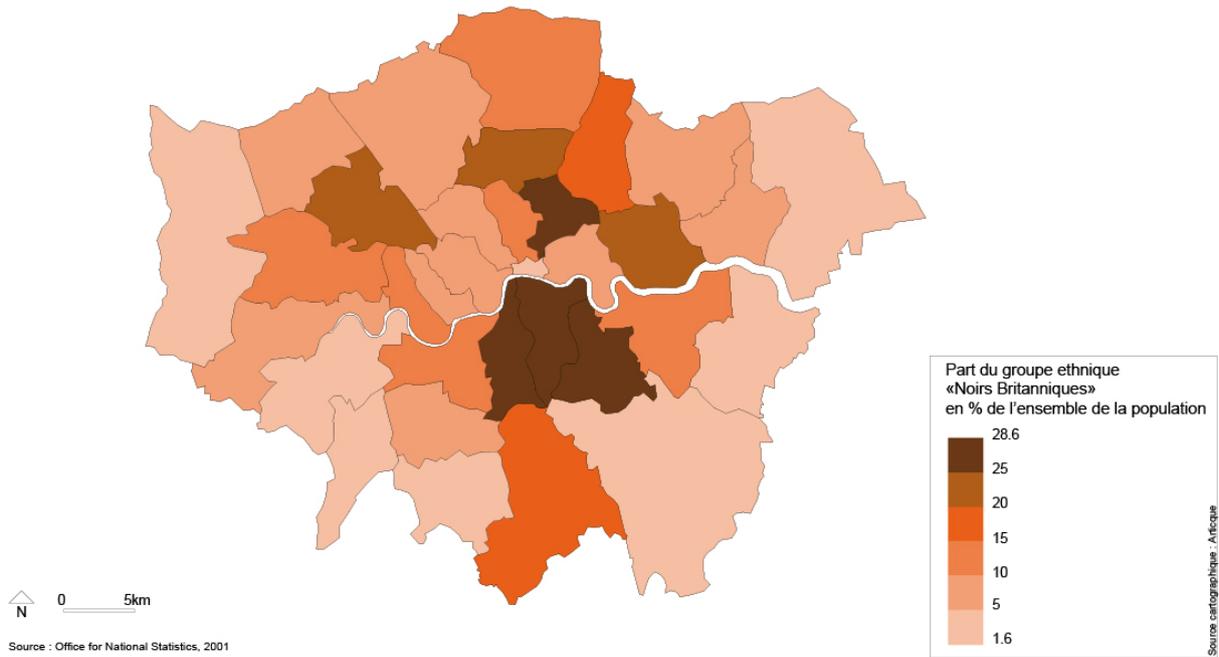
La présence des « Noirs Britanniques » à Londres est ancienne et remonte au 16^{ème} siècle. Cette histoire complexe¹⁴ s'est inscrite successivement dans des relations marchandes, dans le commerce triangulaire, et enfin dans un contexte colonial puis postcolonial. À la fin des années 1940, l'arrivée de ces populations coïncidait alors avec l'ouverture des frontières aux pays du Commonwealth. Il s'agissait d'organiser la venue de travailleurs pour pallier le déficit de main-d'œuvre dans les secteurs publics de la santé et des transports, et dans l'industrie et le bâtiment.

L'insertion spatiale des Antillais et des Africains à Londres est liée aux espaces qu'ils ont investis à leur arrivée dans les années 1950 : d'abord logés dans des abris anti-aériens à Clapham dans le Lambeth, ils se sont ensuite dispersés au sein de l'agglomération. Le Sud de Londres, et particulièrement le Lambeth, restent des lieux à la fois symboliques de l'arrivée des Noirs Britanniques et de la continuité de leur présence.

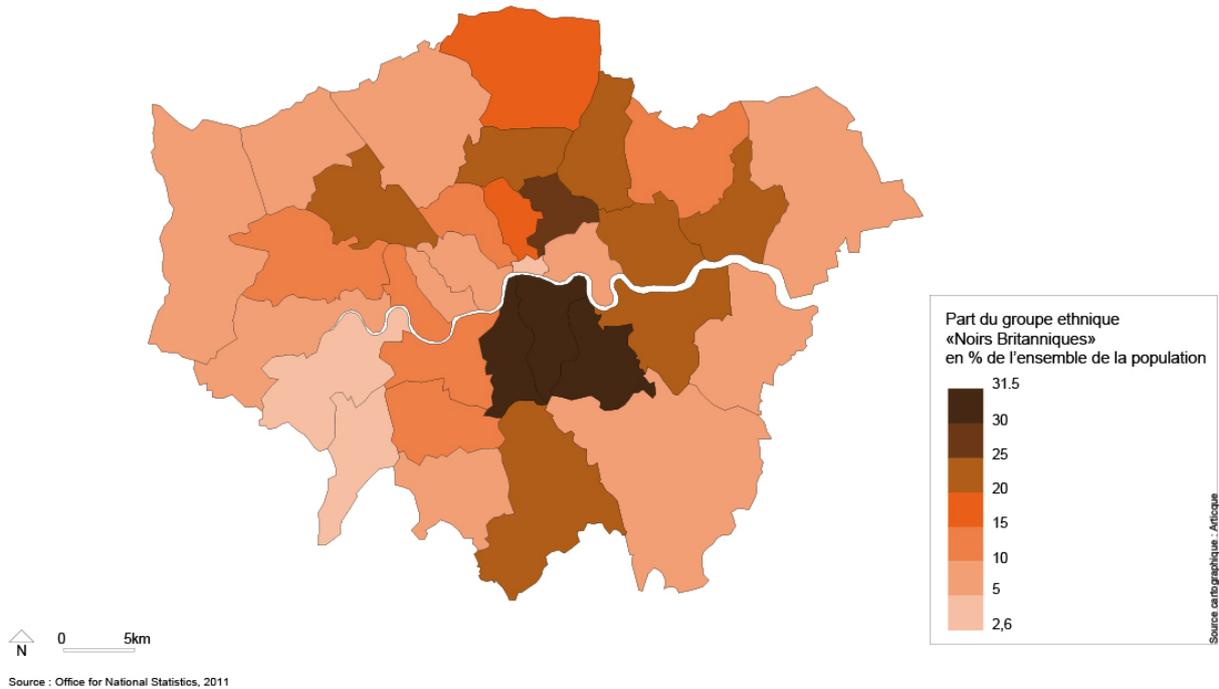
Le groupe ethnique « Noirs Britanniques » est principalement implanté dans les municipalités péri-centrales du Sud et du Nord-Est qui sont caractérisés par la surreprésentation des groupes ethniques minoritaires, un taux de chômage élevé chez ses habitants, de faibles revenus, et un grand nombre de bénéficiaires des aides sociales. Ces espaces sont de plus marqués par une forte proportion de logements sociaux (ou *council housing*) et de familles résidant dans des logements exigus et mal équipés, et les taux de criminalité y sont parmi les plus élevés de la capitale (Edwards, 1996). La plupart des « Noirs Britanniques » résident donc dans des espaces dont la localisation illustre la fragmentation sociale et spatiale de l'agglomération londonienne.

¹⁴ cf. Les facteurs historiques de l'implantation des populations Noires en Angleterre sont développés dans ce chapitre 2, section 1.

Répartition du groupe ethnique «Noirs Britanniques»
Municipalités du Grand Londres - 2001



Répartition du groupe ethnique «Noirs Britanniques»
Municipalités du Grand Londres - 2011

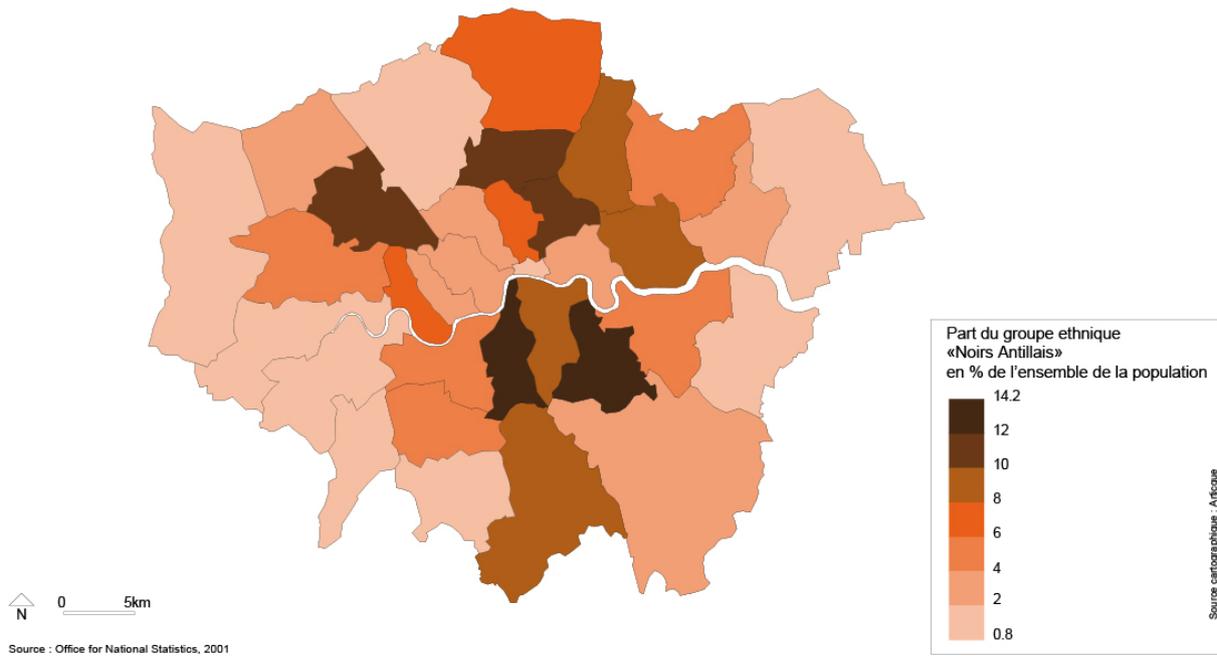


Carte 3. Le groupe ethnique « Noirs Britanniques » à Londres.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

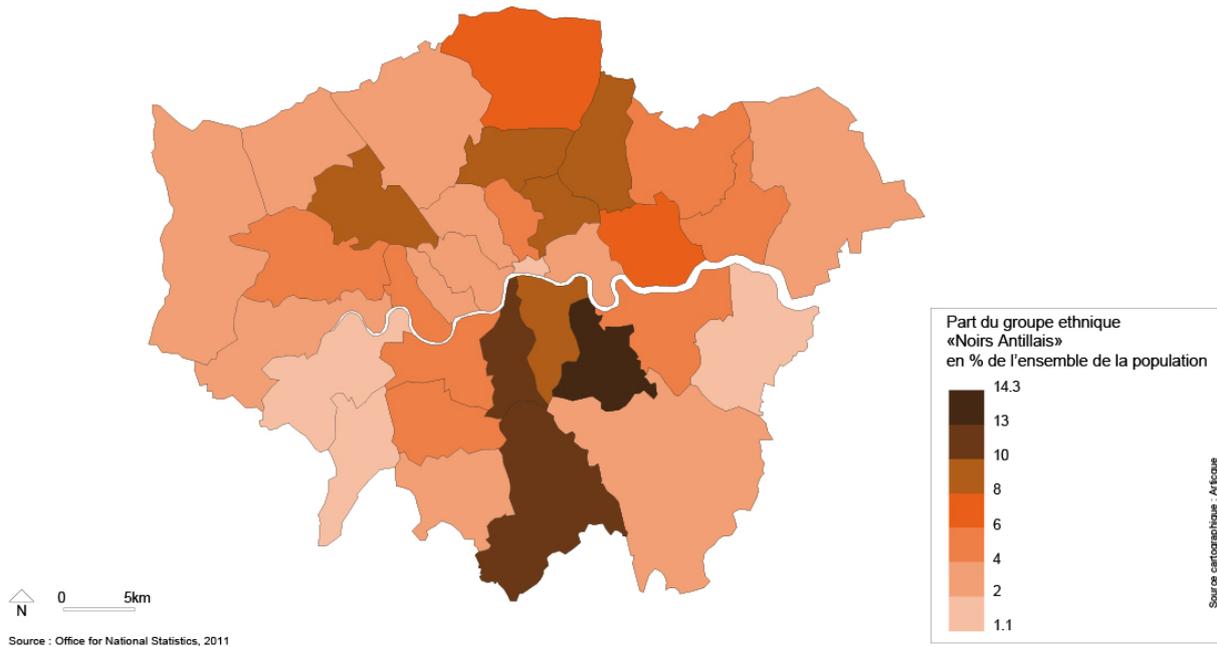
2.2.2.1. Le groupe ethnique « Noirs Antillais ».

Le groupe « Noirs Antillais » (cf. carte 5.) comprend des populations principalement originaires de la Jamaïque, et dans une moindre mesure des autres îles anglophones des Antilles. Les Antillais sont concentrés en périphérie de l'*Inner London* et au contact des municipalités les plus centrales. Le groupe se déploie principalement dans les municipalités situées au Sud de la Tamise, et particulièrement dans le Lambeth (13%), où Brixton est localisé. En périphérie de l'agglomération, la présence Antillaise est diffuse et dépasse rarement les 5% de la population d'ensemble.

Répartition du groupe ethnique «Noirs Antillais»
Municipalités du Grand Londres - 2001



Répartition du groupe ethnique «Noirs Antillais»
Municipalités du Grand Londres - 2011

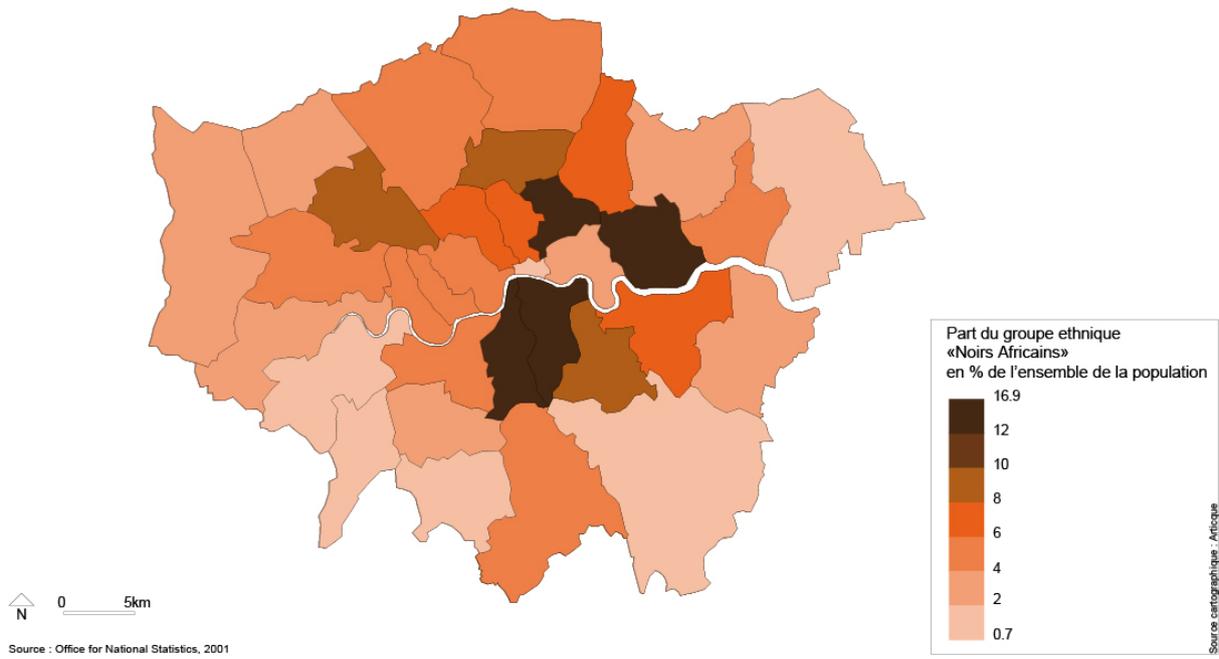


Carte 4. Le groupe ethnique «Noirs Antillais» à Londres.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

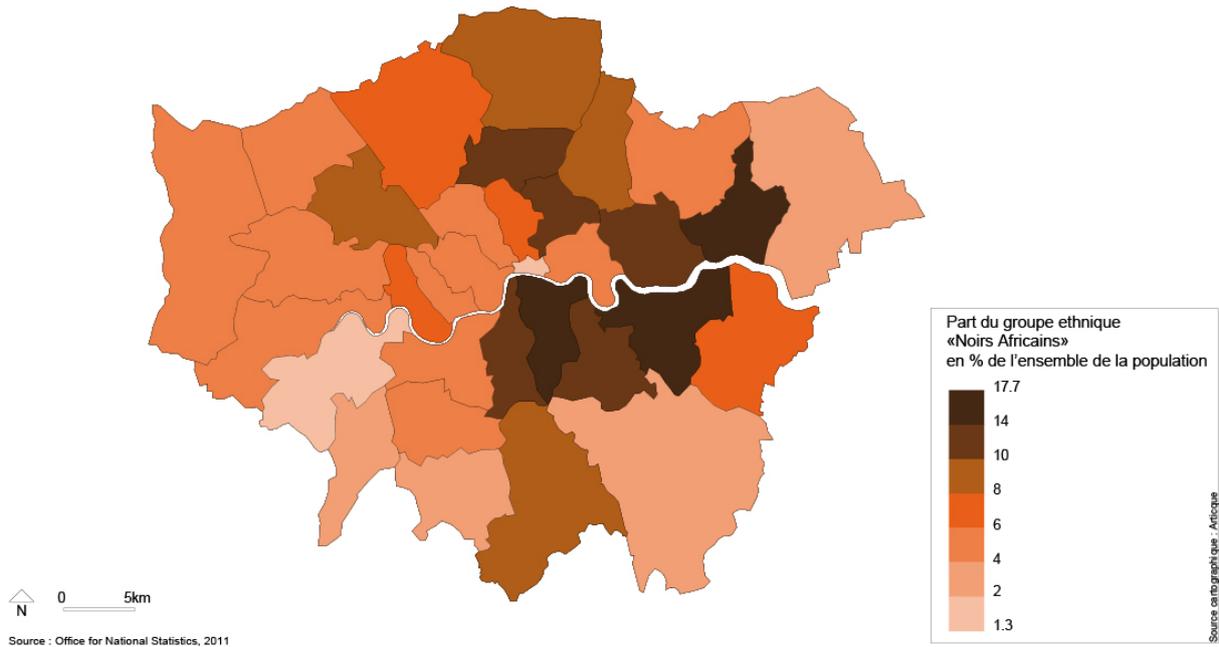
2.2.2.2. Le groupe ethnique « Noirs Africains ».

Le groupe « Noirs Africains » (cf. carte 6.) est composé de populations originaires d'Afrique de l'Ouest anglophone, nigérianes et ghanéennes, mais aussi de Kenyans et de Somaliens. La présence du groupe à Londres est similaire à celle des Antillais dans ses motifs de distribution. Ils sont principalement implantés de manière concentrique autour des municipalités centrales où ils représentent généralement de 4 à 10 % de la population d'ensemble. Ils sont notamment concentrés dans le Lambeth au Sud où leur proportion est supérieure à 10%.

Répartition du groupe ethnique «Noirs Africains»
Municipalités du Grand Londres - 2001



Répartition du groupe ethnique «Noirs Africains»
Municipalités du Grand Londres - 2011



Carte 5. Le groupe ethnique «Noirs Africains» à Londres.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

2.2.3. Les Asiatiques Britanniques : une concentration socialement fragmentée.

Contrairement au groupe « Noirs Britanniques » qui rassemble une multiplicité d'origines nationales, les « Asiatiques Britanniques » sont principalement d'origine indienne, pakistanaise et bangladaise. Au recensement de 2001, celui-ci constitue de loin le plus important des groupes ethniques Non-blancs en Angleterre avec 2,3 millions de personnes, soit le double des Noirs Britanniques. Les Indiens en dominent la composition avec 50% des effectifs, tandis que les Pakistanais et les Bangladais représentent chacun un peu moins de 20% de la population. Les Bangladais sont un peu plus nombreux que les Pakistanais et sont implantés dans le centre de Londres. Ils sont quasiment absents des *boroughs* périphériques et se retrouvent majoritairement à Tower Hamlets où ils représentent 34% de la population d'ensemble. Contrairement aux Indiens et aux Pakistanais, les Bangladais ne font pas ici l'objet d'une cartographie puisque le groupe est absent de l'espace commercial de Brixton¹⁵, et qu'il représente moins de 1% des habitants du Lambeth. En revanche, les Indiens et les Pakistanais sont bien représentés au sein des commerces étudiés, bien que leurs effectifs soient faibles en termes de résidence dans le Lambeth.

Les migrations du groupe ethnique « Asiatiques Britanniques » sont anciennes et datent du 17^{ème} siècle, période à laquelle l'Empire Britannique a colonisé le Sous-continent indien et établi une domination régionale sur le commerce, notamment à travers la création de compagnies marchandes telles la *East India Company* (ou Compagnie des Indes de l'Est). Les premiers migrants Indiens travaillaient dans le secteur du commerce maritime : soit à terre comme dockers, soit comme marins. D'autres étaient employés comme domestiques dans les riches demeures de la capitale (Storkey et al., 1997). Au cours du 19^{ème} siècle, la présence des « Asiatiques Britanniques », à Londres et plus généralement au niveau national, est restée le fait de migrations concernant une main-d'œuvre peu qualifiée. Cependant, au cours du 20^{ème} siècle, un nombre croissant d'Indiens diplômés et issus de familles aisées ont afflué vers Londres, constituant une main d'œuvre qualifiée ou très qualifiée (médecins, chirurgiens, ou encore physiciens), et changeant progressivement la nature des flux migratoires. Les migrants étaient alors des hommes seuls ou de jeunes étudiants, tandis que les migrations familiales restaient minoritaires (Ibid.).

¹⁵ L'origine des commerçants à Brixton est détaillée dans le chapitre 2, section 1.2.

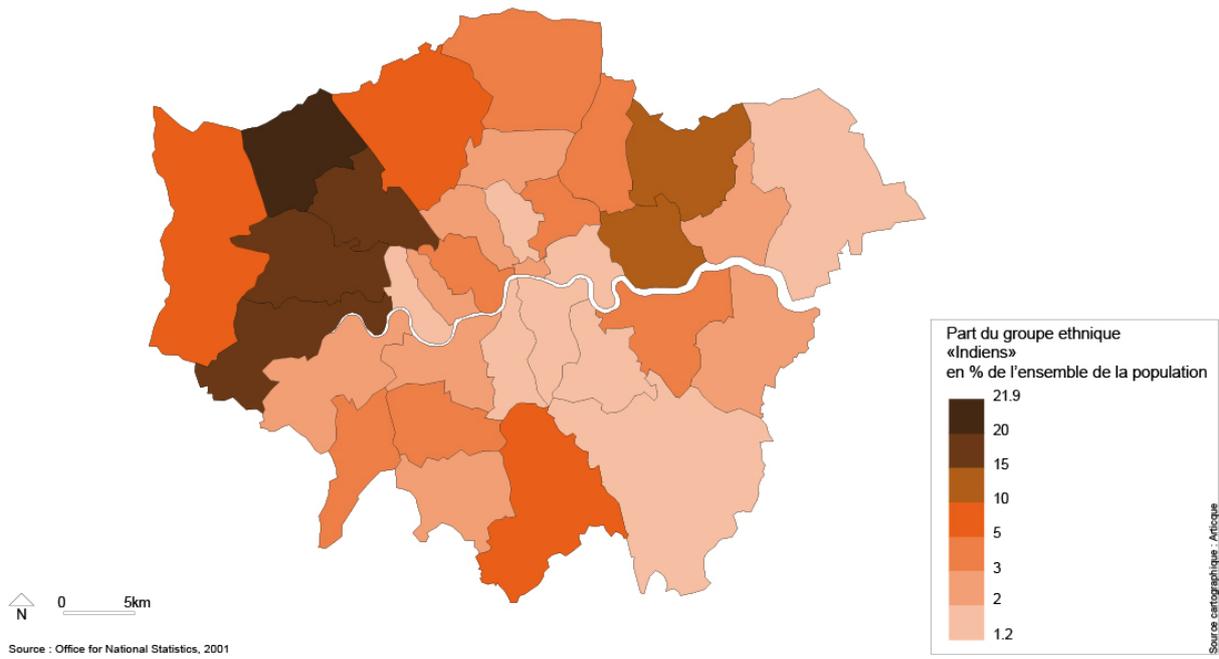
De la fin des années 1940 jusqu'à la fin des années 1970 les lois sur l'immigration se sont durcies. Elles ont progressivement introduit une différence fondamentale entre les groupes ethniques dits « Blancs », issus du vieux Commonwealth, et les « Non-Blancs ». Les migrations d'hommes seuls diminuent alors, et le nombre de familles rejoignant des individus déjà établis augmente (Ibid.). Au cours des années 1980, la distribution des « Indiens » à Londres évolue sensiblement, et une partie des effectifs s'implantent depuis le centre de l'agglomération vers des espaces périphériques selon une dynamique de mobilité sociale : Southall présente une concentration remarquable des « Asiatiques Britanniques ». Concernant principalement les « Indiens », cette dynamique repose à la fois sur les opportunités du marché foncier à Londres et sur des caractéristiques structurelles spécifiques aux groupes considérés (Musterd et al., 1996). En effet, sur le marché du travail, ce sont les « Indiens » qui occupent les emplois les mieux rémunérés du groupe, tandis que ce sont les « Pakistanais » qui présentent les taux de chômage les plus élevés. Cependant, en dépit de ces différences, « Indiens » et « Pakistanais » ont en commun de présenter les taux de *self-employment*¹⁶ (ou travail indépendant) les plus élevés au sein des groupes ethniques de la société britannique. Le travail indépendant concerne ainsi 14,6% des Indiens et 17,2% des Pakistanais, soit, à titre de comparaison, plus du double du groupe « Noirs Britanniques ». L'implantation des « Asiatiques Britanniques » dans l'agglomération de Londres met donc en évidence une distribution spatiale similaire des groupes « Indiens » et « Pakistanais » d'une part, et des volumes de concentration différents d'autre part. Ceci relève d'abord du fait que les Indiens sont trois fois plus nombreux que les Pakistanais, et ensuite de la distribution de ces groupes dans des espaces aux caractéristiques socio-économiques différentes.

¹⁶ Nous proposons ici de traduire le terme par travail indépendant, puisque dans la nomenclature du gouvernement britannique, le terme *self-employment* désigne les activités professionnelles qui ne relèvent pas d'un contrat de travail passé avec l'employeur. Ces données issues du recensement ne sont en revanche pas comparables avec le cas français : d'après les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE, le travail indépendant regroupe les exploitants agricoles, les commerçants et chefs d'entreprise, ainsi qu'une partie des indépendants au sein des professions intermédiaires et des cadres et professions libérales. Il n'existe donc pas de données qui soient comparables.

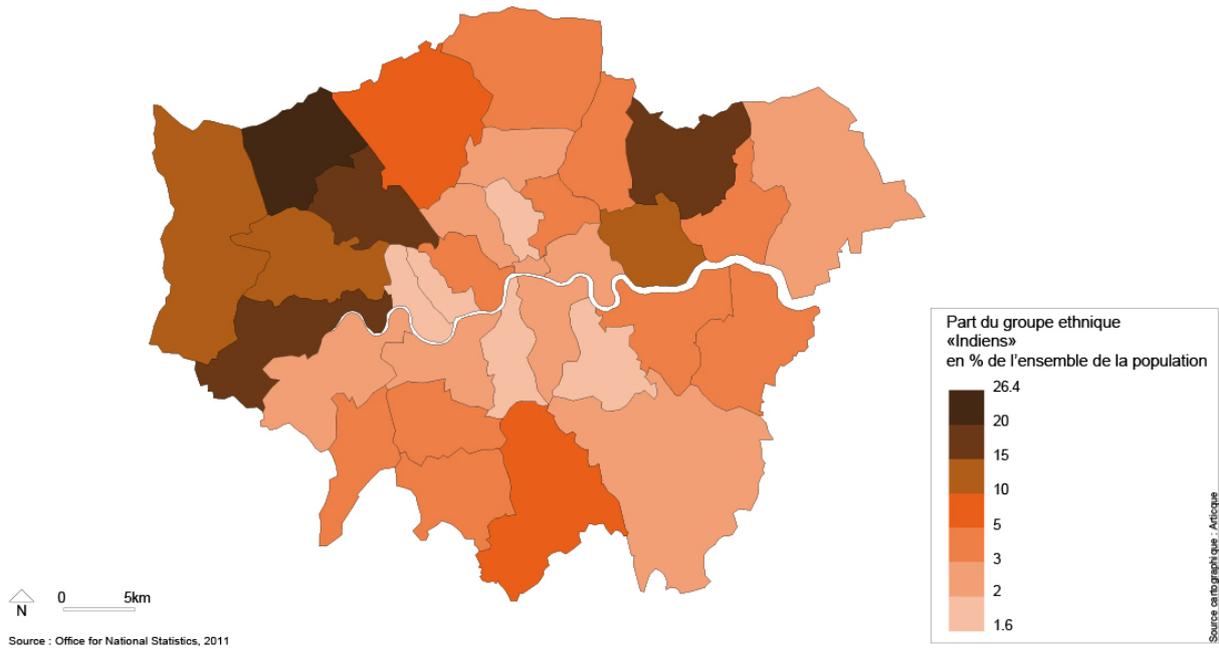
2.2.3.1. Le groupe ethnique « Indiens ».

Les « Indiens » représentent 6% de la population d'ensemble de la capitale et près de 25% des effectifs des groupes ethniques dits « Non-blancs ». Ce groupe ethnique présente une concentration résidentielle significative dans le Nord-Est de Londres, mais surtout dans les municipalités périphériques de l'Ouest. Les « Indiens » représentent 22% de la population d'ensemble à Ealing, où ils sont concentrés de manière remarquable à la limite Ouest de la municipalité. En effet, Southall compte 54% d'« Indiens ». Ce groupe ethnique représente d'ailleurs 75% des effectifs « Asiatiques Britanniques » et 63% des « Non-blancs ».

Répartition du groupe ethnique «Indiens»
Municipalités du Grand Londres - 2001



Répartition du groupe ethnique «Indiens»
Municipalités du Grand Londres - 2011

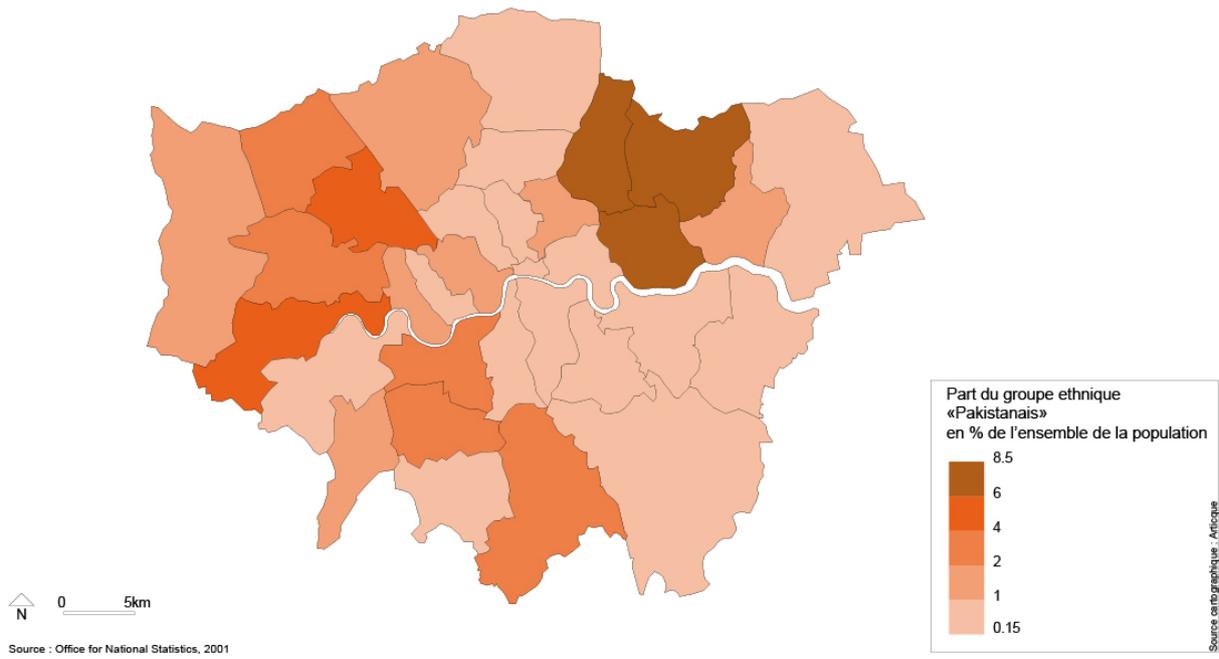


Carte 6. Le groupe ethnique « Indiens » à Londres.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

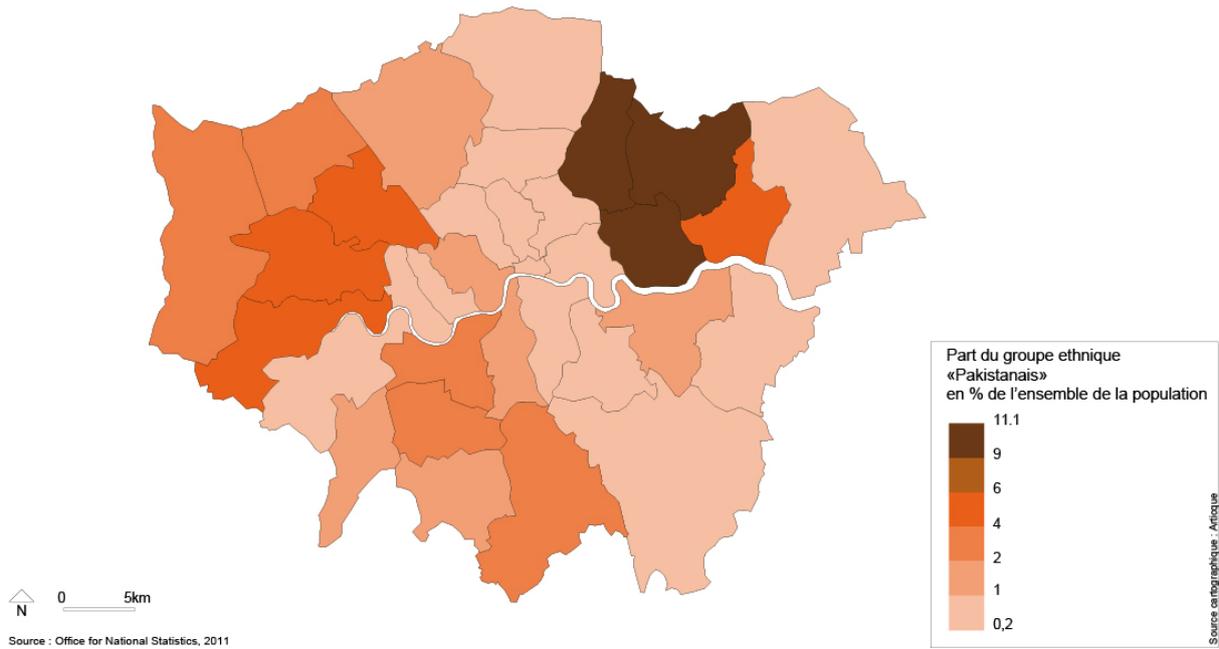
2.2.3.2. Le groupe ethnique « Pakistanais ».

Les « Pakistanais » sont près de trois fois moins nombreux que les « Indiens » mais sont implantés de manière similaire. Les concentrations les plus significatives se retrouvent ainsi dans la périphérie Ouest de l'agglomération et au Nord-Est. Les « Pakistanais » sont par ailleurs très faiblement concentrés dans le centre de Londres, et la part du groupe dans la population d'ensemble ne dépasse pas les 1% dans le Sud-Est.

Répartition du groupe ethnique «Pakistanais»
Municipalités du Grand Londres - 2001



Répartition du groupe ethnique Pakistanais
Municipalités du Grand Londres - 2011



Carte 7. Le groupe ethnique « Pakistanais » à Londres.
Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

Articulée à l'analyse des processus de structuration urbaine communément associés aux métropoles, la question de la distribution spatiale des groupes migrants appelle une approche croisée des dynamiques affectant les populations considérées, permettant d'identifier les contextes urbains spécifiques aux très grandes villes. De ce croisement des observations, il ressort que la distribution spatiale des populations d'origine étrangère est conditionnée par les processus de la fragmentation sociospatiale (Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998 ; Sassen, 2000 ; Gervais-Lambony, 2004). La plupart des effectifs sont concentrés dans une variété de lieux caractérisés par leur localisation péricentrale et périphérique, le caractère dégradé et dévalorisé de leur bâti et leur fonction historique d'accueil des immigrés.

Effectivement, les originaires d'Afrique et du Maghreb se concentrent le plus fortement dans le Nord-Est parisien, en Seine Saint-Denis, et dans le Val-de-Marne, tandis que les groupes ethniques étudiés à Londres sont très faiblement implantés dans les municipalités les plus riches du Sud-Ouest et du Sud-Est du Grand Londres. En dépit des processus de ségrégation sociospatiale, caractérisée par sa dimension d'assignation à résidence, la concentration remarquable des groupes migrants dans les aires métropolitaines et l'accès facilité par les transports à la majorité des espaces urbains sont à mettre en relation avec l'essor de l'entrepreneuriat migrant et le développement de centralités commerciales fréquentées quotidiennement. Comme nous le verrons dans la section suivante, si ces concentrations ont pu se développer dans une dynamique de concentration et de succession des groupes migrants au sein des espaces d'accueil, le fonctionnement de celles-ci ne s'appuie pas nécessairement sur la résidence locale des acteurs du commerce migrant.

Conclusion.

Paris et Londres, en tant que très grandes villes, sont des destinations privilégiées par les migrants internationaux et présentent une structure d'opportunité qui conditionne leur investissement dans l'entrepreneuriat et plus spécifiquement le commerce ethnique (Sassen, 1997 ; Simon, 1993). En outre, ces villes s'inscrivent dans un réseau mondial de métropoles qui centralisent les pouvoirs économiques, politiques et culturels (Sassen, 2001). En ce sens, les espaces urbains des métropoles telles Paris et Londres se trouvent façonnés par des dynamiques de mondialisation et de métropolisation et se sont développés selon des dynamiques de spécialisation fonctionnelle du sol et de ségrégation sociospatiale (Audebert, 2006b ; Di Méo, 2010). Dans ce contexte, les politiques migratoires, les politiques d'aménagement local, ou encore la structure du marché foncier ont pu conditionner l'implantation des migrants dans des espaces métropolitains spécifiques (Audebert, 2006b ; Musterd, Ostendorf et Breebaart, 1998). De la même manière, le développement du commerce de produits et services importés depuis l'étranger est tributaire du contexte urbain dans lequel il est implanté (Sassen, 1997), et contribue par ailleurs à une visibilité plus importante de la présence des groupes migrants (Audebert, 2006a ; Raulin, 2000).

À Paris et en Île-de-France, la fin des années 1960 et le début des années 1970 ont vu l'installation de nombreux migrants originaires d'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale, d'Asie, et d'Asie du Sud-Est. En conséquence, plusieurs quartiers parisiens restent symboliques de l'implantation de différents groupes migrants. Par exemple, le quartier de Belleville dans le 20^{ème} arrondissement est associé à la présence des Chinois (Ma Mung et Simon, 1990), et le Triangle de Choisy dans le 13^{ème} arrondissement présente une part significative d'originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est (Guillon et Taboada-Leonetti, 1986 ; Raulin, 1996). Dans le 18^{ème} arrondissement, le quartier de la Goutte d'Or est depuis longtemps marqué par la présence de résidents et de commerçants algériens (Toubon et Messamah, 1990). Au sein de ce quartier, le secteur de Château Rouge s'est progressivement transformé en pôle commercial africain au rayonnement international (Bouly de Lesdain, 1999 ; Chabrol, 2011 ; Sall, 2007), comptant près de 600 boutiques fortement concentrées autour de ses rues les plus centrales.

De la même manière qu'à Paris, des flux importants de migrants se sont installés à Londres dans les années 1960, principalement en provenance d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, des Antilles, et plus récemment d'Afrique de l'Ouest. Brixton, localisé dans la municipalité du Lambeth au Sud de Londres, a constitué l'un des principaux foyers d'implantation de travailleurs et de familles antillaises installés dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Traditionnellement habité par la classe ouvrière britannique, puis, plus récemment, par des résidents de classe moyenne supérieure (Mavrommatis, 2011), ce secteur compte aujourd'hui 50% d'habitants issus du groupe ethnique dit « Noirs Britanniques »¹⁷. Son histoire est donc marquée par la présence antillaise, la récente implantation de migrants d'Afrique de l'Ouest (Barou, 2010), ainsi que par le développement d'une concentration d'environ 400 commerces, ce qui a contribué à faire de Brixton un symbole de la communauté afro-caribéenne à Londres.

¹⁷ D'après le recensement britannique de 2011, United Kingdom's Office for National Statistics.

CHAPITRE 2 : L'APPROPRIATION DE L'ESPACE ET LE COMMERCE ETHNIQUE.

Introduction.

Le chapitre précédent montre que les migrations vers Paris et Londres s'inscrivent dans le contexte d'évolution du mode de production capitaliste et de l'économie mondialisée. Jusqu'au début des années 1970, penser ces mouvements migratoires implique de reconnaître, dans la recherche, l'influence d'une conception libre échangiste des migrations s'exprimant dans des analyses segmentées, diachroniques et synchroniques (Green, 2002). Progressivement ces approches segmentées sont remplacées par une lecture systémique des mouvements de population. Avec l'avènement des migrations de masse, les destinations privilégiées par les migrants – telles les métropoles de Paris et Londres – constituent une dimension essentielle de l'espace migratoire. Ce lien entre espace urbain et migrations, systématiquement mis en évidence dès les années 1980, oriente d'une part les questionnements vers l'identification d'un réseau mondial de métropoles pour comprendre l'attraction des grandes villes. D'autre part, un ensemble de dynamiques spatiales qui président à l'insertion des migrants dans leurs lieux d'accueil sont prises en compte

1. Les apports de l'espace géographique pour appréhender le commerce ethnique.

Comme toute activité des sociétés humaines, les interactions commerciales auxquelles participent les migrants se déploient dans des espaces de vie dont la géographie s'intéresse spécifiquement relations aux hommes qui les pratiquent. La discipline dispose d'une variété d'outils d'analyse pour qualifier les espaces conçus comme vécus et appropriés par les acteurs qui les pratiquent, et donc porteurs des significations qui leur sont attachées quotidiennement. L'espace est donc informé par l'action humaine, et influence réciproquement ces actions par les représentations qu'il véhicule.

1.1. Les dimensions identitaires de l'espace géographique.

L'espace dans les sciences humaines, précisément en géographie et dans le champ des migrations internationales, tient une place fondamentale dans l'interprétation de l'ensemble des phénomènes sociaux. En tant que notion, celui-ci renvoie à une diversité de dimensions identifiées et élaborées à partir du postulat que « *l'espace social est un produit social* » (Lefebvre, 1974 : 35). La plupart des travaux sur l'espace identifient sa dimension de forme matérielle humainement informée (Chivallon, 2000 : 300-301), donc d'espace naturel altéré par l'action des sociétés humaines.

1.1.1. Des « espèces d'espaces¹⁸ » socialement produits.

En géographie, l'espace désigne une « étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés humaines en vue de leur reproduction – au sens large » (Brunet, 1992). En d'autres termes, l'espace recouvre « un ensemble d'éléments naturels plus ou moins transformés par le travail, par l'action humaine, par l'aménagement... » (Di Méo, 2000 : 37). Par ailleurs, l'espace géographique, comme tout espace socialement produit, est approprié – au sens de « modifié pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe » (Lefebvre, 1974 : 191) – par et pour les sociétés qui le pratiquent. Cette dimension d'appropriation implique l'idée que « les hommes produisent cet espace et s'y inscrivent » (Di Méo, 2000 : 37).

L'espace dans notre travail implique donc d'appréhender les divers processus sociaux qui lui confèrent un ensemble de significations. Celles-ci se traduisent dans des systèmes de signes à la fois symptômes de la pratique spatiale et instruments de celle-ci (Lussault, 2000), ainsi que dans les rapports des sociétés à l'espace. Cette conception de l'espace renvoie aux notions de territoire et de lieu en tant que formes spatiales vécues et appropriées par leurs usagers.

1.1.2. Les formes de territorialité.

Le territoire, objet de nombreux travaux et débats, est une notion centrale de la géographie humaine en France. Espace « *donné à l'expérience humaine, cadre naturel de déploiement des activités sociales cartographiables et quantifiables* » (Chivallon, 1996 : 46), la conception classique du territoire est celle d'un plan continu, divisé par un maillage politico-administratif. Au sein de ce « *territoire du politique* », « *tout individu est précisément situé dans l'espace* »

¹⁸ cf. Pérec, 1974.

(Bonnemaison, Cambrézy, 1996 : 8), et des frontières, matérialisées par ce principe de localisation univoque, déterminent l'appartenance à « *une entité et pas à une autre* » (Ibid.).

Signant le renouvellement de cette conception politique classique, les premières interprétations du territoire en tant qu'espace construit par ses usagers remontent aux années 1980. Les éléments constitutifs du « *territoire du culturel* » relèvent alors « *de la représentation, de l'identité culturelle, et non plus de la position dans un polygone* » (Bonnemaison, Cambrézy, 1996 : 8). Ainsi, en tant qu'espace « *forcément dépendant des cadres conceptuels de ceux qui le pratiquent* » (Chivallon, 1996 : 46), il s'agit de penser le territoire comme une forme spatiale en redéfinition perpétuelle. Pour faire du territoire une notion opérante qui puisse servir de référence spatiale, il convient d'en examiner la conception en tant qu'espace traité et approprié, et d'en saisir les multiples significations.

D'abord, en tant qu'étendue matérielle aménagée par ses usagers en fonction de leurs besoins (Brunet, 1992), propre à soi, et propre à quelque chose, c'est la dimension d'espace approprié du territoire qui apparaît dans la plupart des travaux. La forme territoriale procède ainsi de pratiques de l'espace qui l'approprient à ses usagers (Chivallon, 1999), et se manifeste dans « *une appropriation à la fois économique, idéologique et sociale* » (Di Méo, 2001 : 38). Le territoire n'est donc pas un bien qui s'acquiert par la simple présence en son sein, mais bien plutôt un espace qui relève de l'affectivité, marqué par les pratiques et les représentations de ses usagers (Bonnemaison, Cambrézy, 1996).

En outre, s'identifie la dimension de « *dispositif de traitement de l'espace* » du territoire (Chivallon, 1999 : 131), s'exprimant notamment dans une distinction entre l'espace nature – espace physique, espace matériel – et l'espace social que chaque société produit et façonne comme son espace propre, donc comme espace qui lui est approprié (Lefebvre, 1974). L'espace physique est ainsi concrètement transformé par les pratiques spatiales de ses usagers (Di Méo, 2000), et sa forme territorialisée se lit « *dans un rapport fonctionnel et symbolique à l'étendue matérielle* » (Chivallon, 1999 : 131).

De plus, les pratiques de l'espace, en tant que formes de traitement de celui-ci, « *révèlent un travail puissant de mise en signes et d'encodage symbolique* » (Chivallon, 1999 : 134), et produisent donc « *un système sémiotique* » (Ibid. : 129). En d'autres termes, le territoire procède d'un ensemble cohérent de significations, d'un espace informé par la sémiotique (Raffestin

cité par Di Méo, 2000 : 40), ou encore d'une « *économie sémiotique* » particulière, instaurée par chaque action spatiale (Lussault, 2000 : 26).

Enfin, le territoire – en tant que notion désignant un dispositif de traitement de l'espace signifiant – médiatise la relation à l'*Autre* (Chivallon, 1999), dans la production de groupes sociaux définis par l'appartenance à des identités collectives (Di Méo, 2000). Témoinant de formes d'enracinement et d'attachement aux lieux, le territoire agit donc comme un puissant constructeur d'identité, en d'autres termes un « *lieu fondateur des identités locales* » (Bonnemaison, Cambrézy, 1996 : 9).

Le territoire en géographie est ainsi conçu comme le réceptacle des pratiques et des représentations de ses usagers (Ibid.), et signifié par un ensemble de marqueurs de nature variée. Forme spatiale « *où se donne à lire [...] un ensemble d'idéalités partagées* », le territoire, « *par le jeu de la discontinuité et de la limite spatiale* », participe de processus de d'identification de l'*Autre* (Chivallon, 1999 : 131). Celui-ci réduit « *les distances à l'intérieur* » et établit « *une distance infinie avec l'extérieur* » (Retailé, 1997, cité par Di Méo, 2000 : 41), et implique une dynamique quotidienne d'identification de soi et des autres.

L'espace étant vécu de manière quotidienne, l'idée de superposition des pratiques spatiales donne lieu à deux conceptions différentes de la forme territoriale. D'un côté, dans une conception du territoire marquée par l'importance du temps long (Ibid.), il s'agit d'appréhender de manière diachronique les significations produites dans la superposition des pratiques quotidiennes. Dans notre travail, cela impliquerait de considérer que les significations se superposent en fonction des pratiques successives

De l'autre en revanche, penser le territoire à partir des réseaux qui s'y déploient implique d'interpréter la superposition des pratiques spatiales dans une perspective différente (Chivallon, 1999). En tant qu'espace-temps particulier produit par le va-et-vient et les circulations, notamment migratoires, le « *territoire circulatoire* » (Tarrus, 1993) introduit l'idée de coprésence dans l'appréhension des formes territoriales. La forme réticulaire témoigne donc d'appartenances multiples (Chivallon, 1999), et l'ancrage spatial des réseaux incite à saisir des formes territoriales mobiles et éphémères, dont les pratiques quotidiennes franchissent les limites et les frontières (Ibid.) imputées au processus de territorialisation dans sa forme plus classique.

1.1.3. Des formes territoriales structurées par leurs lieux constitutifs.

Notion connexe du territoire, celle de lieu renvoie aussi à l'idée de traitement de l'espace physique. Il convient de l'appréhender dans les rapports entre matérialité et idéalité dont celui-ci témoigne (Berque, 2003. Di Méo, 2000. Entrikin, 2003).

Forme d'agencement spécifique de l'espace, le lieu c'est d'abord « *là où quelque chose se trouve et/ou se passe* », donc une portion d'espace au sein de laquelle interagissent les usagers qui fréquentent et pratiquent le lieu (Berque, 2003). Ensuite, en rapport avec le sens que développent les individus « *d'être dans un lieu et hors d'un lieu* » (Entrikin, 2003), chacun pratique forcément un espace particulier, tout en entretenant la capacité à pouvoir l'observer « *comme étant externe et séparé de soi* » (Ibid.). La notion de lieu implique donc que l'individu soit à la fois *dans* le lieu pour le pratiquer, et *hors* du lieu pour l'identifier comme tel, ce qui participe d'un double processus de localisation et d'identification (Ibid.). De plus, le lieu implique un espace-temps spécifique d'abord défini par un moment de la coprésence d'au moins deux éléments (Di Méo, 2000. Lévy, 2003. Lussault, 2007).

OR la distance vient du constat que deux réalités sociales ne peuvent se trouver au même endroit, et donc que la coprésence illustre un contact topographique entre ces réalités, caractéristique de la forme spatiale du lieu

En outre, le lieu implique un espace-temps spécifique défini par la coprésence d'au moins deux éléments (Di Méo, 2000. Lévy, 2003. Lussault, 2007). D'un côté (Di Méo, 2000 : 42), si la distance au sein du lieu est abolie, celui-ci s'observe et se lit uniquement à grande échelle et existe en tant que forme spatiale « *étroitement circonscrite* » à partir d'un principe de coprésence caractérisé par la contiguïté de ses éléments constitutifs. De l'autre (Lévy, 2003), si la distance au sein du lieu n'est pas abolie mais suspendue, il reste défini par le principe de coprésence et la proximité géographique immédiate de ses éléments. Cependant, la distance suspendue peut être réactivée et réinterprétée de façon multiscalaire, puisqu'« *on peut toujours trouver un principe d'échelle qui fasse d'un espace un lieu* » (Ibid.).

La notion de lieu, dans la diversité de ses interprétations, désigne ainsi un espace traité par les actions humaines successives, et porteur de significations s'exprimant sous la forme de marqueurs culturels et identitaires produits par les pratiques des individus et conditionnant leurs représentations. Avec M. Lussault (2007), on dira du lieu qu'il est un agencement spatial formalisé constitué de matières, d'idées, de réalités sociales. En tant qu'agencement spatial, le lieu est ainsi marqué par un ensemble de normes et de valeurs qui sont fixées à l'espace par

les usages et les pratiques quotidiens. Les normes et valeurs spatiales ainsi signifiées sont alors mobilisées en tant que ressources par les acteurs en pratique, et impliquent des processus d'identification de l'appartenance à un espace.

1.2. Les interprétations spatialisées des phénomènes migratoires.

Avec pour objectif de replacer notre objet d'étude dans les évolutions du champ scientifique des migrations, nous traiterons d'une partie des approches spatialisées ayant conditionné notre manière d'aborder les activités économiques des migrants à Château Rouge et à Brixton. En effet dès les années 1980, le tournant spatial dans le champ des migrations internationales s'appuie sur le développement des approches systémiques de la mobilité. Jusqu'alors, dans le paradigme des migrations de travail, les déterminants structurels des espaces d'émigration ou d'immigration constituent les principaux facteurs explicatifs des migrations.

Dans cette perspective, la notion de système migratoire décrit les interrelations systémiques – matérialisées par l'ensemble des flux économiques, humains, matériels et symboliques – entre les espaces d'émigration et les espaces d'immigration. Dès lors, les migrations ne sont plus considérées comme linéaires, unidirectionnelles, ou encore réductibles à une dynamique d'attraction-répulsion, mais bien comme des mouvements circulaires (Mabogunje, 1970, cité par Doraï, Hily, 1998). À la fin des années 1980, les premiers travaux sur le transnationalisme (Glick Shiller, Basch et Szanton Blanc, 1995 ; Portes, 1987) révèlent que les informations, les personnes, les biens matériels et symboliques et les capitaux circulent effectivement beaucoup plus rapidement dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, et que des échanges intenses et soutenus sont produits et reproduits entre les différents espaces de la migration.

Les analyses systémiques qui contribuent à mettre en évidence l'influence de facteurs structurels dans la nature, la direction et l'intensité des flux migratoires, permettent par ailleurs d'intégrer au cadre théorique la production de réseaux, de liens, et de communautés d'intérêts entretenues et maintenues au cours des expériences transnationales. Au-delà de ces avancées théoriques importantes, les approches systémiques restent cependant limitées. Ces limites sont dépassées dans l'identification et l'analyse des dynamiques spatiales des migrations (Simon, 1995, 2008).

Ce dépassement est donc à l'origine de notions nouvelles, inscrites dans une approche globale, privilégiant l'ancrage spatial des migrants et les liens sociaux maintenus dans le déplacement. Dans ce cadre théorique datant des années 1990, la notion géographique d'*espace* (cf. chapitre 2. 2.) devient centrale. Tout en validant les acquis théoriques des approches systémiques articulant les espaces de départ, de transit et d'arrivée, ainsi qu'en intégrant les notions de réseaux, de liens sociaux et de ressources, l'espace migratoire se permet d'englober l'ensemble des lieux pratiqués dans les mouvements migratoires. La recherche ainsi orientée conçoit les dynamiques migratoires à partir du maintien d'interactions dans l'espace et dans le temps, « *qu'il s'agisse du rapport des migrants aux lieux et aux espaces matériels, sociaux, politiques ou idéels reliés par ces migrations, mais aussi des pratiques sociales développées à travers des espaces transnationaux, de l'architecture des constructions identitaires à différentes échelles* » (Simon, 2006 : 9). Les outils élaborés qualifient les espaces pratiqués par les migrants comme des ensembles interagissant, animés par des acteurs qui ne sont plus seulement institutionnels. Au sein de ces approches spatialisées, si l'espace migratoire en tant qu'« *espace socialement produit et constitué, [...] peut être chargé de sens et servir de support à toutes sortes d'interprétations* » (Simon, 2006 : 13), celui-ci reste cependant une notion générale et relativement descriptive.

La notion de circulation renvoie à plusieurs termes et concepts recouvrant des interprétations différentes. Dans les travaux publiés en anglais, « *circulatory migration* » (migration circulaire), ou encore « *circulation* » (traduit par circulation migratoire), constituent deux approches connexes mais distinctes. Dans les deux cas, les mouvements décrits sont pensés comme temporaires. D'un côté la notion de migration circulaire désigne des processus impliquant un retour définitif au pays de départ, tandis que de l'autre, la circulation migratoire caractérise des flux circulaires se déployant dans un espace régional (Doraï, Hily, 1998).

En revanche, dans la recherche française (Simon, 2008. Tarrius, 1993), l'interprétation de la notion est différente bien que familière de la conception de « *circulation* » en anglais. Dans un contexte de migrations durables et suivies, la circulation migratoire désigne de nouvelles formes de mobilités produites par des mouvements transnationaux témoignant d'un va-et-vient physique ou idéal entre les aires de départ et d'arrivée. Dans une approche systémique, la notion de circulation migratoire postule donc des migrations internationales structurées par un ensemble de réseaux, de liens, de ressources, et de constructions sociales articulés entre les différents espaces pratiqués au cours de la migration.

Le champ migratoire quant à lui, résulte d'un travail de mise en valeur des rapports à l'espace construits au cours de l'expérience migratoire. Le champ migratoire – conçu à partir de la notion de « *champ* » en tant qu'« *espace sous tension car investi d'une charge symbolique* » chez Pierre Bourdieu (Simon, 2006 : 7) – oriente l'analyse vers l'organisation de l'espace social des acteurs de la migration. Les circulations migratoires désignent « *l'ensemble des flux non visibles (financiers, informatifs, idéels) mais aussi les systèmes de pratiques spatiales, sociales, symboliques qui structurent le fonctionnement du champ migratoire ou qui en découlent* » (Simon, 2008 :18). En conséquence, l'image de migrations circulaires utilisée pour décrire l'articulation des différentes formes de mobilités, procède d'analyses privilégiant les échelles multiples. Le champ migratoire en tant qu'« *espace social produit par les acteurs du champ géographique* » (Ibid. :15), conditionne les représentations collectives des migrants (Ibid.), tout en constituant une forme spatiale qui articule l'ensemble des lieux de l'expérience migratoire à travers les circulations et les liens que produit celle-ci.

Dans une spatialisation du regard porté sur les phénomènes migratoires (cf. Simon, 1996, 2006, 2008), une partie des questionnements se trouve donc recentrée sur l'inscription des migrants dans leur environnement spatial. Ainsi, les migrations internationales qui produisent des flux de nature variée – humains, financiers, culturels, matériels ou symboliques – participent d'organisations spatiales construites sur des interactions réciproques et maintenues dans le temps. Les systèmes migratoires sont caractérisés par les rôles des pays d'immigration et d'émigration, mais aussi par des liens et des réseaux, qui dénotent une organisation circulaire de l'espace migratoire.

2. Approcher les relations interethniques entre commerçants et clients.

Depuis la parution de l'ouvrage « *Ethnic Economies* » de I. Light (1972), les travaux concernant les initiatives économiques des migrants implantés dans les métropoles des pays du Nord se sont fortement développés. La notion d'entrepreneuriat ethnique qui émerge de cette littérature permet de qualifier les activités économiques associées aux groupes de populations immigrées, et témoigne d'un mode d'analyse novateur des ressources mobilisées dans le fonctionnement, la gestion et le financement de ces entreprises.

2.1. L'entrepreneuriat ethnique et le poids économique croissant des migrants.

Les travaux sur l'entrepreneuriat ethnique interrogent à la fois le poids économique croissant des migrants dans les espaces métropolitains, leur surreprésentation dans le secteur du travail indépendant, ou encore les modes de fonctionnement de ces entreprises et la réussite économique de certains groupes plutôt que d'autres¹⁹. Les références bibliographiques sont abondantes sur le sujet (Waldinger, 1993), et la recherche a produit une variété de notions pour analyser ces formes caractéristiques : « entrepreneuriat étranger ou ethnique » (Waldinger, 1986 ; 1990), « économies ethniques » (Light, Gold, 2000), ou encore « économies d'enclaves ethniques » et « économies d'enclaves immigrées » (Portes, 1981).

2.1.1. Les manifestations de l'ethnicité dans les activités économiques.

Définie comme l'ensemble des activités économiques « dans lesquelles sont engagés des travailleurs indépendants, des entrepreneurs et des employés issus d'un même groupe ethnique » (Light, Gold, 2000 : 4), l'économie ethnique rend compte d'un secteur marqué par le petit commerce de biens et de services, au sein duquel l'entrepreneur étranger est surreprésenté ; l'entrepreneuriat ethnique désigne un ensemble d'éléments constitutifs de ces économies ethniques. Le terme « entrepreneuriat » est d'usage pour décrire les étapes du cycle de développement des entreprises, et le terme « entrepreneur » s'applique aux propriétaires, gestionnaires ou exploitants des entreprises (Aldrich, Waldinger, 1990). Le terme « ethnique » enfin, implique – dans la définition de H. Aldrich et R. Waldinger (Ibid.) – que les modes de gestion et de fonctionnement de ces entreprises soient conditionnés par l'appartenance des protagonistes à des groupes ethniques.

¹⁹ cf. Light, 1974 ; Portes, 1981, 1996 ; Simon, 1981. Waldinger, 1986 ; Aldrich, Waldinger, 1990 ; Guillon, Taboada-Leonetti, 1986 ; E. Ma Mung, Simon, 1990 ; Tarrius, 1995 ; Peraldi, 1999 ; Light, Gold, 2000.

À partir d'une conception de l'ethnicité telle que développée par F. Barth (1969), les frontières entre les groupes ethniques sont définies comme des constructions reposant sur la conscience ou la revendication de « *l'appartenance à un groupe et une origine commune* » et l'identification de l'appartenance au groupe par les individus qui lui sont extérieurs (Aldrich, Waldinger, 1990 : 112). Dans cette perspective, l'entreprenariat ethnique procède d'un ensemble de liens et d'interactions définissant les relations entre des individus de même origine – nationale, régionale, ou ethnique – ou partageant les mêmes expériences de la migration (Ibid.).

Les économies ethniques et leurs entreprises, organisées et structurées par des réseaux communautaires, se déclinent ainsi selon trois types identifiés au sein des travaux états-uniens des années 1980-2000 (Light, Gold, 2000). On distingue ainsi :

- L'économie d'entreprises tenues sur une base ethnique – ou « *ethnic ownership economy* » – caractérise un ensemble d'entreprises qui sont la propriété d'entrepreneurs étrangers ou d'origine étrangère, et dont les propriétaires, les exploitants et les employés appartiennent majoritairement au même groupe ethnique (Aldrich, Waldinger, 1990 ; Light, Gold, 2000).

- L'économie d'enclave ethnique – ou « *ethnic enclave economy* » – se différencie par le questionnement des externalités positives induites par l'agrégation spatiale d'un ensemble d'entreprises tenues par des propriétaires étrangers ou d'origine étrangère, employant presque exclusivement des coethniques²⁰ (Portes, 1981 ; Light, Gold, 2000).

- L'économie d'entreprises contrôlées sur une base ethnique – ou « *ethnic controlled economy* » – définit, quant à elle, un ensemble d'entreprises dont les propriétaires sont états-uniens, mais qui sont caractérisées par une surreprésentation d'employés étrangers ou d'origine étrangère appartenant au même groupe ethnique. De cette surreprésentation résulte une forme de contrôle des coethniques sur la composition de l'emploi dans ces entreprises à travers leur agrégation et leur organisation (Light, Gold, 2000).

²⁰ Le terme coethnique est une traduction littérale de « *coethnic* » en Anglais, d'usage courant dans les travaux états-uniens.

2.1.2. Le contexte multiscaleaire des manifestations de l'ethnicité.

Ces notions qui structurent le champ de recherche renvoient ainsi à différentes analyses de l'essor des entreprises ethniques. Dans les travaux états-uniens, et dans une perspective multiscaleaire, les chercheurs ont pu examiner les éléments contextuels qui façonnent les économies ethniques, les caractéristiques des groupes ethniques qui assurent l'exploitation de ces entreprises, et la capacité des individus à mobiliser les ressources mises à leur disposition dans un environnement donné.

À l'échelle macroscopique des économies ethniques, on identifie une « *structure d'opportunités* » qui préside au développement des activités économiques des migrants (Portes, 1981 ; Aldrich, Waldinger, 1990 ; Light, Gold, 2000). Sont donc examinés les conditions structurelles du marché du travail, d'accès par les entrepreneurs à la propriété économique et l'ensemble des opportunités à saisir pour les entreprises ethniques. L'analyse de ces facteurs déterminants interroge ainsi l'existence d'un marché propice à l'exploitation des demandes spécifiques de certains groupes : par exemple, une demande communautaire des groupes migrants en termes de produits et de services importés depuis leur pays d'origine, ou une demande des groupes autochtones majoritaires en produits exotiques. Le développement des entreprises ethniques est en outre conditionné par les politiques étatiques en termes d'accès à la propriété économique (Aldrich, Waldinger, 1990), et la compétition interethnique dans l'accès aux créneaux économiques délaissés par la population autochtone (Cobas, 1987).

À l'échelle mésoscopique des groupes ethniques engagés dans l'entrepreneuriat, il s'agit d'examiner les facteurs de prédisposition au choix de cette activité et les ressources mobilisées à travers les réseaux migratoires et les liens sociaux transnationaux. Ces facteurs déterminants se reflètent dans les caractéristiques des groupes migrants, et à partir de l'idée d'une *culture* de l'entrepreneuriat (Aldrich, Waldinger, 1990). L'orientation économique chez les groupes migrants est déterminée par leurs projets et leurs aspirations – dans quelle mesure l'entrepreneuriat est-il privilégié ? – et par leur inscription dans l'espace urbain – dans quelle mesure le développement des activités commerciales sur les créneaux communautaires et exotiques est-il facilité ? De plus, les réseaux migratoires transnationaux – famille nucléaire, famille élargie, amitiés, connaissances – matérialisent des formes de liens communautaires forts : ces organisations sociales et économiques importées du pays d'origine (Portes, 1981,

1996, 2000) agissant comme des ressources informationnelles et financières fondamentales de la création et de l'exploitation des entreprises ethniques.

À l'échelle microscopique des entrepreneurs migrants enfin, l'analyse des stratégies d'accès au capital est privilégiée (Portes, 1981 ; 1996 ; 1999). Ces stratégies s'expriment à la fois dans l'expertise entrepreneuriale – en d'autres termes la capacité à se positionner par rapport aux autres pour accomplir un but précis –, et dans les compétences à mobiliser les ressources communautaires et à exploiter les opportunités structurelles (Aldrich, Waldinger, 1990).

L'approche par les économies ethniques repose donc sur l'identification de liens ethniquement déterminés entre les différents groupes de population qui en assurent l'exploitation. Ce sont ainsi les liens transnationaux et le capital social mobilisés par les migrants qui expliquent la réussite économique de certains groupes plutôt que d'autres (Ibid.). De plus, la création, l'exploitation et le succès de ces entreprises sont expliqués à partir de la segmentation du marché du travail (Portes, 1981 ; Light, Gold, 2000). Effectivement, les notions connexes d'économies, d'enclaves et d'entrepreneuriat ethniques s'appliquent à des ensembles économiques indissociables et positionnés sur des marchés du travail développés et investis par les migrants (Light, Gold, 2000).

Ces travaux valorisent ainsi une conception fondamentale du migrant acteur de son insertion économique, s'adaptant à son environnement, mobilisant l'ensemble des ressources disponibles et élaborant des stratégies en accord avec ses projets et ses aspirations. C'est ainsi que les économies ethniques permettraient aux groupes migrants ou minoritaires de créer leurs propres emplois, surmontant en partie les difficultés rencontrées lors de l'insertion économique et les discriminations dont ils peuvent être victimes sur le marché national du travail. Cette forme de travail indépendant relève donc d'un ensemble d'activités qui contribuent à l'expansion de marchés du travail secondaires, et plus généralement au bien-être économique, social, culturel et politique des migrants (Aldrich, Waldinger, 1990 ; Light, Gold, 2000).

2.1.3. De l'étranger à « l'ethnique », puis aux relations interethniques.

Dans une perspective différente des travaux états-uniens, la recherche française des années 1980-2000 sur le commerce ethnique contribue au renouvellement des interprétations souvent

descriptives de l'ethnicité inhérente aux entreprises ethniques. Dès les premières contributions françaises sur la question, la présence immigrée dans les espaces urbains est questionnée à partir des modalités d'insertion spatiale et des questions d'intégration (Battegay, 1996). À cette période, le passage de migrations de travail vers des migrations de peuplement transforme le champ des migrations internationales (Vuddamalay, 1990 ; Battegay, 1992), et ce changement contextuel engage les chercheurs à interroger « *l'immigration dans sa dimension communautaire* » (Battegay, 1992 : 83).

Au cours de la décennie 1980-1990, les travaux sur le commerce étranger le définissent en tant qu'« *unité spatialement autonome dont le tenancier est un ressortissant d'un pays étranger* » (E. Ma Mung, Simon, 1990 : 12). Au sein des entreprises tenues par des étrangers ou des migrants sont analysés les facteurs déterminants de leur développement et de leur succès. Cependant, ces approches pionnières du commerce étranger sont limitées par l'évolution des structures migratoires et la diversité des petites et moyennes entreprises emblématiques de la réussite économique de certains groupes migrants. Un nouvel outil pour qualifier à la fois les entrepreneurs étrangers, migrants, et d'origine immigrée reste donc à développer.

Dans la continuité de l'émergence du champ des relations interethniques et sous l'impulsion des travaux sur les économies ethniques, la figure du « *commerçant étranger* » (Ibid.) est alors étoffée d'une dimension ethnique qui permette d'associer à ce type d'activités des entrepreneurs d'origine étrangère, immigrés Français par acquisition, ou encore de nationalité française nés en France d'un ou deux parents étrangers. C'est ainsi que la notion d'entrepreneuriat ethnique dans son acception états-unienne (cf. Waldinger, 1990) est progressivement mobilisée dans le champ français. Cette forme d'entrepreneuriat définit une « *activité pratiquée par des personnes qui utilisent ou s'appuient sur des réseaux ethniques, sur le plan du financement, mais aussi sur le plan de l'approvisionnement, sur celui du recrutement du personnel, et parfois sur celui de l'achalandage* » (E. Ma Mung, 1996 : 214-215).

Parallèlement à l'analyse des modes de gestion des commerces migrants, les questions posées s'étendent au fonctionnement et à l'organisation des espaces marchands concernés. Ainsi, une partie des travaux – conduits au prisme des quartiers d'immigration (Guillon, Taboada-Leonetti, 1986. Raulin, 1988) et privilégiant l'analyse des activités socio-économiques des

migrants à l'échelle du quartier (Vuddamalay, 1993) – sont orientés vers l'appréhension des relations interethniques qui caractérisent les échanges marchands et président à l'avènement de centralités immigrées (Raulin, 1988). Dans un cadre de distribution et de consommation de produits ethniquement marqués, la notion de commerce ethnique implique l'observation de mécanismes d'identification de soi et des autres. Dans ces approches sur l'entrepreneuriat ethnique, le terme ethnique renvoie à des mécanismes d'identification et de catégorisation en termes de groupes de population, de pratiques quotidiennes, ou encore de modes de fonctionnement et de gestion des entreprises.

2.2. La notion de commerce ethnique face à la fragmentation du fait migratoire.

« On est aujourd'hui confronté à des situations de plus grande fragmentation, caractérisées par des origines plus diverses et une plus grande hétérogénéité, à la fois entre les groupes et au sein d'eux. » (Pécoud, 2012 : 10)

Le cas de la France permet d'articuler ces observations aux dynamiques de diversification des flux migratoires en provenance d'Afrique et d'autres aires géographiques. Depuis l'Afrique, et plus précisément l'Afrique de l'Ouest, les migrations sénégalaises ont progressivement été rejointes par des migrations en provenance de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, puis du Congo et de République Démocratique du Congo. Plus récemment, les migrations depuis des pays africains non-francophones comme le Nigeria et le Ghana sont apparues ; les entrepreneurs qui en sont originaires sont bien représentés, bien que minoritaires en comparaison des ressortissants d'Afrique francophone. En outre, les migrations en provenance de Chine et d'Asie du Sud-Est ont elles aussi évolué vers une diversification des origines : chinoises, vietnamiennes, laotiennes, cambodgiennes (pionniers du commerce alimentaire spécialisé aux africains à Château Rouge) et plus récemment sud-asiatiques et donc indiennes et pakistanaises (surreprésentés dans le secteur des cosmétiques, et se partageant le secteur informel de la vente à la sauvette avec des populations africaines).

Dans le cas de l'Angleterre, les migrations sud-asiatiques en provenance d'Inde et du Pakistan ont été rejointes par des migrations bangladaises. L'essor des migrations antillaises, principalement jamaïcaines dès l'après-guerre, s'est plus tard accompagné d'arrivées depuis les autres îles anglophones.

Les travaux récents d'Antoine Pécoud (2010 ; 2012) sur l'entrepreneuriat ethnique et plus particulièrement l'entrepreneuriat immigré des Turcs de Berlin font état d'un désenclavement de leurs activités entrepreneuriales. Ce phénomène récent « *est notamment dû à l'importance décroissante du « marché protégé » : beaucoup de magasins allemands ont adapté leurs produits à leur clientèle d'origine turque, laquelle n'a donc plus besoin d'avoir recours à des commerces spécifiques, tandis que les Turcs de la seconde et troisième génération ont adapté leurs besoins et ont tendance à ne plus utiliser les magasins de produits turcs.* » (Pécoud, 2012 : 8)

Les raisons pour lesquelles on constate un désenclavement des activités entrepreneuriales chez les Antillais de la région londonienne (Hebburn, 2004) reposeraient sur plusieurs phénomènes de nature similaire. D'abord, sans offrir la même variété que les commerces de produits tropicaux implantés à Brixton, ou d'autres marchés de la capitale, les enseignes Tesco et Sainsbury's ont progressivement développé une offre commerciale qui pourvoie aux besoins d'une clientèle d'origine antillaise. Sur Acre Lane, le grand supermarché Tesco a dédié une allée aux produits importés dans laquelle se trouvent des rayons de produits antillais, asiatiques et du Sous-continent indien. Sainsbury's, de taille plus modeste, présente lui aussi un panel de produits importés depuis ces mêmes régions.

Cette orientation commune à une partie des entreprises ethniques repose en outre sur une forme de métissage des habitudes alimentaires autochtones à travers un contact prolongé avec des produits importés²¹. La cuisine britannique a ainsi progressivement intégré des éléments allochtones dans sa composition ; si bien que les populations d'origine antillaise et sud-asiatique présentes depuis les années 1950 ont vu une partie de leurs habitudes alimentaires réappropriées par la population autochtone. C'est le cas d'un ensemble de plats au curry qui sont intégrés à la restauration traditionnelle britannique, ou bien des sauces épicées antillaises qui accompagnent de plus en plus la cuisine locale.

En France, une partie de la cuisine étrangère est passée dans la consommation courante. On pense notamment au couscous issu de la cuisine maghrébine, à la feuille de brick introduite par des entrepreneurs Juifs-Tunisiens dans les années 1960 (Hassoun, 2009), et enfin à la sandwicherie *döner* d'origine turque dont la consommation est de plus en plus courante. Néanmoins, la consommation d'une cuisine étrangère par les populations autochtones se

²¹ cf. Hassoun, 2009 sur l'intégration progressive de la feuille de brick dans la cuisine française

caractérise en grande partie par une consommation exotique. De plus, les supermarchés franciliens, s'ils se sont spécialisés dans la distribution de produits exotiques de provenance est-asiatique, sud-asiatique, voire sud-américaine, sont loin de pouvoir concurrencer le commerce communautaire assuré par les épiceries spécialisées en produits africains, absents de la majorité des rayons. Ce fait semble d'ailleurs constituer l'une des raisons pour lesquelles les politiques publiques de diversification commerciale à Château Rouge sont si ardues à mettre en œuvre. L'espace marchand possède un tel rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale²² que son dynamisme commercial, associé aux carences de l'offre en produits africains dans les supermarchés, ne menacent pas la niche économique des entrepreneurs du quartier.

2.2.1. La nécessité de réévaluer les catégories d'analyse de l'entrepreneuriat ethnique.

Ce que cela signifie pour l'espace marchand, et plus précisément pour le commerce ethnique, c'est que la fragmentation, en plus d'être un processus constitutif, caractéristique même, des organisations spatiales métropolitaines, implique une réévaluation de la pertinence des catégories d'analyse élaborées dans le champ de l'entrepreneuriat ethnique. ???

Effectivement, bien que la clientèle des commerces de Château Rouge soit majoritairement d'origine africaine, il a été souligné que les commerçants africains n'y sont pas majoritaires tout en y constituant malgré tout le groupe modal. La dynamique métropolitaine de fragmentation se traduit de façon similaire à Brixton mais selon des modalités différentes. En effet, l'espace public et commercial de Brixton multiplie la mise en scène des références symboliques aux Antilles et plus généralement aux populations Noires, alors que seuls 35% des résidents appartiennent aux groupes ethniques « Noirs Antillais » et « Noirs Africains », que 50% des commerces sont tenus par des européens en majorité d'origine britannique, et que la composition de la clientèle, plus variée qu'à Château Rouge, est caractérisée par la présence de plus en plus visible de clients appartenant à la classe moyenne supérieure. Brixton reste cependant une concentration commerciale dont environ la moitié de l'offre s'adresse à des clientèles antillaises et africaines.

²² cf. Toubon, Messamah, 1990 ; Bouly de Lesdain, 1999 ; G. Ma Mung, enquêtes par questionnaire, 2011

Ainsi, le constat d'une fragmentation en termes de flux migratoires, et en termes d'insertion sociospatiale des migrants à l'échelle métropolitaine et plus localement à Château Rouge et à Brixton questionne l'usage même de la notion de commerce ethnique.

2.2.2. L'importance relative des ressources dites « ethniques ».

Il s'agit avant tout de reconnaître que les modes de fonctionnement commerciaux reposant sur une variété de ressources ethniques au sein des groupes auxquels appartiennent les entrepreneurs se manifestent concrètement dans les centralités commerciales étudiées. À titre d'exemple, un commerçant ghanéen de Brixton s'appuie exclusivement sur la cellule familiale pour faire fonctionner son commerce spécialisé dans les produits alimentaires importés du pays d'origine. En revanche, un épicier asiatique de Château Rouge qui bénéficie des ressources ethniques mises à disposition au sein de son groupe ne s'appuie pas exclusivement sur ce réseau d'appartenance ethnique, puisqu'il emploie fréquemment une main d'œuvre africaine. De la même manière, un épicier nigérian de Brixton, spécialisé dans les produits alimentaires tropicaux à destination des Africains et des Antillais, emploie un Pakistanais et n'est lui-même que très rarement présent dans sa boutique.

En ce sens, les travaux de L. Costes (1994) illustrent la remise en question de la ressource ethnique. D'après l'auteure, le choix de l'entrepreneuriat chez les migrants ne peut uniquement s'expliquer par le capital social accumulé et transmis lors de l'implantation successive de groupes ethniques ou la superposition de leurs activités économiques dans un espace donné. Les avantages économiques de l'entrepreneuriat ne sauraient non plus s'expliquer seulement à partir de la théorie de la segmentation des marchés du travail. Les ressources ethniques seraient donc au mieux à replacer en termes d'avantages circonstanciels au sein de certains secteurs d'activités investis par les migrants.

La multiplicité des modes de fonctionnement commerciaux questionne ainsi l'exclusivité de la ressource ethnique chez les entrepreneurs. Par conséquent, constater ou non la mobilisation des ressources ethniques dont disposent les entrepreneurs ne constitue pas un attribut exclusif permettant de qualifier les formes commerciales observées d'ethniques. En effet, envisager la dimension ethnique du commerce en fonction de l'origine des commerçants, des clients et de la provenance des produits échangés implique l'analyse d'un ensemble de manifestations de l'appartenance ethnique chez les protagonistes.

2.2.3. De l'entrepreneur au système d'acteurs.

Considérant la variété des origines chez les acteurs du commerce ethnique, le fait de prendre en compte à la fois les entrepreneurs et les clientèles auxquelles ils s'adressent conduit à l'identification de trois formes commerciales typiques. Cette typologie, bien que témoignant d'ajustements théoriques et méthodologiques selon les auteurs²³ qui la mobilisent, est d'usage courant dans la recherche française sur l'entrepreneuriat ethnique.

Par exemple, un commerçant jamaïcain de Brixton qui distribue des denrées alimentaires importées à une clientèle antillaise participe à un commerce dit communautaire ; il en va de même pour un détaillant sénégalais en tissus qui s'adresse à la clientèle africaine qui fréquente Château Rouge. Ce type de commerce s'inscrit dans la distribution par un commerçant de produits spécifiques à un groupe de population dont il est lui-même issu (E. Ma Mung, Simon, 1990). Au sein de centralités commerciales comme Château Rouge et Brixton, ce commerce communautaire est des plus visibles puisque son déploiement dans l'espace implique le plus souvent des marqueurs symboliques de l'origine des commerçants, des clients ou de la provenance des produits échangés²⁴.

En outre, à Brixton, des restaurateurs indonésien, chinois, japonais, colombien, sont spécialisés dans une activité qui repose non pas sur le registre communautaire de l'offre culinaire – les clients originaires de ces pays sont rares – mais sur un registre relevant de l'exotisme, tel qu'il a été identifié par A. Raulin (2000) dans le cas des commerces, notamment des restaurants, asiatiques du Triangle de Choisy. Certains restaurants de Brixton sont ainsi spécialisés dans des cuisines qui ne sont ni britannique, ni antillaise, ni africaine. Ce type de commerce exotique relève de la distribution de produits et services spécifiques au commerçant, à une population dont il n'est pas lui-même issu (E. Ma Mung, Simon, 1990). À l'instar du commerce communautaire, le commerce exotique est particulièrement visible dans l'espace marchand, puisque celui-ci s'appuie sur la mise en scène d'éléments qui renvoient à l'origine étrangère des commerçants et la provenance spécifique des produits et services distribués. Brixton abrite une part importante de ces restaurants exotiques dont l'offre est structurée autour d'une clientèle réceptive à ce positionnement. Cette clientèle brixtonienne est plus variée qu'à Château Rouge, où les commerces à vocation exotique sont plus rares.

²³ cf. de Rudder, 1987 ; E. Ma Mung, Simon, 1990 ; Audebert, 2006

²⁴ cf. infra.

Un troisième type de commerce ethnique est enfin caractérisé par la distribution de produits et services courants à des populations dont le commerçant n'est pas lui-même issu. Il s'agit d'un commerce dit courant (Ibid.) qui comprend le plus souvent des boutiques d'alimentation générale et des supérettes tenues par des entrepreneurs migrants, ou d'origine immigrée. Les produits courants qui y sont échangés ne sont pas identifiables à des groupes de population particuliers, si ce n'est celui de la population autochtone majoritaire. En revanche, le type de service assuré – ce sont des commerces ouverts le dimanche et qui ferment plus tard que les commerces autochtones – est communément identifié et associé à l'origine du commerçant. « L'Arabe du quartier » d'origine maghrébine à Paris ou le *convenience store*²⁵ indien ou pakistanais à Londres en constituent des figures emblématiques.

L'identification de ces types de commerce permet donc de qualifier une grande partie des formes d'échange marchand observées. Cependant, détailler précisément les multiples pratiques de consommation qui se greffent à ces activités s'avère complexe : les formes communautaires, exotiques et courantes du commerce ethnique semblent se superposer à différents degrés.

2.2.4. Des variations sur le thème de la communauté dans les échanges.

Pour nombre de commerces ethniques recensés, l'attribut dit communautaire des échanges marchands s'avère aisé à identifier. À ce titre, l'exemple des épicerie spécialisées en produits alimentaires tropicaux importés d'Afrique et des Antilles est à la fois convaincant, et représentatif d'autres spécialisations commerciales telles que la distribution de cosmétiques dits « afro », de tissus hollandais prisés par les Africains et de productions culturelles comme la musique.

En ce qui concerne une partie des épicerie²⁶, la composante communautaire du commerce ethnique s'y manifeste de manière explicite. À Château Rouge, c'est le cas de l'épicerie « Chez Papa » localisée rue des Poissonniers : le commerçant d'origine camerounaise y distribue des produits spécifiques au Cameroun (voire d'autres pays d'Afrique) à une clientèle en partie d'origine camerounaise, sinon originaire d'Afrique de l'Ouest. De même, l'épicerie du « Marché de Côte d'Ivoire », rue Doudeauville, est d'origine ivoirienne et distribue des

²⁵Le terme anglais de *convenience store* se traduit par supérette en Français.

²⁶En 2012, 60% des épicerie spécialisées de Château Rouge sont tenues par des originaires d'Afrique, 25% des épicerie spécialisées de Brixton sont tenues par des originaires d'Afrique, 6% par des originaires de la Jamaïque.

produits importés depuis la Côte d'Ivoire à une clientèle majoritairement ivoirienne. À Brixton, la commerçante d'origine jamaïcaine de l'épicerie « Esmes » dans le marché couvert de Market Row est spécialisée dans les produits importés des Antilles et s'adresse à une clientèle de même origine. Pareillement, le commerçant d'origine ghanéenne de « Kumasi Market » y distribue des produits importés depuis le Ghana à une clientèle d'origine ghanéenne, voire africaine. Ces quatre exemples sont représentatifs d'une partie des épicerie recensées. Ils mettent en évidence une certaine congruence entre l'origine du commerçant, la provenance des produits qu'il distribue et la clientèle à laquelle il s'adresse.

Cependant, le commerce des produits alimentaires importés d'Afrique ou des Antilles témoigne de formes commerciales différant sensiblement du type dit ethnique communautaire. Premièrement, la variété des origines nationales et régionales au sein des espaces marchands questionne l'idée de communauté inhérente au type ethnique communautaire. En ce sens, il importe notamment de prendre en compte les similitudes qui peuvent exister entre les produits importés d'Afrique et les produits importés des Antilles, donc entre les modes de consommation même de ces produits. Par exemple, les tubercules de manioc sont communément consommés à la fois par des originaires d'Afrique et des Antilles ; le riz constitue une part importante des régimes alimentaires dans ces deux aires géographiques ; les espèces marines comme le vivanneau et le mérrou des Antilles se retrouvent au Sénégal – sous le nom de *djabar* et de *thiof* – et le long des côtes d'Afrique de l'Ouest. Du fait de ces correspondances, il arrive ainsi que des originaires des Antilles s'approvisionnent chez des commerçants africains, et *vice versa* : Monsieur M. d'origine camerounaise et son épouse d'origine guadeloupéenne s'approvisionnent dans les mêmes commerces de Château Rouge pour la plupart des produits africains et antillais qu'ils consomment.

Deuxièmement, malgré les similitudes qui peuvent exister en termes de produits et d'habitudes alimentaires, la variété des origines nationales et régionales, des appartenances ethniques (ici au double sens de l'ethnicité et de l'ethnie) et des appartenances religieuses au sein des aires géographiques africaine et antillaise complexifient l'appréhension du caractère communautaire des échanges. Ainsi, des commerces qui relèvent au premier abord du commerce ethnique communautaire peuvent témoigner d'usages impliquant des clientèles qui appartiennent à des groupes différents de ceux des commerçants. De plus, Château Rouge et Brixton comptent plusieurs épicerie spécialisées dont les commerçants sont Asiatiques, Sud-Est-asiatiques, Sud-asiatiques, Maghrébins, ou encore originaires du Moyen-Orient.

L'approvisionnement en produits alimentaires importés d'Afrique et des Antilles ne se fait donc pas nécessairement chez des commerçants qui en sont eux-mêmes originaires.

Ainsi à Château Rouge, des épiciers cambodgiens, laotiens et chinois engagés dans la distribution de produits alimentaires importés ne leur étant pas culturellement spécifiques, s'adressent à des groupes pour lesquels ils le sont, mais auxquels ils n'appartiennent pas eux-mêmes. Ces commerçants ne participent donc pas explicitement à un commerce ethnique de type communautaire, ni d'ailleurs à un commerce ethnique de type exotique²⁷. Ces pratiques marchandes s'observent de même à Brixton, mais selon des modalités encore différentes. À Brixton par exemple, les commerçants pakistanais de « Aziz Cash & Carry » et iranien de « Nour Cash & Carry » distribuent des produits importés d'Afrique et des Antilles aux groupes correspondants, mais pas seulement. Leur activité commerciale est plus diversifiée que celle des épicerie de Château Rouge, et les produits d'Asie du Sud et du Moyen-Orient côtoient l'offre destinée aux clientèles d'origine antillaise et africaine. Ajoutant à la complexité des situations observables, ces commerces peuvent de plus s'adresser à des clientèles d'origine sud-asiatique et britannique. Ces commerçants ne sont donc pas entièrement engagés dans un commerce ethnique de type communautaire, et ne sont que partiellement engagés dans un commerce de type exotique.

L'activité de tels commerces relève donc de rapports complexes entretenus à la fois par le commerçant avec sa clientèle et avec les produits distribués, et par les clients avec les produits consommés et le commerçant qui en est pourvoyeur.

2.3. La validité du terme « ethnique » dans les recherches sur l'entrepreneuriat.

En dépit d'un usage moins répandu qu'Outre Atlantique, l'ethnicité en France a paradoxalement fait l'objet de débats politiques et publics ainsi que d'interrogations épistémologiques complexes. Dès les années 1990, la prudence requise par l'emploi de l'adjectif « ethnique » se traduit en partie par une forme de rejet et de stigmatisation du terme, dans une dénonciation de « *la montée des particularismes* » (Bertheleu, 2008 : 8) et des catégorisations abusives dont il serait à l'origine.

Une partie des recherches françaises en sciences sociales questionne ainsi la pertinence de l'ethnique pour qualifier les modalités d'insertion sociospatiale des étrangers ou des migrants.

²⁷ À l'exception de deux restaurateurs, les commerçants asiatiques de Château Rouge ne distribuent pas de produits importés d'Asie.

Par exemple, comme l'a souligné M. Chabrol dans sa thèse portant indirectement sur les commerces de Château Rouge, « *l'utilisation du terme « ethnique » est problématique du fait d'un glissement possible entre une définition scientifique et un usage commun importés des sociétés nord-américaine ou britannique, où le contexte social est très différent de celui de la France.* » (Chabrol, 2011 : 45).

2.3.1. Les carences d'un outil trop descriptif.

Aux États-Unis, le terme *ethnic* est mobilisé dans des recherches centrées sur les manifestations de liens communautaires et transnationaux entre des groupes d'individus de même origine, s'appuyant sur des ressources ethniquement déterminées. Effectivement, le terme ethnique y est principalement employé en tant qu'outil descriptif d'une communauté de traits objectifs ou subjectifs représentés comme communs par des groupes dits ethniques. Cependant, l'usage des termes *communauté* et *groupe* auxquels sont associés, parfois indifféremment, les adjectifs « étranger », « migrant », « minoritaire » et surtout « ethnique », font aussi bien référence à des groupes nationaux comme les Coréens, les Chinois ou les Mexicains, qu'à des groupes d'originaires d'une même région, ou encore à des ensembles plus larges de population tels que les Asiatiques ou les Latino-américains.

2.3.2. Les lacunes d'un outil subordonné au discours d'une majorité.

La plupart des discours scientifiques au sein de disciplines telles « *les sciences juridiques, la démographie, la science politique* » (Streiff-Fénart, 1997 : 51) préfèrent aux termes « ethnique » et « ethnicité » celui d'ethnisation, désignant « *le processus de saillance des catégorisations ethniques dans nombre de situations concrètes* » (Bertheleu, 2007 : 8). Au prisme de l'ethnisation des rapports sociaux, les relations interethniques sont pensées en termes de catégorisations de l'altérité. Au contraire d'une conception de l'ethnicité comme relevant de processus d'identification au sein des groupes de population, le terme d'ethnisation est d'usage pour désigner les revendications portant sur l'appartenance ethnique des migrants au sein du modèle républicain français. À partir de ces questions de revendication chez les groupes migrants, les relations interethniques sont en partie analysées à travers les rapports de domination entre les différents groupes ethniques qui composent la société. Dans ces travaux portant sur les notions de majorité et de minorité, les interactions entre les migrants et les populations autochtones relèvent donc de « *situations produites dans*

des rapports de domination-subordination indépendamment de l'importance quantitative des groupes concernés : le majoritaire est celui qui « majore » sa position (son statut, son pouvoir...) en minorant celle d'alter » (Poiret, 2010 : 5).

Par ailleurs, bien que les manifestations de l'ethnicité impliquent des rapports sociaux conditionnés par les positions minorées et majorées des acteurs impliqués, il ne s'agit pas dans ce travail de penser le commerce ethnique en termes de revendications de groupes minoritaires formulées à l'encontre des groupes majoritaires. Il ne s'agit pas non plus de penser les pratiques marchandes des migrants en termes de réponses de groupes minoritaires formulées à l'encontre du groupe majoritaire. Cependant, il n'est pas question d'ignorer les rapports de domination entretenus par les groupes majoritaires sur les groupes minoritaires. En ce sens, il convient de reconnaître les rapports sociaux réciproques mais asymétriques, caractéristiques des situations de coprésence entre populations migrantes et populations autochtones, et qui conditionnent le développement de concentrations commerciales fonctionnant en centralités minoritaires (Raulin, 1988 ; 2008).

L'une des principales critiques formulées à l'encontre du terme « ethnique » relève donc de réticences concernant l'utilisation d'un mot qui puisse réduire la dimension ethnique de certaines réalités sociales à une forme d'altérité essentialisée par un locuteur appartenant généralement au groupe majoritaire. Cette critique se justifie notamment au sujet de discours politico-médiatiques (Bertheleu, 2007) qui instrumentalisent le terme « ethnique » et la forme connexe de l'ethnisation pour qualifier des situations problématiques associées aux questions d'immigration. Dans un tel contexte discursif, qualifier un commerce d'ethnique reviendrait donc effectivement à réduire celui-ci à une activité commerciale qui ne serait spécifique qu'en vertu d'être exercée par des migrants ou des minorités.

2.3.3. L'ethnique face à l'étranger, au migrant et à l'origine géographique.

Ainsi, si une partie de la recherche française emploie le terme ethnique, d'autres auteurs s'appuient au contraire sur une terminologie plus neutre relevant des activités dans lesquelles les acteurs considérés sont engagés, de leur catégorie sociale (étrangers, immigrés, migrants) et de leur appartenance géographique (Chabrol, 2011). De la sorte, Château Rouge et d'autres espaces marchands marqués par la présence de populations migrantes ont été étudiés en tant que « *centralité immigrée* » dans le cas des commerces maghrébins et africains de la Goutte

d'Or (Toubon, Messamah, 1990) ; en termes de « *dispositif commercial* » (Tarrius, 1995) ou de « *dispositif maghrébin* » (Missaoui, 1995) dans le cas des entrepreneurs maghrébins du quartier de Belsunce à Marseille ; enfin en tant que « *champs commerciaux sénégalais* » en ce qui concerne les réseaux de commerçants sénégalais implantés à Paris (Sall, 2007).

En lieu et place « d'ethnique » donc, les termes « étranger », « migrant » et « immigré » sont couramment employés dans le champ de recherche. L'intérêt de cette terminologie consiste notamment à évacuer la dimension essentialiste reprochée à l'ethnicité et les critiques relevant des processus de catégorisation abusive qui lui sont imputés. En outre, la catégorie d'analyse de l'ethnicité est remplacée par celle, à la fois descriptive et analytique, de la figure de l'étranger ou du migrant selon les cas. Cependant, les critiques opposées à l'emploi du terme « ethnique » qui renvoient aux catégorisations essentialistes que celui-ci véhiculerait, peuvent tout aussi bien être transposées au processus d'identification de l'étranger ou du migrant en tant que figure emblématique d'activités commerciales radicalement différentes de celles des groupes majoritaires.

Une alternative intéressante consiste par ailleurs à qualifier ces activités commerciales et ces commerçants à partir des aires géographiques dont ils sont originaires. Cette démarche présente ainsi l'avantage de ne pas recourir aux catégorisations ethniques de la différence, tout en invitant le chercheur à un niveau de détail important en termes de description et d'analyse des appartenances supranationales, nationales et régionales des protagonistes. Cependant, en ce qui concerne Château Rouge et Brixton la variété des origines chez les commerçants²⁸ questionne l'emploi de cette catégorie pour qualifier les interactions étudiées. Cela ne signifie pas que l'origine des individus nécessite d'être évacuée comme descripteur de la complexité des situations données à voir, bien au contraire. Les références géographiques sont couramment mobilisées chez les commerçants et se retrouvent généralement sur les enseignes des boutiques²⁹. Simplement, l'origine géographique à elle seule ne suffit pas à appréhender la complexité des activités commerciales étudiées.

En y ajoutant la composante ethnique, l'analyse inclut la manière dont les appartenances sont identifiées par les protagonistes au cours des échanges. Dans cette perspective, un épicier d'origine chinoise participe à un commerce dit africain dans la mesure où il distribue des

²⁸ Nous avons recensé 30 pays d'origines chez les commerçants de Château Rouge, 28 à Brixton.

²⁹ cf. infra.

produits importés spécifiques à des clientèles d'origine africaine. Seulement, que dire des modalités selon lesquelles son activité est structurée par l'identification des origines de sa clientèle, de la manière dont il est lui-même identifié par cette même clientèle, et dont celle-ci l'identifie à la provenance de ses produits ?

Loin d'entretenir un flou autour de la notion d'ethnicité, les travaux français sur l'entrepreneuriat et le commerce ethniques distinguent de manière explicite les catégories de pratique et les catégories d'analyse. À ce titre, la conception wébérienne de l'ethnicité³⁰ véhiculée dans les travaux de E. Ma Mung (1996), A. Raulin (2000) et C. Audebert (2006) entretient l'idée de groupes ethniques se construisant socialement sur la base d'une croyance réelle ou supposée en l'appartenance au groupe (ethnique) concerné. L'intérêt des processus d'identification constitutifs du jeu des appartenances ethniques pourrait ainsi justifier l'emploi de la catégorie d'analyse du commerce ethnique. En ce sens, l'analyse de la dimension ethnique du commerce relève d'une orientation théorique et analytique visant à en discrétiser les composantes économiques, sociales, identitaires et culturelles, et non à catégoriser l'altérité des formes commerciales observées.

³⁰ Chez M. Weber, les groupes ethniques sont des groupes entretenant « *une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou les deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement* » (Weber, 1921 – édition 2003)

3 Analyser la dimension de marquage du commerce ethnique.

Portant sur les activités économiques des migrants, les sections précédentes ont permis de caractériser une forme d'échange marchand spécifique dont l'analyse s'est grandement développée ces trente dernières années. La concentration de commerces ethniques dans les espaces urbains et les interactions sociales complexes que ceux-ci impliquent, ou encore des lieux de fréquentation et de pratique de leurs clientèles témoignent de l'importance qu'il s'agit d'accorder à l'ensemble des éléments mis en scène au cours des échanges commerciaux. En d'autres termes, ce champ de recherche appréhende les interactions qui ont lieu entre les commerçants, les clients, les passants autour des produits et services échangés. Dans la perspective d'interpréter les pratiques quotidiennes et les comportements que révèlent ces interactions, l'approche dramaturgique développée par E. Goffman (1973) constitue une entrée dans le *monde* du commerce ethnique, à partir du marquage que celui-ci imprime aux lieux investis par l'ensemble de ses activités.

3.1. Les éléments mis en scène dans les interactions sociales.

Avec E. Goffman, l'approche par la présentation de soi dans les interactions quotidiennes (Ibid.) met en évidence un ensemble de mécanismes sociaux qui définissent et cadrent l'espace-temps des rencontres entre les individus. Les individus, lorsqu'ils sont mis en présence, mobilisent un ensemble d'informations dont ils disposent ou bien qu'ils obtiennent les uns sur les autres. Ces informations recherchées sont de nature différente – sociales, culturelles, ethniques même – et d'ordre pratique : il s'agit grâce à celles-ci d'appréhender le contexte dans lequel se déroule l'interaction. La perception et la compréhension de ce contexte assistent les individus dans la définition d'une situation « *permettant aux autres de prévoir ce que leur partenaire attend d'eux et corrélativement ce qu'ils peuvent en attendre* » (Ibid. : 11).

Les informations obtenues et mobilisées, ainsi que le contexte identifié sont par ailleurs véhiculés à travers différents supports et proviennent de sources variées. Chez les individus, le physique, l'habillement, ou encore le langage renvoient à un ensemble de traits identitaires ou culturels qui participent à la définition de stéréotypes déjà constitués et témoignant d'un type d'individu déjà rencontré. L'identification préalable du type d'individu auquel on s'adresse et les représentations sur ses comportements prévisibles et attendus interviennent dans la posture que chacun des acteurs présents s'engage à adopter. L'intérêt de cette

approche des relations sociales est le postulat que des informations de natures diverses concernant ceux-ci transparaissent – volontairement, involontairement, mais invariablement – au cours des interactions. Chaque individu peut donc être catégorisé à partir d'un ensemble de traits distinctifs qui l'identifient ou le différencient, et qu'il apporte dans chaque interaction. Pour illustrer cette approche, il convient à la fois de définir l'usage de termes spécifiques, et de replacer leur interprétation dans la perspective de notre travail sur les commerces ethniques de Château Rouge et de Brixton.

3.2. Les composantes de la mise en scène des interactions sociales.

E. Goffman approche les relations sociales dans une perspective dramaturgique, postulant au centre de son cadre d'analyse que les interactions sociales peuvent être lues comme des représentations théâtrales. En d'autres termes, les interactions sociales sont définies par un ensemble d'éléments interdépendants : des acteurs, un public, une scène et un décor.

Château Rouge et Brixton sont des concentrations commerciales au sein desquelles se manifeste la présence de nombreux usagers impliqués dans la distribution et la consommation de produits et services pour la plupart importés d'Afrique et des Antilles. Dans cette situation, commerçants et clients prennent part à des échanges marchands au cours desquels ils sont mis en présence par leurs actions respectives. Ainsi, dans une concentration géographique des pratiques de ces usagers, les interactions sociales auxquelles ils participent peuvent être définies en tant qu'« *influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres* » (Ibid. : 23).

Par ailleurs, l'influence réciproque des actions des commerçants et des clients au cours des interactions incite à questionner leurs comportements et leurs pratiques comme participant d'une représentation (théâtrale) désignant « *la totalité de l'activité d'un acteur qui se déroule dans un laps de temps caractérisé par la présence continue de l'acteur en face d'un ensemble déterminé d'observateurs influencés par cette activité* » (Ibid. : 29). La représentation constitue une forme de pratique de l'acteur, en partie déterminée par un espace-temps particulier : celui d'une situation définie par la distribution et la consommation de produits et services ethniquement marqués.

Or, une manière d’appréhender ces pratiques passe par la notion de rôle, élaborée en tant que « *modèle d’action pré-établi* [que les acteurs développent] *durant une représentation et* [qu’ils peuvent] *présenter ou utiliser en d’autres occasions* » (Ibid. : 23). C’est donc à la fois la nature du rôle, mais aussi le cadre dans lequel celui-ci est joué qui sont déterminés par la perception de l’acteur en termes de représentation à adopter au cours de telle ou telle interaction. On note par ailleurs que, concomitante de l’idée de rôle, le « *rôle social* » met en évidence des mécanismes de catégorisation des représentations et d’identification des rôles que chacun des acteurs peut associer à des interactions particulières et donc réutiliser dans une variété d’occasions.

Dans une approche dramaturgique des interactions du commerce ethnique, il s’agit donc de postuler que chacun des acteurs impliqués joue un rôle en fonction des autres acteurs présents, ainsi que de son public. Outre les informations obtenues ou données involontairement, un ensemble de traits distinctifs définit le rôle social endossé par les acteurs. Cet ensemble de rôles participe d’un jeu qui force, appuie ou atténue certains traits en fonction des situations. Ce sont ces jeux d’acteurs qui donnent du sens au terme de mise en scène adopté dans la traduction française de l’ouvrage.

3.3. L’appareillage symbolique des interactions.

Les interactions sociales s’appuient sur un ensemble de signes véhiculés au cours des représentations théâtrales. De nature variée, ces signes se traduisent dans les quartiers étudiés par un marquage matériel et symbolique de l’espace. Ce marquage est à la fois élément de définition du contexte des interactions, et accessoire des jeux d’acteurs dans leurs pratiques de distribution et de consommation. Dans l’approche par la présentation de soi, l’ensemble de ces appareillages symboliques est désigné par le terme de façade – ou façade sociale – en tant que « *partie de la représentation qui a pour fonction normale d’établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs* » (Ibid. : 29) ; celle-ci se décrit dans deux dimensions.

D’un côté, le décor – dimension matérielle de l’appareillage des représentations – est constitué par un ensemble de signes qui, dans les lieux étudiés, se lisent dans des éléments plus ou moins fixes – architecture, enseignes, vitrines – ou changeants comme les étalages des boutiques. « *Constituant la toile de fond des actes humains se déroulant* [à un endroit

précis] », ces éléments de décor, s'ils s'expriment dans des formes matérielles « *géographiquement stables* », produisent cependant des ensembles de significations fluctuantes, données à lire, mais surtout à interpréter aux acteurs et aux observateurs des interactions (Ibid.). Par ailleurs de la même manière que les jeux des acteurs, l'usage du décor n'est pas exclusif à un type de représentation : ses éléments sont mobilisés par tous les acteurs, en dépit du fait qu'ils les exploitent chacun différemment.

De l'autre, la « *façade personnelle* » conçue par E. Goffman désigne des éléments confondus avec l'acteur lui-même, qui le suivent partout où il se déplace (Ibid.). La façade personnelle agit dans les représentations en tant qu'ensemble de stimuli permettant d'identifier les accessoires du jeu des acteurs. Les éléments de la façade personnelle se retrouvent donc sous la forme d'attributs individuels concrets tels le phénotype, le physique, l'habillement, la langue parlée, le comportement, les pratiques ; mais aussi moins aisées à percevoir comme le statut social ou l'appartenance ethnique. La façade véhicule ainsi des informations sur les acteurs, et celles-ci sont données à voir à travers les représentations.

Avec E. Goffman, ces informations constituent des stimuli qui remplissent deux fonctions principales déterminant le déroulement des interactions. L'« *apparence* » a pour fonction d'informer les protagonistes sur les attributs que l'acteur, à dessein ou non, offre à la perception ; la « *manière* » quant à elle, informe l'ensemble des participants à l'interaction « *sur le rôle que l'acteur compte jouer dans la situation* » (Ibid. : 31). À partir de la façade personnelle comme ensemble des significations produites par les représentations, les différentes situations induites par les interactions peuvent être catégorisées et stéréotypées par les acteurs. Cette opération leur permet ainsi de faire correspondre ultérieurement, à partir de leur expérience passée, des rôles éprouvés au préalable dans des situations déjà pratiquées, ce qui témoigne d'une « *tendance à présenter un grand nombre d'actions derrière un petit nombre de façades* » (Ibid. : 33).

Dans une approche dramaturgique des interactions du commerce ethnique, il s'agit de partir d'un postulat qui apparaît dans les travaux de A. Raulin (2000), impliquant que la consommation participe de la construction d'identités. Dans cette perspective, les commerces ethniques de Château Rouge et de Brixton témoignent de pratiques de distribution et de consommation mises en scène, marquant les lieux dans lesquels celles-ci se donnent à

observer. Or, s'intéresser au décor des lieux de pratique engage à penser celui-ci dans les significations que véhicule l'appareillage symbolique mobilisé par le jeu des acteurs.

Conclusion : spatialiser l'approche goffmanienne.

Avec A. Raulin, les pratiques liées à la consommation portent une forte charge identitaire et sémantique puisque celle-ci est « *le meilleur véhicule possible de l'adaptation culturelle* » (Ibid. : 206). La consommation permet ainsi aux populations autochtones d'affirmer leur mode de vie, et aux migrants de s'adapter aux modes d'approvisionnement et de consommation majoritaires. Par ailleurs, les pratiques de consommation sont vecteurs d'intégration et tendent à gommer les différences. Pourtant, ces pratiques peuvent aussi participer de mécanismes de différenciation et d'identification à des groupes ethniques, que ce soit un moyen pour les autochtones de mettre à distance les individus qui ne partagent pas les mêmes codes sociaux, ou un moyen pour les populations migrantes d'affirmer leurs différences et de refuser l'assimilation aux normes dominantes.

Ainsi, les pratiques inhérentes aux interactions marchandes ethniques produisent des ensembles de signes participant de l'identification de l'appartenance. Dans la dynamique d'échange commercial, et particulièrement dans la fluctuation des contextes en fonction des interactions et des représentations, les acteurs impliqués dans le commerce ethnique jouent un rôle primordial : ils apparaissent à la fois pourvoyeurs, consommateurs et créateurs de biens participant d'un marquage des lieux supports aux pratiques spatiales. À travers les rôles joués, la transmission d'informations d'ordre social, culturel et ethnique sur les acteurs, les accessoires utilisés pour cadrer leurs représentations, et le marquage de l'espace à travers les éléments de décor, les interactions marchandes donnent à voir les rapports entre la dimension symbolique des pratiques et les formes d'appropriation des lieux du commerce ethnique.

CHAPITRE 3 : LES TERRAINS DE LA RECHERCHE : CHATEAU ROUGE A PARIS ET BRIXTON A LONDRES.

Introduction

Dans les recherches urbaines, les chercheurs ont fréquemment recours à la comparaison dans la mise en perspective de terrains différents. Il s'agit de dégager les particularités liées au contexte dans l'étude des processus urbains et de développer une approche croisée de phénomènes semblables dans des contextes géographiques différents. À partir de la généralisation de cas particuliers, il devient possible de développer des questions spécifiques (Dureau et al., 2000 ; Gervais-Lambony, 2004 ; Giroud, 2007 ; Spire, 2009). En effet, la démarche de croisement des observations doit pouvoir mettre en évidence les similitudes et les différences entre des cas particuliers. Elle permet de traiter d'un objet d'étude dans au moins deux contextes différents, chacun des terrains permettant d'enrichir la compréhension de l'autre. Il existe donc une dimension heuristique au croisement des observations, ce qui en fait une démarche analytique féconde dans la recherche. Depuis le particulier, il s'agit de dégager ce qui peut relever du général, et ainsi croiser l'observation d'un même objet sur deux terrains différents pour lire, expliquer et interpréter cet objet. Cependant, cette démarche n'est pas une évidence, et relève d'une construction méthodologique. Il convient donc de réfléchir aux termes de ce croisement. À nous d'en illustrer l'intérêt dans le cadre d'un questionnement scientifique sur les modalités d'appropriation de l'espace inhérente aux usages et aux pratiques relevant du commerce ethnique.

Nous proposons dans ce chapitre d'examiner le contexte dans lequel se déploient les centralités du commerce ethnique à Château Rouge et à Brixton. Le choix d'une étude sur ces quartiers a été motivé par la visibilité remarquable des originaires d'Afrique ou des Antilles en tant qu'acteurs centraux de l'espace local. Ces deux terrains nous sont donc apparus comme des points privilégiés pour l'observation croisée d'un commerce impliquant une variété d'acteurs autour de la distribution de produits culturellement marqués, attirant chaque jour des volumes importants de clients. L'objectif de ce chapitre est de présenter les deux terrains d'étude dans le cadre d'une démarche de croisement, et celui-ci est donc organisé de manière à ce que les points spécifiques d'intérêt pour chacun des quartiers puissent être mis en regard de la situation de l'autre. Il s'agit d'appréhender l'articulation des dynamiques de distribution des migrants au sein des deux terrains avec les politiques d'aménagement local,

dans une perspective à la fois historique et contemporaine. Nous reviendrons ainsi sur les temporalités de la constitution de ces quartiers et en présenterons les contextes locaux à travers les modalités selon lesquelles les changements urbains liés à la mondialisation ont pu en affecter l'organisation sociospatiale. Puis, nous présenterons les structures commerciales des deux terrains en insistant spécifiquement sur leur composition générale et leurs dynamiques de fonctionnement. Enfin, nous pourrons identifier les spécificités de chacun des terrains, ce qui devra permettre d'articuler le travail de présentation des terrains et d'élucidation des contextes avec l'analyse des usages et des pratiques relevant du commerce ethnique qui sont l'objet du chapitre 4.

1. Le contexte historique des migrations africaines et antillaises.

Dès le milieu du 18^{ème} siècle, les économies britannique et française ont bénéficié de la croissance économique engendrée par la révolution industrielle. Jusqu'alors principalement agricoles, la Grande-Bretagne et la France ont été profondément transformées par le développement rapide de leurs secteurs secondaires, puis tertiaires, ce qui a été un facteur d'attraction pour les migrants européens. À cette période, la France affiche une faible croissance démographique se traduisant par un déficit de main-d'œuvre dans ses industries de transformation. L'exode rural ne pouvant entièrement pallier ce manque, le marché national du travail est équilibré par des migrations en provenance de Belgique, d'Italie, d'Espagne, ou encore d'Allemagne. Contrairement à la France, la Grande-Bretagne connaît une croissance démographique sans précédent – de 11 millions d'habitants en 1801 à 41 millions en 1901 – ; industriellement très développée et économiquement prospère, celle-ci est pourtant touchée par un vieillissement de sa population active lié en partie à l'augmentation de l'espérance de vie. Dans ce contexte la Grande-Bretagne accueille une main-d'œuvre extérieure : une immigration irlandaise, allemande ou encore russe et polonaise fuyant les famines successives, l'occupation française du 18^{ème} siècle et les pogroms en Europe de l'Est. L'immigration permet donc aux deux nations de profiter d'une main d'œuvre bon marché et nécessaire au développement du secteur industriel, tout en constituant pour les travailleurs et les réfugiés une alternative aux conditions de vie difficiles et aux troubles politiques dans leurs pays d'origine.

1.1. Des présences anciennes et marquées l'expansion des empires coloniaux.

À la même période, l'immigration en provenance des pays voisins était accompagnée par l'implantation progressive de populations colonisées, illustrant l'influence des empires français et britanniques sur la composition des flux migratoires. Effectivement, dès le 18^{ème} siècle, le commerce triangulaire, les liaisons marchandes établies avec les colonies françaises et britanniques et le mouvement abolitionniste ont successivement conditionné les migrations plus ou moins forcées de marins, d'esclaves et d'esclaves affranchis originaires d'Afrique occidentale, des Caraïbes, ou encore d'Asie (London Research Center, 1997. Ndiaye, 2008). Des communautés africaines et antillaises sont alors installées dans les grandes villes portuaires pratiquant le commerce négrier, telles Liverpool et Londres (London Research Center, 1997), ou encore Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Marseille, Toulon, Le Havre, Dunkerque et Montpellier (Ndiaye, 2008). À cette période, les conditions de la présence forcée des esclaves diffèrent : relativement réduite en France métropolitaine parce que « *le droit français exigeait leur affranchissement, en vertu de lois coutumières du « sol libre »* » (Ibid. : 114) ; proportionnellement plus importante outre-Manche « *où leur présence n'était pas réglementée* » (Ibid. : 116).

Dans les colonies françaises, la première abolition de l'esclavage (1794) ne change pas fondamentalement la circulation des esclaves, des esclaves affranchis, des marins et du personnel domestique originaires des Antilles et d'Afrique. À ce moment-là, les Antilles françaises sont sous contrôle britannique, puis Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage dès 1802 (Ndiaye, 2008). En outre, malgré l'interdiction faite par le régime napoléonien « *aux gens de couleur d'entrer en France* » (Ibid. : 124), les navires négriers continuent d'affluer. Dans les faits la traite est donc maintenue – même après le congrès de Vienne de 1815 et en dépit des pressions de la communauté internationale – jusqu'à ce que l'esclavage soit définitivement aboli en 1848. À la fin du 19^{ème} siècle, les populations antillaises – de nationalité française – en France métropolitaine constituent des « *élites restées en métropole après leurs études, exerçant des professions d'avocats, de médecins et d'ingénieurs* » (Ibid. : 126). En grande partie originaires du Sénégal, les Africains présents en France sont quant à eux de condition plus modeste, et employés en tant que marins, ouvriers, domestiques dans les villes de Paris, Bordeaux ou Marseille (Bertoncello, Bredeloup, 2004. Ndiaye, 2008). D'après P. Ndiaye (Ibid.), les effectifs de populations noires en France sont alors comparables à ceux du 18^{ème} siècle et concentrés dans la capitale et les grands ports (Ibid.).

En Grande-Bretagne, l'abolition de la traite (1807) puis de l'esclavage (1836) dans les colonies induit une diminution temporaire de la présence antillaise et africaine. Rapidement pourtant, de nouvelles liaisons maritimes – reposant toujours sur le commerce mais plus sur la traite négrière – continuent d'attirer les marins, ouvriers ou domestiques africains et antillais. Dans le même temps, la Grande-Bretagne accueille d'autres flux d'étudiants, de marins et de travailleurs indiens, ainsi que des marins d'origine chinoise dont l'arrivée fait suite aux deux guerres de l'opium³¹ et à l'ouverture de leur pays au commerce avec la Grande-Bretagne (London Research Center, 1997).

1.2. L'expansion des migrations coloniales dans l'Europe en guerre.

De la deuxième moitié du 19^{ème} siècle jusqu'au début du 20^{ème} siècle, les flux migratoires en direction de la France et de la Grande-Bretagne s'inscrivent dans l'avènement de migrations de masse. Dans la continuité du siècle précédent, l'immigration reste à la fois économique et politique, composée de travailleurs étrangers dont les origines se diversifient. Les deux pays accueillent alors des travailleurs migrants originaires d'Europe – principalement des hommes seuls – ainsi que des réfugiés russes, polonais, arméniens, géorgiens, et juifs d'Europe de l'Est ; des Hongrois, des Roumains, des Yougoslaves, et des Autrichiens fuyant divers régimes dictatoriaux ; des ressortissants des colonies françaises et britanniques. Ces flux migratoires ne sont alors que ponctuellement régulés, bien que les États s'investissent de plus en plus dans l'élaboration de politiques migratoires cohérentes.

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'augmentation soutenue des flux migratoires vers la France reste déterminée par les besoins économiques et militaires. Les migrations européennes en provenance d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne et de Suisse demeurent majoritaires, en dépit du recrutement important de travailleurs et de soldats coloniaux par l'industrie et l'armée françaises. Dans ce contexte d'immigration économiquement déterminée, les étrangers du début du 20^{ème} siècle ont pour seule obligation de se déclarer dans leur mairie de résidence en vue de travailler légalement. À partir de 1917 cependant, l'immigration est soumise à un contrôle plus rigoureux illustré par le passage d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation. Avec l'instauration d'une carte d'identité pour les étrangers, délivrée sous réserve de produire un contrat de travail validé par les services de placement, l'État exerce un contrôle policier sur les immigrés, bien que ce soit le

³¹ Traité de Nankin, 1842. Traité de Pékin, 1860

patronat français qui détermine leurs conditions d'emploi. Plus tard, la loi de 1926 renforce cet encadrement économique des migrations, puisque pour pouvoir travailler légalement, les étrangers sont tenus d'être titulaires non plus d'une carte d'identité, mais d'une carte de travailleur délivrée par les associations patronales via la S.G.I.³². À cette période, les migrations de travail sont à la fois maintenues par le déficit de population active lié aux pertes humaines et par la faible natalité héritée du 19^{ème} siècle.

À l'instar de la France, la Grande-Bretagne du début du 20^{ème} siècle accueille une immigration croissante en provenance des pays voisins et des colonies. La décennie 1910-1920 voit notamment arriver près de 200 000 réfugiés belges fuyant l'invasion allemande, et conjointement, les effectifs de populations issues de l'empire colonial – Antillais, Africains et Indiens – demeurent majoritairement composés de marins, d'ouvriers et d'étudiants (London Research Center, 1997). Dès la Première Guerre mondiale, alors que la croissance démographique s'est stabilisée³³, la Couronne encourage plus fortement les migrations de travail, maintenant ainsi l'arrivée de soldats, et de travailleurs qui remplacent les britanniques appelés au front. En termes d'encadrement des migrations, une série de lois votées entre 1905 et 1920 contribuent à définir les bases contemporaines de la politique migratoire britannique. Établi en fonction des besoins économiques et démographiques, le « *Aliens Act* » – loi sur les étrangers – de 1905 institue un contrôle systématique des ressortissants étrangers depuis les ports de Grande-Bretagne. Les agents des services d'immigration détiennent alors l'autorité de refuser les étrangers jugés indésirables (Clayton, 2010). Renforçant cette loi, le « *Nationality and Status of Aliens Act* » et le « *Aliens Restriction Act* » de 1914 entraînent une diminution des effectifs sur une courte période. Finalement, l'amendement du « *Aliens Restriction Act* » (1919), puis le « *Aliens Order* » (1920) parachèvent le support légal nécessaire à l'organisation rigoureuse de l'entrée, du séjour et de la déportation des étrangers, ainsi qu'à la mise en place d'un système de permis de travail (Ibid.).

Malgré un durcissement des réglementations, la circulation des Européens reste relativement libre jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, tandis qu'au contraire, celle des ressortissants des colonies est rigoureusement organisée. Effectivement, réguler l'entrée sur le territoire des soldats et de travailleurs algériens, sénégalais et indochinois échoit au ministère de l'Armement via le S.O.T.C. – Service de l'Organisation des Travailleurs Coloniaux. Quant à

³² Créée en 1924, la Société Générale d'Immigration est un organisme privé encadrant l'arrivée et l'emploi des travailleurs en fonction des besoins économiques français.

³³ 38 millions d'habitants en 1901 à 57 millions en 2001, soit une augmentation d'environ 50% contre 300% entre 1801 et 1901

la Grande-Bretagne, le pouvoir accordé aux agents des services d'immigration donne lieu à des pratiques d'obstruction administrative à l'encontre de certains sujets britanniques, à l'exception des ressortissants blancs des dominions tels le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. (Clayton, 2010). Dans ce contexte politico-légal marquant la transition vers un contrôle et un encadrement accru de la population étrangère, les travailleurs migrants originaires des colonies continuent malgré tout d'affluer, avec parmi eux un nombre croissant d'Africains et d'Antillais (Ndiaye, 2008). Au début du 20^{ème} siècle en France et en Grande-Bretagne, cette présence s'explique en partie par la situation économique héritée du siècle précédent, par le recrutement des troupes coloniales lors de la Première Guerre mondiale, et par l'emprise des empires coloniaux.

Dans la continuité du 19^{ème} siècle et à l'instar des immigrés européens, les travailleurs coloniaux constituent une main d'œuvre bon marché et indispensable au développement du secteur industriel. L'essor de l'industrie, mais aussi du commerce avec les colonies, conditionne ainsi l'accès de ces populations aux métiers de la classe ouvrière (Manning, 2009). À Londres et dans les grands ports britanniques, les travailleurs originaires d'Afrique et des Antilles anglophones exercent les professions de marin marchand, de docker, et d'ouvrier (Ibid.). En France, « *les Antillais, installés dans la classe moyenne éduquée, et les Africains prolétaires* » constituent la majorité des effectifs de populations noires (Ndiaye, 2008 : 127). En outre, au moment de l'entrée en guerre, il s'agit pour les gouvernements français et britannique de tirer parti de toutes les ressources humaines à disposition. Les flux migratoires du début du siècle sont maintenus et exploités par l'industrie de guerre, et s'y ajoute le recrutement des troupes coloniales. Par exemple, la Couronne constitue le « *British West Indies Regiment* » (ou Régiment des Antilles Britanniques) (Manning, 2009) ; tandis que la France mobilise le Régiment des Tirailleurs Sénégalais, lequel est à terme renforcé par un recrutement dans d'autres régions d'Afrique Occidentale Française (Ndiaye, 2008).

L'entrée en guerre de 1914 est donc loin de ralentir l'immigration en direction de la France et de la Grande-Bretagne. Au contraire, le conflit polarise les flux migratoires en provenance d'Europe et des colonies, présentant des opportunités économiques et des opportunités en termes d'accès à la nationalité et la citoyenneté (Ndiaye, 2008. Manning, 2009). En France, c'est le cas des Tirailleurs Sénégalais dont certains s'installent après-guerre, bien qu'à l'armistice la plupart des troupes et des travailleurs soient renvoyés dans les colonies, ce en partie du fait d'une pression de la part des gouvernements coloniaux (Ndiaye, 2008). La

transition vers un contrôle plus rigoureux du statut des étrangers dans les deux pays est ainsi matérialisée par des mesures instituées successivement depuis le début du siècle, et illustre une tendance globale signant théoriquement la fin du laisser-faire en termes d'immigration. Cependant, l'avènement de ces politiques migratoires comme outil de gestion des flux de travailleurs immigrés, européens et coloniaux, s'inscrit dans un contexte spécifique aux guerres mondiales et aux héritages coloniaux, et à l'exception des périodes de crise économique des années 1930 puis 1970, la France et la Grande-Bretagne encouragent l'immigration plus qu'elles ne la dissuadent.

1.3. Vers une rupture avec le modèle des migrations coloniales de travail.

À partir des années 1920-1930, l'implication de l'État français et de la Couronne britannique se renforce et concrétise une volonté explicite de contrôler tous les aspects des flux migratoires (Lochak, 1997. Weil, 2003. Clayton, 2010). Dans ce contexte, la politique migratoire française s'illustre par des interprétations tour à tour restrictives et libérales des textes de lois adoptés successivement au cours du 20^{ème} siècle. Premièrement, la décennie 1930 étant marquée par la crise économique, l'immigration de travail se retrouve au centre de discours politiques et publics emprunts de xénophobie (Weil, 2003). Par conséquent, les mesures adoptées à cette période ont pour objectif de ralentir l'immigration vers la France : mise en place de quotas d'ouvriers étrangers dans les entreprises (1932) ; procédures d'aide au retour (1934) et retours forcés des étrangers licenciés (1935) ; obstacles à l'exercice de la médecine (1932) et du droit pour les étrangers et les Français naturalisés (1934).

Plus tard en 1936, sans que les lois précédentes soient modifiées en profondeur, encore moins abrogées, l'arrivée au pouvoir du Front Populaire marque un assouplissement des conditions de séjour des étrangers. Des dérogations aux quotas d'ouvriers sont alors accordées aux entreprises tandis que les naturalisations sont facilitées. Dès 1940 au contraire, les mesures instituées par le gouvernement de Vichy légalisent par exemple l'internement des Juifs, puis suppriment la liberté de circulation et les droits des étrangers installés légalement. L'ordonnance de 1945 parachève l'engagement de l'État à réglementer strictement le travail immigré, conférant à l'O.N.I.³⁴ toute autorité concernant le recrutement, l'entrée, le séjour et l'emploi des étrangers. Dans le cas de la France et en dépit d'un climat xénophobe, les

³⁴ Office National de l'Immigration, créé en 1945.

Antillais, les Algériens et les Sénégalais³⁵ ont le privilège de séjourner légalement en France en vertu de leurs statuts respectifs. Les Antillais bénéficient ainsi de la nationalité et de la citoyenneté françaises ; les Algériens de la nationalité, puis dès 1947 de la nationalité et de la citoyenneté ; tandis que les ressortissants des quatre communes du Sénégal – Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque – de la nationalité française uniquement.

Contrairement à la France, les réglementations britanniques établies dans les années 1910-1920 demeurent stables jusque dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. En termes d'encadrement, les agents des services d'immigration continuent à jouir d'un pouvoir important sur les admissions, l'emploi reste régulé par un système de permis de travail établi en 1920 par le « *Aliens Order* », et le séjour est libre pour les sujets de la Couronne. Plus tard, le « *British Nationality Act* » de 1948 confirme ces dispositions tout en précisant la définition de sujet britannique : le statut de « *Citizen of the United-Kingdom and Colonies* » ou Citoyen du Royaume-Uni et des Colonies, est ainsi institué pour les sujets britanniques membres du Commonwealth. Ce statut donne théoriquement le droit à tout citoyen du Commonwealth de venir s'installer et travailler légalement sur le sol britannique. Durant la première moitié du 20^{ème} siècle, l'empire britannique rassemble jusqu'à 400 millions de sujets de la Couronne disposant d'un droit de circulation libre au sein de l'espace colonial. Pourtant en Grande-Bretagne, il existe des disparités significatives dans la manière dont sont accueillies les populations blanches du vieux Commonwealth et les originaires des Antilles, d'Afrique et du Sous-Continent Indien. Ces différences de traitement sont illustrées par les débats ayant présidé à l'organisation par la Couronne des migrations de travail à la fin des années 1940. Pour le gouvernement, le patronat et les syndicats de l'industrie, il s'agit alors de pallier le manque de main d'œuvre, et dans cette perspective, de choisir entre privilégier l'immigration blanche – originaire d'Europe et du vieux Commonwealth – en lieu et place de celle en provenance du nouveau Commonwealth (Clayton, 2010).

Finalement, une immigration antillaise – principalement jamaïcaine – est confirmée et organisée par la Couronne. L'arrivée de ces travailleurs est symbolisée par l'appareillage du navire « *Empire Windrush* » transportant des centaines de migrants. Les Antillais deviennent alors des acteurs majeurs de la reconstruction du pays, embauchés dans le secteur des transports et des chemins de fer, ainsi que dans le secteur hospitalier. Malgré l'encouragement

³⁵ Les Antillais sont « indigènes citoyens français » jusqu'en 1946 et la création des départements d'outre-mer ; les Algériens sont « indigènes sujets français » jusqu'en 1947 et la création du statut de Français musulmans d'Algérie ; les Sénégalais sont « indigènes sujets français »

des migrations depuis le nouveau Commonwealth, les différences entre sujets britanniques sont importantes. Au cours des années 1950, les problèmes sociaux que connaît la Grande-Bretagne sont principalement attribués aux Antillais, aux Indiens et aux Pakistanais pourtant en nombre très inférieur aux autres immigrés. Or, du fait du pouvoir exercé par les agents des services d'immigration et en dépit du droit de libre circulation que leur confère le statut de sujet britannique, les citoyens du nouveau Commonwealth sont victimes d'obstruction administrative (Storkey et al., 1997).

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne disposent d'appareils législatifs qui sur le fond changent peu au cours du 20^{ème} siècle. L'immigration y reste majoritairement économique, la différence avec les décennies précédentes étant qu'à partir des années 1940 celle-ci n'est plus organisée par les acteurs privés, mais placée sous la tutelle de l'État français et de la Couronne britannique. Rigoureusement contrôlés dans les textes, les flux migratoires répondent cependant aux besoins économiques, et demeurent encouragés pendant toute la période des Trente Glorieuses, tant que les marchés français et britanniques du travail les absorbent. Par conséquent, cette histoire migratoire de France et de Grande-Bretagne détermine le contexte dans lequel se sont développées les flux contemporains, et plus précisément les migrations en provenance d'Afrique et des Antilles qui nous intéressent dans ce travail.

Effectivement, la période allant de l'entre-deux-guerres aux années 1960 est riche en éléments permettant de comprendre l'essor de l'immigration des Africains et des Antillais, à commencer par les deux guerres mondiales qui ont impliqué la circulation d'un grand nombre d'entre eux (Ndiaye, 2008. Manning, 2009. Clayton, 2010). Ensuite, l'héritage colonial des empires français et britannique conditionne lui aussi cette implantation, notamment à travers les privilèges accordés en matière de nationalité et de citoyenneté. S'intéresser aux statuts des coloniaux illustre ainsi un point intéressant : les politiques restrictives élaborées depuis le début du siècle concernent les étrangers, et en vertu de leurs statuts respectifs, une partie des ressortissants Antillais et Africains des colonies françaises et britanniques ne sont pas considérés comme tels ; en théorie, ils ne sont donc pas soumis à ces réglementations, bien qu'ils aient été victimes de discriminations significatives. Finalement, le développement des migrations coloniales en provenance des Antilles et d'Afrique illustre une dichotomie entre le discours sur les politiques migratoires et leur application concrète, qui à cette période est avant tout déterminée par les besoins économiques, démographiques, ou encore militaires des

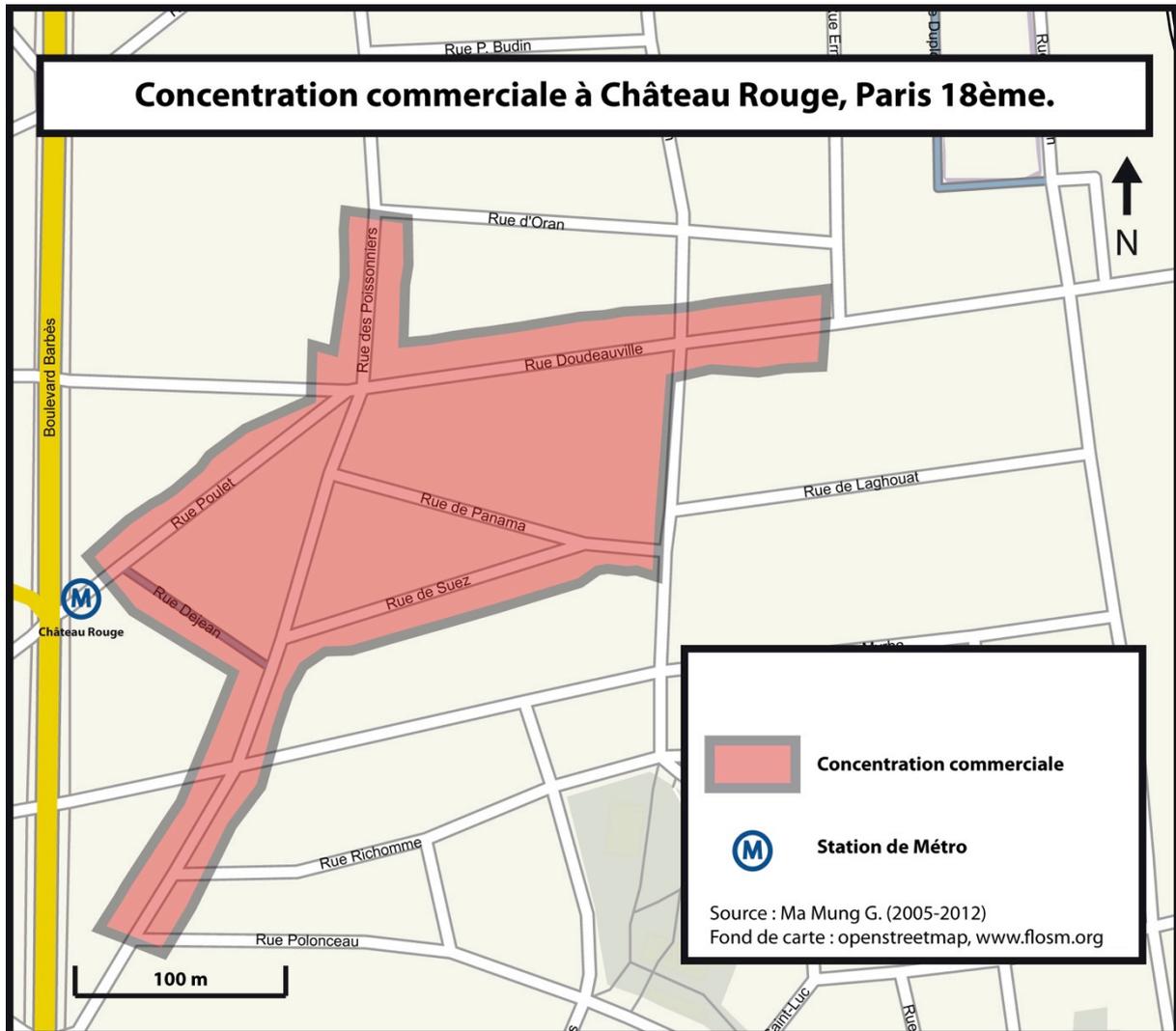
États. Cependant, dès les années 1950-1960, le modèle d'une immigration ponctuelle de travail avec retour forcé dans les colonies après que les guerres soient finies et que le besoin de main d'œuvre se soit tari est progressivement remplacé.

2.1. L'émergence d'une centralité du commerce africain.

Au 19^{ème} siècle, Château Rouge fait partie du quartier faubourien de la Goutte d'Or qui accueille principalement des populations issues de la classe ouvrière. Son tissu urbain se densifie rapidement par le biais de constructions spontanées et de lotissements spéculatifs. En termes d'aménagement, le quartier bénéficie très tôt du passage d'une ligne de chemins de fer et de percées haussmanniennes. Plus tard, dans les années 1940-1950 le quartier développe une fonction d'accueil des populations migrantes originaires d'Afrique du Nord dont témoigne la multiplication des hôtels meublés suite au découpage des appartements en chambres individuelles (Toubon, Messamah, 1988).

Dès sa constitution au 19^{ème} siècle, la Goutte d'Or est un quartier ouvrier populaire, qui au cours de son évolution a été affecté par des dynamiques successives de densification et de paupérisation de son espace bâti. Plus tard, sa fonction d'accueil des populations immigrées a pu en outre constituer un élément de contexte fondamental à la compréhension des dynamiques contemporaines de son développement urbain. Après-guerre, la Goutte d'Or a été marquée par l'hébergement de populations originaires d'Afrique du Nord, se traduisant par le développement des hôtels meublés au sein d'une structure foncière caractérisée par des logements de petite taille au confort minimal (Toubon et Messamah, 1988). À dater du recensement de 1962 et jusqu'aux années 1990, la Goutte d'Or présente une structure démographique caractéristique d'un quartier d'immigration : une population jeune et composée pour partie d'hommes seuls, avec une forte proportion – plus d'un tiers en 1982 – de chefs de famille étrangers (Toubon et Messamah, 1988). À partir des années 1970, et alors qu'une partie des originaires du Maghreb quittent progressivement le quartier dans une dynamique de périurbanisation, de départ vers les grands ensembles désertés par les classes moyennes, et d'accession à la propriété dans les départements de banlieue, une part grandissante de migrants d'Afrique de l'Ouest s'installe à la Goutte d'Or.

2.1.1. Une concentration commerciale de grande ampleur.



Carte 8. Concentration des commerces à Château Rouge.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013.

Les locaux commerciaux de Château Rouge se concentrent autour des rues Dejean, Poissonniers et Poulet, et plus largement entre la rue Doudeauville au Nord, la rue Myrha au Sud, la rue Léon à l'Est et le boulevard Barbès à l'Ouest. Le périmètre d'étude ne se limite pourtant pas à ces quelques rues, puisque les commerces ont été recensés jusqu'à la rue Marcadet au Nord et la rue Stephenson au Sud. Dans ce contexte spatial, le développement d'un tissu urbain dense datant du 19ème siècle constitue une condition structurelle favorable à l'implantation commerciale. En effet, la disponibilité en rez-de-chaussée d'un nombre important de locaux commerciaux, souvent de petite taille, permet une concentration particulièrement visible de ces commerces.

Cette concentration est par ailleurs soulignée par les usages spécifiques au quartier. En plus du commerce formel, un commerce informel dynamique se concentre rue Dejean (piétonne), rue des Poissonniers, rue Doudeauville, rue Poulet, et jusque dans les couloirs de la station de métro. Ces pratiques spécifiques à Château Rouge sont en partie associées aux problèmes quotidiens de circulation piétonne et automobile, et contribuent d'autant plus à l'image d'un espace marchand très dense.



Photographie 1. Problème de stockage dans une épicerie spécialisée, rue des Poissonniers.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013



Photographie 2. Commerce informel d'arachides, de safou et d'articles textiles, croisement des rues Doudeauville, Poulet, et des Poissonniers.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013



Photographie 3. L'affluence et les embouteillages d'un samedi, rue Doudeauville.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013

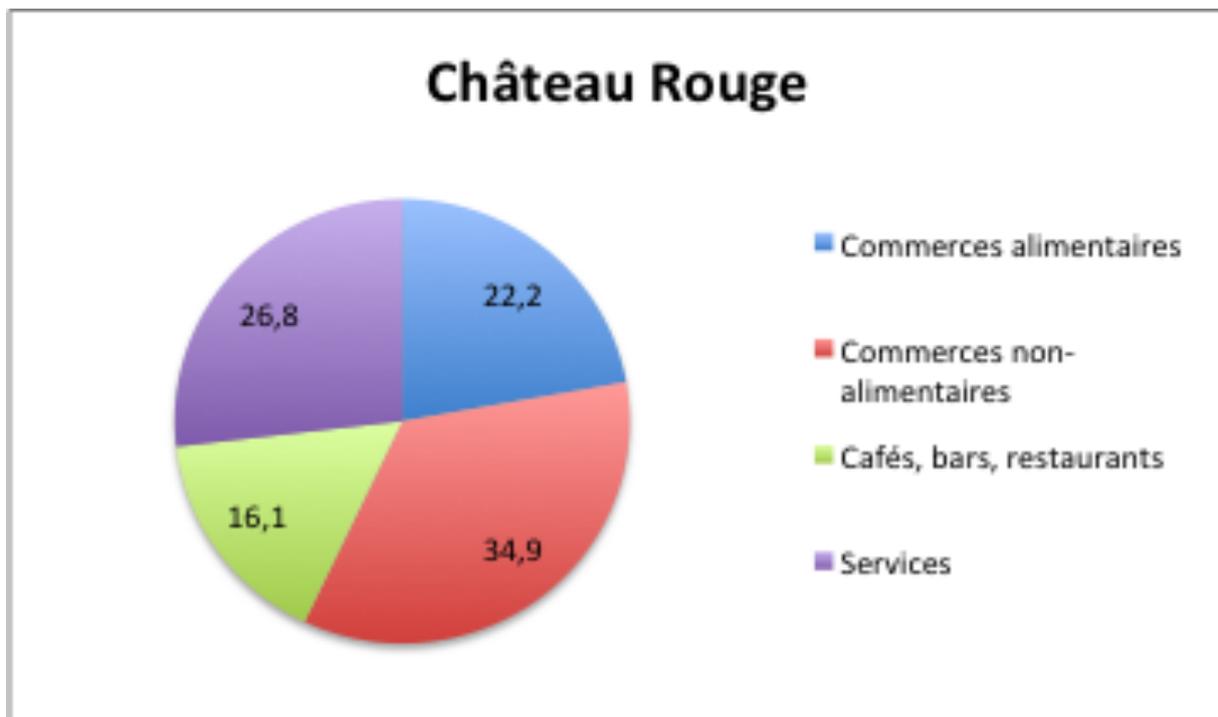


Figure 2. Spécialisations commerciales à Château Rouge : en % de l'ensemble des commerces.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

La structure commerciale de Château Rouge est caractérisée par le poids du commerce de détail et de la restauration. Ces deux secteurs représentent 75% de l'offre commerciale du quartier. Le commerce alimentaire de détail se décline en deux sous-catégories dont la plus importante est l'alimentaire spécialisé (90% du secteur). Le commerce non-alimentaire de détail représente 35% de l'offre locale et rassemble notablement les commerces textiles et cosmétiques que nous aborderons plus précisément ensuite. Les cafés bars et les restaurants sont solidement implantés et relèvent de pratiques populaires et sont caractérisés par une cuisine bon marché. Enfin, le secteur des services représente plus de 25% des commerces de Château Rouge, et son succès s'explique par la spécialisation dans les services matérialisant les liens maintenus par les migrants entre leur pays d'origine et l'espace d'immigration.

2.1.2. La surreprésentation des produits africains.

Nous avons recensé 62 types de commerces sur un total de 580 à Château Rouge, ce qui illustre la variété des spécialisations commerciales. Le quartier est tout d'abord marqué par le commerce alimentaire de détail, dont la majorité sont des épiceries spécialisées et des boucheries halal.

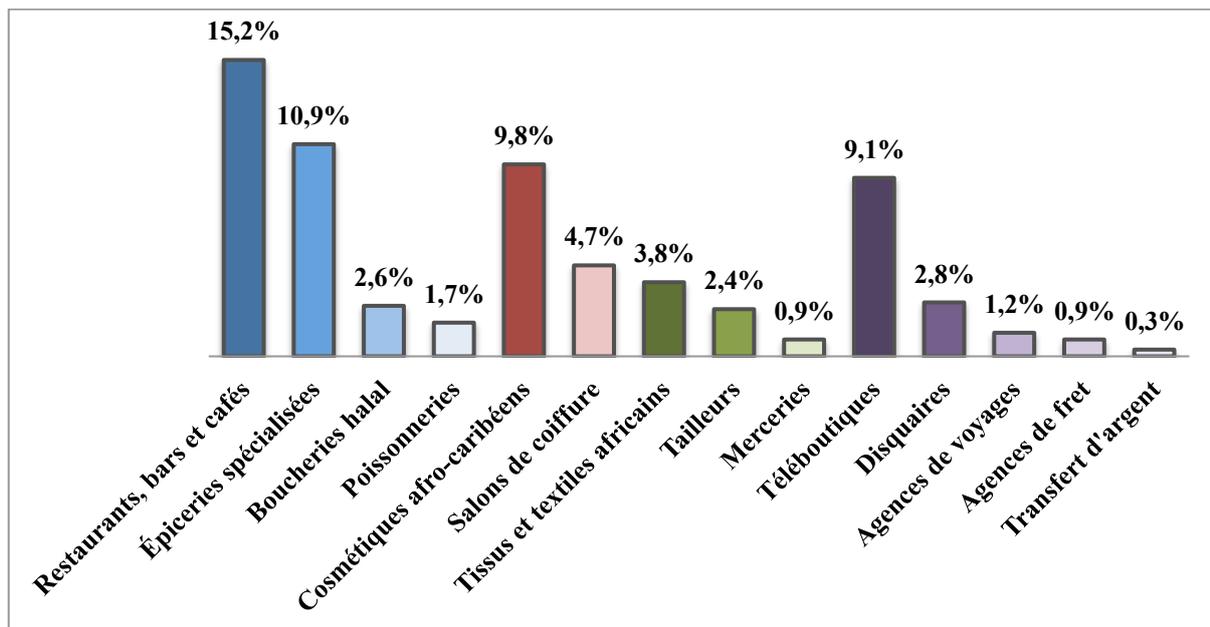


Figure 3. Principales spécialisations commerciales à Château Rouge, en % du total.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

Les épiceries distribuent des produits tropicaux importés d’Afrique. Les boucheries proposent des viandes conditionnées selon les rites islamiques. Le reste de ce secteur est réparti entre les boulangeries, les poissonneries, les rares boucheries traditionnelles, et enfin les supérettes et les alimentations générales. La catégorie des cafés, bars et restaurants, est composée d’une cinquantaine de restaurants et d’établissements de restauration rapide, et d’une quarantaine de bars. Pour la plupart, ces restaurants servent une cuisine africaine du Sénégal ou de République Démocratique du Congo, ou encore une cuisine maghrébine.

Le commerce non-alimentaire rassemble les boutiques de cosmétiques et les salons de coiffure qui tiennent une place privilégiée au sein de l’espace marchand, puisque le commerce des cosmétiques *afro* est l’un des types dont les effectifs sont les plus importants. Ensuite, le secteur du textile (11,2 % du total) est caractérisé par la présence de tailleurs africains, de boutiques spécialisées dans les tissus *wax* et *bazin* prisés par les africains, et dans une moindre mesure des merceries et de commerces de prêt-à-porter.

Enfin, le secteur du « multiservices » et des biens culturels est composé de téléboutiques qui assurent la vente de cartes téléphoniques prépayées et mettent à disposition des cabines privatives. Il est aussi composé d’agences spécialisées dans le fret vers les pays d’Afrique, et d’un petit nombre de disquaires qui assurent la distribution de musiques africaines sur CD et

de concerts en DVD. Il est important de noter que la plupart des commerces multiservices en combinent les différents éléments.

2.1.3. Une concentration ancienne des commerces de Château Rouge.

L'analyse de la date d'ouverture des commerces actifs en 2012 et implantés entre les années 1980-1990 représente 9,3% de l'ensemble. La part des commerces ouverts au cours de la décennie 1990-2000 est presque doublée, atteignant 22% de l'ensemble, puis environ 40% entre 2000 et 2010.

La date moyenne d'ouverture d'un commerce à Château Rouge est 1998. Cela témoigne d'une implantation ancienne des commerces, ce qui est du reste confirmé par les enquêtes de J. Toubon et K. Messamah (1988) dont le terrain s'est déroulé au milieu des années 1980. Cependant, l'examen de la date médiane d'ouverture place celle-ci en 2001, ce qui signifie que la moitié des commerces ont été ouverts entre 2001 et 2012.

Nous avons ainsi établi que durant cette période, la moyenne des commerces s'implantant chaque année était plus de trois fois supérieure de ce côté-ci de la date médiane d'ouverture. Les années au cours desquelles le plus grand nombre de commerces sont les années 2005 (7,3% de l'ensemble) 2007 (5,7%), 2009 (4,4%) et 2002 (4%). En d'autres termes, la comparaison des indicateurs centraux permet d'affirmer que l'espace commercial de Château Rouge présente une structure relativement pérenne tout en étant affecté régulièrement par le renouvellement des commerces qui s'y déploient.

2.2. La constitution d'un lieu symbolique de la présence caribéenne à Londres.

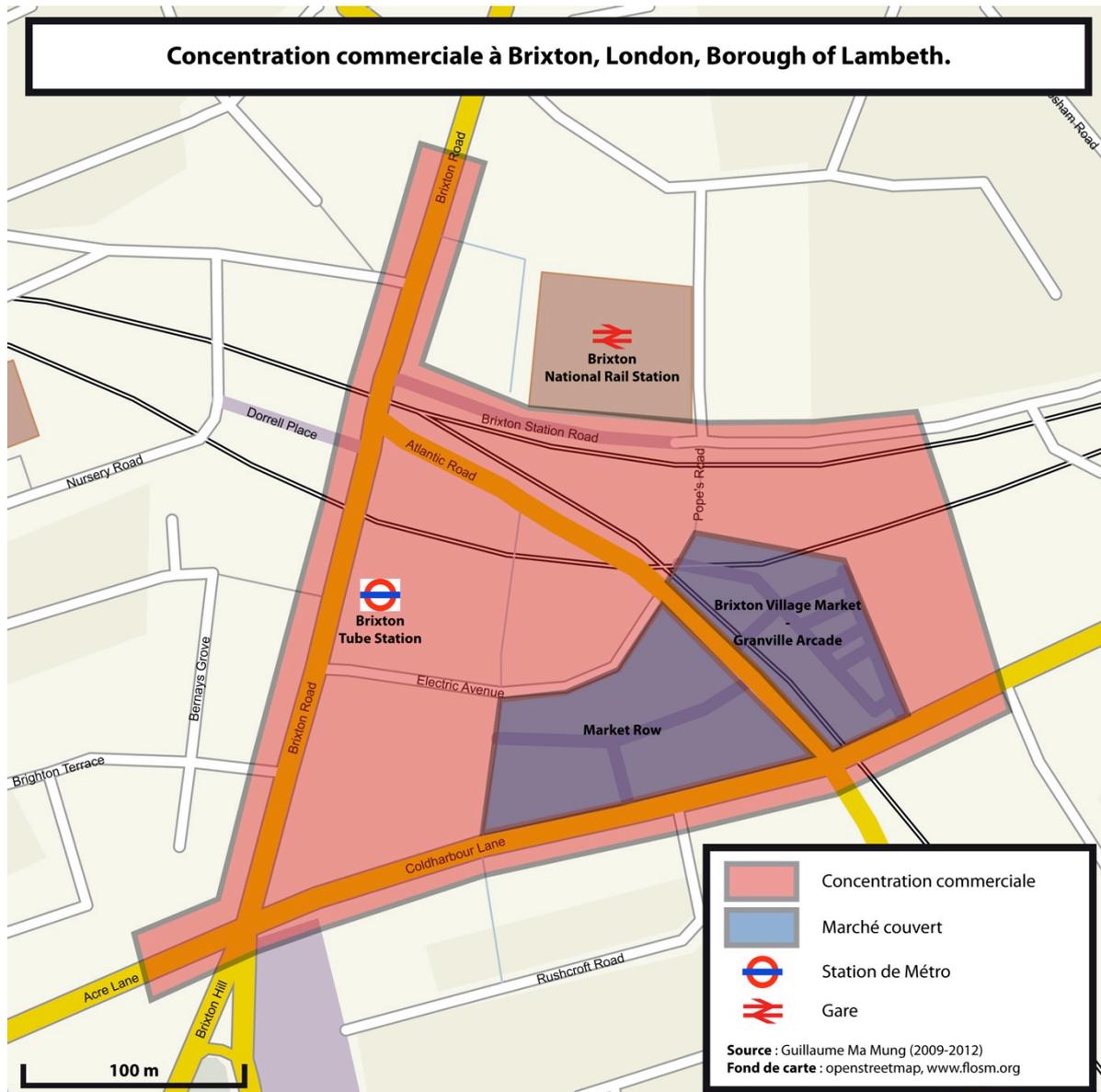
Brixton est un quartier du sud de Londres à cheval sur plusieurs districts de la municipalité du Lambeth. Le quartier bénéficie très tôt du développement d'un réseau de chemins de fer et de tramway qui en fait rapidement un point nodal du Sud de Londres. Bénéficiant de cette localisation privilégiée, l'habitat se densifie à partir des environs immédiats de la gare, puis le long des voies de communication principales. La construction de maisons victoriennes cossues était alors privilégiée pour loger une population de classe moyenne en plein essor. Conjointement, des percées secondaires contribuent au développement du réseau viaire. Dès le 19^{ème} siècle, Brixton constitue une centralité commerciale importante du sud de Londres (Pigots Directory, 1824), et son développement se poursuit avec l'ouverture de grands magasins (*Morley's, Bon Marché*), puis la percée de Electric Lane, première rue éclairée à l'électricité dans l'agglomération.

Au tournant du 20^{ème} siècle cependant, le départ de la classe moyenne de Brixton a marqué le début d'un cycle de dévalorisation de l'habitat. Les maisons victoriennes sont depuis transformées en appartements et en hôtels meublés qui conviennent aux familles issues de la classe ouvrière londonienne, et aux hommes seuls issus de l'exode rural et de l'immigration (Brixton Society, 2011). Ainsi, d'un espace résidentiel péricentral pour les classes moyennes à la fin du 19^{ème} siècle, Brixton s'est progressivement transformé en quartier à dominante ouvrière dans les années 1920-1930, les maisons individuelles étant réaménagées en appartements. À ce moment-là, cet espace reste pourtant dynamique et attractif, et confirme sa position en tant que principal centre commercial du Sud de Londres (Storkey et al., 1997).

À l'apogée de son statut de place centrale du Sud de la capitale, le quartier est bombardé pendant la Seconde Guerre mondiale. Brixton en subit les conséquences. Puis, la crise immobilière qui fait suite à la destruction et à la reconstruction du tissu résidentiel conduit à une dégradation du parc de logements. Il devient alors un lieu d'accueil des flux migratoires d'après-guerre. Cette nouvelle dynamique résidentielle témoigne progressivement du départ des classes moyennes, créant des opportunités résidentielles pour les migrants, notamment les Antillais. Ces populations au faible capital financier s'installent donc dans un espace dégradé, mais bon marché par rapport au reste de la ville.

Dans les années 1980-1990, alors que les groupes d'origine antillaise puis africaine sont de plus en plus nombreuses à s'y installer, le quartier est connu pour cristalliser les problèmes économiques et sociaux des quartiers immigrés de Londres. De violentes émeutes urbaines y éclatent en 1981, 1985 et 1995, du fait notamment de nombreuses situations de tension avec les forces de l'ordre britanniques. La discrimination et les nombreuses injustices policières se produisant à l'encontre des jeunes afro-caribéens sont reconnues comme étant les phénomènes à l'origine de ces débordements.

2.2.1. La mixité d'un commerce à destination des Antillais, Africains et Britanniques.



Carte 9. Concentration des commerces à Brixton.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013.

Les commerces de Brixton se concentrent principalement dans deux marchés couverts - Market Row et Granville Arcade - ainsi que dans la rue piétonne Electric Avenue. Cette concentration commerciale s'inscrit dans un quadrilatère formé par Brixton Station Road au Nord, Coldharbour Lane au Sud, Pope's Road à l'Est et Brixton Road à l'Ouest. Aux environs de la station de métro, où la concentration des commerces est la plus élevée, le bâti est dense. Il est constitué d'immeubles de rapport et de maisons de style victorien divisées en appartements. Ce bâti ancien est associé à des arcades construites au cours du 20^{ème} siècle et dédiées aux locaux commerciaux, ainsi que deux marchés couverts et plusieurs rues piétonnes.

Le périmètre de notre étude de Brixton bénéficie donc d'une forte densité résidentielle et marchande. En dehors des locaux commerciaux classiques, on y trouve des arcades semi-ouvertes le long d'Atlantic Road (cf. photographie) et Brixton Station Road, et deux marchés couverts (cf. photographie). Les trottoirs y sont spacieux et les frontières entre les différents usages plus clairement définies qu'à Château Rouge : les pratiques marchandes et chalandes ne débordent pas des espaces alloués légalement et restent concentrées sur les voies piétonnes et dans les halles. Les rues piétonnes sont investies ponctuellement et formellement par des stands dont le nombre et les emplacements fluctuent en fonction du programme défini par l'organisme de gestion. En outre, implantés en intérieur dans les marchés couverts, les locaux commerciaux bénéficient de conditions d'achalandage plus avantageuses.



Photographie 4. Vastes trottoirs et arcades commerciales le long d'Atlantic Road, Brixton.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013



Photographie 5. Entrée Sud du marché couvert de Market Row, Coldharbour Lane
© Guillaume Ma Mung, 2010-2013



Photographie 6. Marché couvert de Granville Arcade/Brixton Village Market.
© Guillaume Ma Mung, 2010-2013

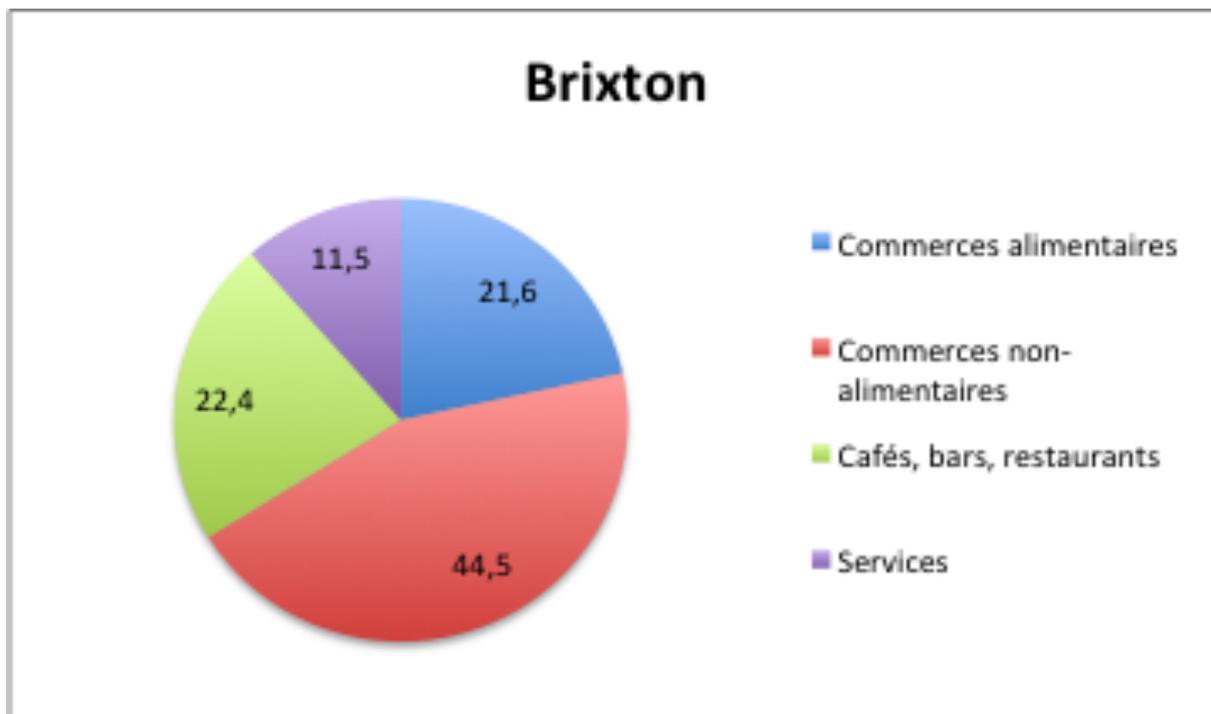


Figure 4. Spécialisations commerciales à Brixton : en % de l'ensemble des commerces.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

La structure commerciale du périmètre d'étude est marquée par l'importance du commerce de détail et de la restauration, dont nous estimons le poids après enquête à près de 90% de l'ensemble. Le commerce alimentaire de détail est partagé entre l'alimentation générale et l'alimentation spécialisée et reste dominé par la distribution de produits tropicaux importés depuis l'étranger. Le commerce non-alimentaire de détail concerne 45% de l'ensemble, avec une surreprésentation des secteurs de l'équipement de la personne et de la santé-hygiène beauté fortement marqué par la distribution de produits cosmétiques destinés à une clientèle d'origine afro-caribéenne. Le secteur de la restauration représente plus de 20% du commerce local et présente la spécificité d'être sensiblement orienté vers une clientèle de classe moyenne supérieure généralement d'origine britannique, voire européenne. Enfin, le secteur des services compte pour un peu plus de 10% de l'offre locale.

2.2.2. Les spécialisations typiques d'une centralité du commerce des migrants.

Avec 67 types pour 383 commerces, Brixton présente un ensemble de spécialisations commerciales aussi variées qu'à Château Rouge. L'activité du secteur est fortement polarisée par un ensemble de commerces non-alimentaires de détail, le commerce alimentaire de détail et la catégorie des cafés, bars et restaurants.

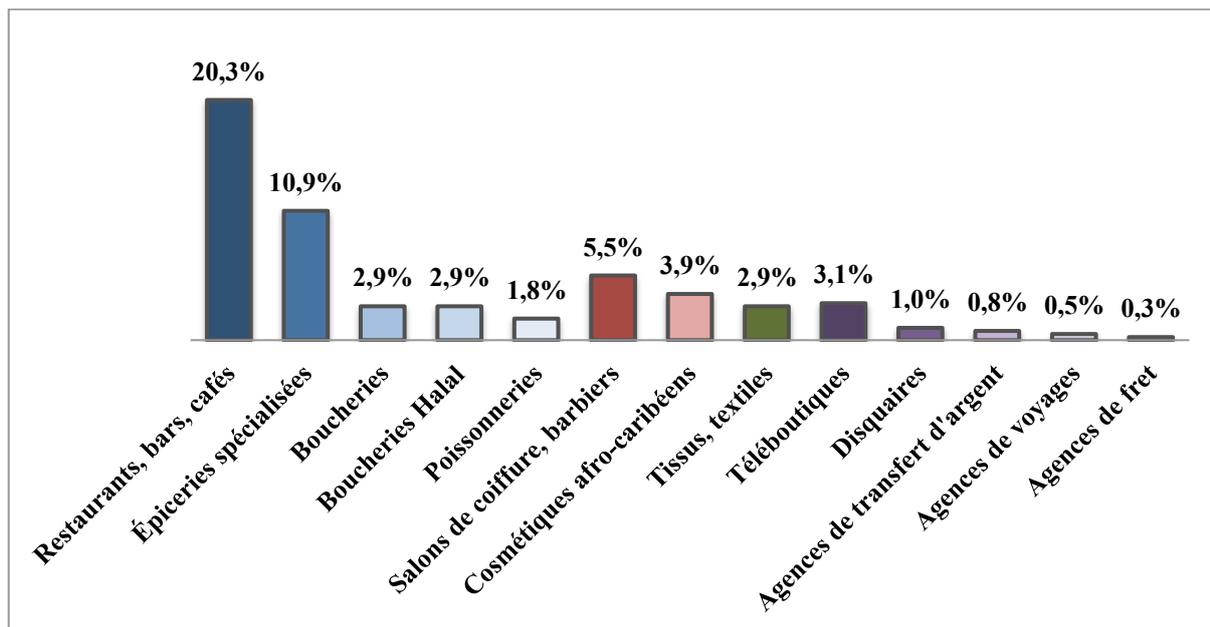


Figure 5. Principales spécialisations commerciales détaillées à Brixton, en % du total.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

Les commerces non-alimentaires de Brixton présentent des spécialisations similaires à celles de Château Rouge, à savoir le commerce des cosmétiques *afro* et les salons de coiffure, le secteur textile, et le secteur des communications. Contrairement à celui de Château Rouge en revanche, le secteur textile est dominé à 50 % par les boutiques de prêt-à-porter, dont près d'un tiers sont des chaînes de magasins localisées dans le centre commercial *Morley's* sur Brixton Road. En outre, on ne trouve pas de tailleurs africains à Brixton, et les boutiques de textiles sont moins spécialisées dans les tissus *wax* et *bazin* que dans l'équipement de la maison.

Le commerce alimentaire de détail à Brixton présente une plus grande mixité que celui de Château Rouge. Une quarantaine d'épiceries y sont spécialisées en produits importés depuis les Antilles et l'Afrique, mais pas seulement. En effet, la moitié des épiceries distribuent aussi des produits Sud-Asiatiques, Asiatiques et du Moyen-Orient. Pareillement, les boucheries halal sont moins représentées, elles sont concurrencées par les boucheries traditionnelles que l'on trouve en part égale. Enfin, les commerces les moins représentés dans ce secteur sont les poissonneries, les alimentations générales, et les détaillants en boissons alcoolisées. La composition du commerce alimentaire illustre particulièrement les différences entre Château Rouge et Brixton, où la clientèle est bien plus hétérogène.

Caractéristique importante des évolutions récentes du quartier, l'une des spécificités de Brixton réside dans son secteur de la restauration. Les quelques 80 établissements qui le composent sont à la fois tenus par des commerçants d'origine étrangère ou par des Britanniques dans des proportions similaires. Outre les spécialités antillaises et africaines proposées dans une quinzaine de restaurants et trois camions-cuisines, on trouve une variété de spécialités thaïlandaises, colombiennes, indonésiennes ou japonaises, qui participent à une offre exotique s'adressant à une clientèle britannique de classe moyenne supérieure. Les restaurateurs britanniques proposent quant à eux une cuisine plus courante : ils sont positionnés sur un créneau qui met en valeur la qualité des produits utilisés et s'adresse au même type de clientèle. Quelques établissements antillais proposent enfin des spécialités jamaïcaines. Le reste des établissements implantés relève de la restauration rapide.

2.2.3. Les temporalités de l'implantation des commerces.

À partir d'une vue d'ensemble par décennies et depuis la période 1980-1990, le recensement de la date d'ouverture nous montre que le nombre de commerces actifs aujourd'hui et ouverts dans les années 1980-1990 représente 2,9 % de l'ensemble des commerces. La part des commerces ouverts au cours de la décennie 1990-2000 atteint près de 10% de l'ensemble, et c'est entre 2000 et 2010 que le plus grand nombre de commerces actifs en 2013 se sont implantés. Contrairement à Château Rouge, l'espace commercial de Brixton est caractérisé par un renouvellement important puisque plus de 15% des commerces ont ouvert entre 2010 et 2012.

La date moyenne d'ouverture d'un commerce à Brixton est 2005. Comparé à Château Rouge dont la date moyenne d'ouverture est 1998, l'espace marchand de Brixton dans sa composition actuelle est plus récent. Cette observation est confirmée par l'examen de la date médiane d'ouverture : 2009. En d'autres termes, la moitié des commerces du quartier ont été ouverts entre 2009 et 2012. Au cours de cette période, environ 25 commerces en moyenne se sont implantés chaque année. Les années où le plus de commerces ont été ouverts sont les années 2009, 2010 et 2011, et près de 80% des commerces actifs se sont implantés entre 2005 et 2012.

Ainsi, contrairement à Château Rouge où les ouvertures de commerces sont plus régulièrement réparties sur une plus longue période, on identifie plus spécifiquement trois

années au cours desquelles le changement commercial de Brixton a été très marqué et les effectifs renouvelés. Ces changements récents s'expliqueraient en partie par la rénovation en 2009 des marchés couverts du quartier, au sein desquels le taux de vacance était alarmant. Encouragés par l'organisme de gestion privé des marchés – Inshops Ltd. – un nombre important de commerçants s'est installé dans le secteur de la restauration, transformant progressivement Brixton en un haut-lieu de la scène culinaire de Londres. Cependant, ces observations sont à manipuler avec prudence. Comme nous avons pu le préciser en introduction, notre recensement des commerces a comporté un nombre important de refus ou de réponses incomplètes. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer la date d'ouverture de 184 commerces, ce qui représente 48% de l'ensemble des commerces du quartier.

3. Les enjeux spatiaux du commerce ethnique, une question transversale.

Au cours des années 1980, après des cycles successifs de dévalorisation de l'habitat, la Mairie du 18^{ème} arrondissement annonce une opération d'aménagement urbain de grande ampleur caractérisée par la réhabilitation du bâti insalubre du secteur privé et la construction de logements sociaux dans le secteur Sud, et le "*remodelage urbain à la parcelle privilégiant la patrimonialisation urbaine du quartier*" (Toubon et Messamah, 1988 : 66) dans le secteur Nord – à savoir Château Rouge. Les opérations sur le parc public confortent la structure sociale héritée du quartier d'immigration qu'est devenue la Goutte d'Or, tandis que les opérations sur le parc privé témoignent du processus de gentrification à l'œuvre au cours des années 1990.

Au-delà d'un ensemble d'actions menées sur le bâti, ces projets locaux d'aménagement qui valorisent la mixité sociale, et plus largement les directives d'aménagement pour la ville de Paris, se traduisent localement dans l'organisation de l'espace commercial. Dès 1983, le plan programme de l'Est parisien place la question de l'habitat au centre des préoccupations d'aménagement. En ce qui concerne la Goutte d'Or, il s'agit de traiter les problèmes sociaux spécifiquement associés à la concentration de classes sociales défavorisées dans les espaces urbains dégradés.

Dès lors, les opérations d'aménagement visent à éradiquer les problèmes de trafic de drogue et d'insécurité liés à la concentration des populations migrantes au sein d'un parc de logement vétuste et insalubre, ce par le biais d'opérations de rénovation de l'habitat. Cette politique municipale de l'Est parisien s'inscrit dans "*l'héritage d'une démarche planiste et équipementière d'investissements dans des zones d'aménagement concertés, un plan programme de l'Est parisien, décidés dans les années 1980, et une volonté de mixité qui implique l'arrivée de nouvelles couches moyennes dans les quartiers populaires et le soutien de leur installation par la municipalité de gauche élue en 2001*" (Bacqué, 2006 : 64).

Plus tard, les problématiques d'aménagement changent, et si c'est toujours par des opérations de rénovation/réhabilitation que se traitent les problèmes du quartier, les questions centrales deviennent l'espace public et la mixité sociale. Ces objectifs sont poursuivis et entérinés par l'action, dès 2004, de l'Office public pour l'aménagement et la construction, institution publique intervenant dans le domaine du logement social.

Il s'agit toujours de résorber les problèmes d'habitat insalubre et de réhabiliter le parc privé tout en privilégiant les constructions de petite taille qui préservent l'unité architecturale du quartier dit « faubourien » qu'est la Goutte d'Or. Ainsi, l'aménagement du secteur planifié dès les années 1980 inscrit au centre la question de la mixité sociale, qui reste la problématique privilégiée pour penser les rapports sociaux dans les quartiers populaires.

Or, le contexte contemporain du quartier est marqué par la gentrification. Plus précisément, la Goutte d'Or et Château Rouge sont marqués par l'arrivée de classes moyennes supérieures, employées dans les professions intermédiaires, ce qui justifie en partie l'orientation des discours publics vers la question de la mixité sociale et commerciale. Dans ce contexte, alors qu'un changement social est à l'œuvre, l'offre commerciale devient l'enjeu des problématiques d'aménagement, et cristallise par ailleurs les tensions : grande fréquentation par des populations d'origine étrangère, incompatibilité des valeurs en termes d'usages de l'espace public, trottoirs envahis par les chalands et les commerces, en plus du commerce informel qui produit une dégradation éphémère mais notable des voies de circulation et des trottoirs.

La distribution de la population dans l'agglomération londonienne dépend à la fois des transformations structurelles de l'espace urbain et des politiques d'aménagement local. En Angleterre, les orientations pour l'aménagement des espaces urbains sont élaborées par un pouvoir centralisé agissant sur les grandes lignes des projets à travers des « *Town and Country Planning Acts* » – ou lois sur l'aménagement des espaces urbains et ruraux – tandis que leur application est laissée à l'initiative des municipalités.

Depuis la disparition du « *Greater London Council* » (Comité du Grand Londres) en 1986, les municipalités ont vu leur pouvoir local s'accroître. Les trente trois municipalités qui composent l'agglomération londonienne détiennent toute autorité en matière d'éducation, de voirie, de ramassage des ordures, ou encore d'impôts locaux. La disparition du Greater London Council témoigne ainsi d'une fragmentation du pouvoir décisionnel en termes de politiques urbaines. Cette dynamique caractéristique des changements structurels récents dans les espaces urbains s'est traduite localement par un ensemble de difficultés à harmoniser les initiatives municipales visant à réduire les inégalités, et a pu contribuer à l'amplification des processus de ségrégation sociospatiale (Gervais-Lambony, 2004).

Dès les années 1960 et l'accroissement toujours plus soutenu des flux migratoires, la présence des migrants est fortement corrélée avec la localisation des bassins d'emplois, et les inégalités sociales et spatiales qui caractérisent les municipalités périphériques sont particulièrement ethnicisées. À cette période, les politiques élaborées pour résoudre les problèmes identifiés comme liés à la présence des immigrés marquent deux périodes distinctes – avant et après les années 1980 – et témoignent de deux formes d'action.

L'année 1966, qui voit la mise en place de la « *Section 11* » du « *Local Government Act* » (Loi sur le gouvernement local), signe l'avènement d'une politique permettant l'allocation de fonds spécifiques aux institutions locales, ce dans le cadre de projets destinés à améliorer les conditions de vie des ressortissants du nouveau Commonwealth récemment arrivés sur le territoire britannique. Durant les dix premières années de l'existence de la Section 11, les fonds obtenus par les municipalités de l'agglomération londonienne sont très majoritairement mobilisés dans des projets dirigés vers les quartiers à forte présence immigrée. En 1976, en plus de la Section 11, le « *Race Relations Act* » (Loi sur les relations raciales) matérialise la mise en place d'une politique nationale de lutte contre les inégalités sociospatiales, se traduisant par des mesures destinées à améliorer l'accès au marchés du travail et du logement.

Dès les années 1980 cependant, les effets positifs des mesures élaborées dans le cadre de la lutte contre les inégalités sont contrebalancés par des changements structurels liés au marché du logement. À cette période, les « *Housing Acts* » – ou lois sur le logement – successifs réduisent le pouvoir des « *Social Housing Councils* » – ou bailleurs sociaux – tout en accroissant celui des propriétaires et des bailleurs privés : il est alors de plus en plus difficile et cher de trouver un logement dans l'agglomération de Londres. L'augmentation du prix des loyers suit un gradient orienté du centre vers les périphéries, et les populations les plus pauvres, en grande partie immigrées, sont reléguées de plus en plus loin, dans un processus typiquement métropolitain d'étalement urbain.

Ces lois sur le logement des années 1980, ainsi que le projet de réhabilitation de la zone des Docks de Londres (« *London Docklands Development Corporation* », 1981), mettent particulièrement en évidence l'inégale répartition à l'échelle de la ville des ressources générées par le secteur privé de l'immobilier. La décennie 1980 à Londres est bien le témoin de mutations structurelles importantes de la ville, puisque c'est à cette période que quinze

années de politiques d'aménagement urbain portées par un gouvernement travailliste³⁶ sont remises en cause par le retour du parti conservateur au pouvoir³⁷. Les émeutes de Londres, Birmingham, Leeds et Liverpool en 1981, très majoritairement associées aux divers problèmes causés par l'insertion des populations immigrées, coïncident avec l'avènement de politiques urbaines menées à une échelle mésoscopique, à l'intersection des niveaux national et locaux.

À la suite de Margaret Thatcher, le gouvernement conservateur de John Major³⁸ continue à réformer les politiques urbaines, ce à travers une série de mesures s'attachant à dé-ethniciser l'action des pouvoirs locaux, considérant que les principaux bénéficiaires des aides de l'État devraient être Britanniques et non pas immigrés ou issus d'une minorité ethnique. Dé-ethniciser a été le terme consacré, mais peut être remis en cause sous prétexte que les conflits sociaux n'ont pas été dé-ethnicisés. Bien au contraire, l'ethnicisation des rapports sociaux y a été renforcée par le discours nationaliste et populiste. En réalité, ces orientations témoignent d'un discours décomplexé sur la préférence nationale quant aux bénéficiaires des aides publiques.

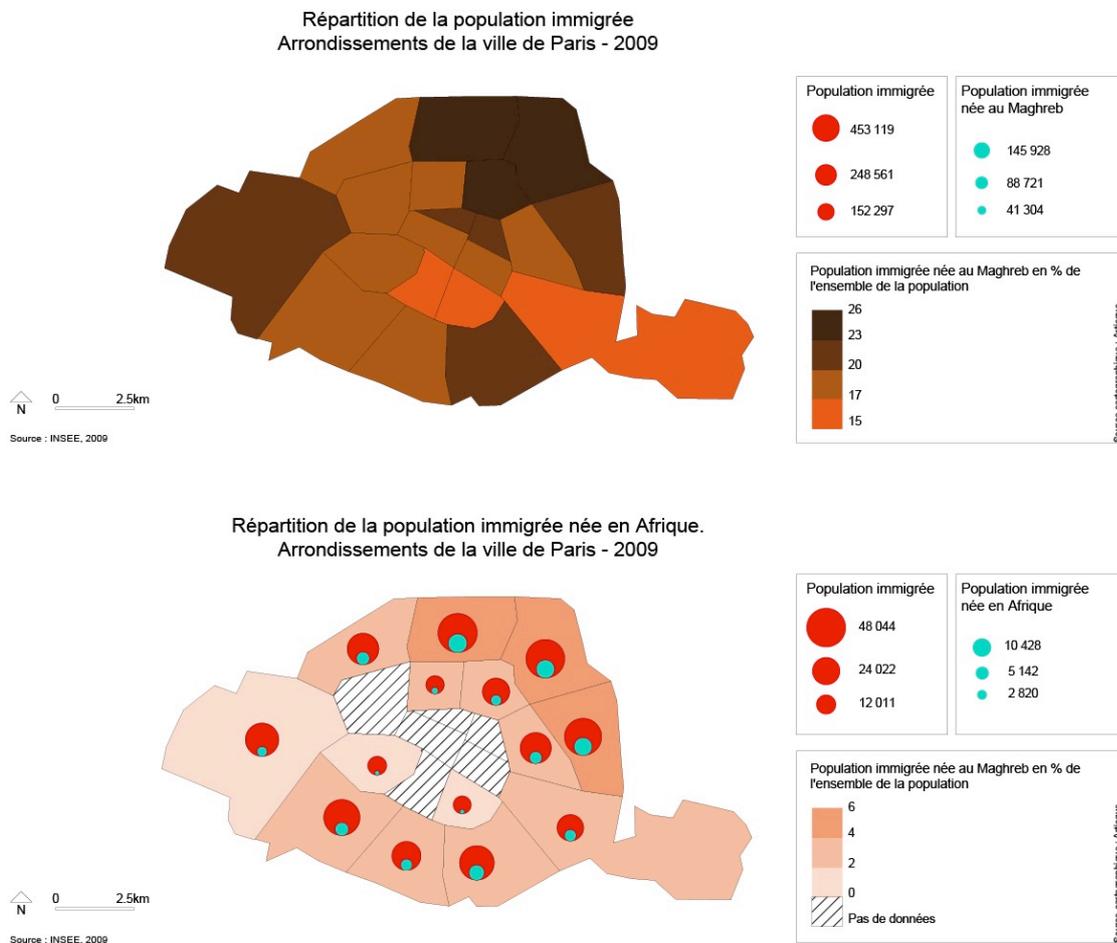
³⁶ James Callaghan, Premier Ministre travailliste de 1964 à 1979.

³⁷ Margaret Thatcher, Premier Ministre conservateur de 1979 à 1990.

³⁸ Premier Ministre conservateur de 1990 à 1997.

La question de la congruence entre espace résidentiel et espace commercial.

Château Rouge, lieu d'accueil des migrants depuis les années 1940, localisé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, présente d'après le Recensement de la Population en 2009 l'une des plus fortes concentrations de population immigrée à Paris – 24% de la population d'ensemble, contre 18% pour la moyenne parisienne. En outre, le 18^{ème} arrondissement compte 5% de résidents nés en Afrique (hors Maghreb) alors qu'en moyenne, ils ne représentent que 2% et 1% de la population à Paris et en Île-de-France. À l'échelle métropolitaine, ces chiffres démontrent que malgré une concentration importante de la population immigrée née en Afrique dans le 18^{ème} arrondissement, ce groupe n'est que faiblement représenté en termes de résidence. Pourtant, du fait de la concentration des commerces africains à Château Rouge, une partie des discours en rapport avec les questions d'espace public et d'aménagement local sont polarisés par les représentations de l'espace commercial.

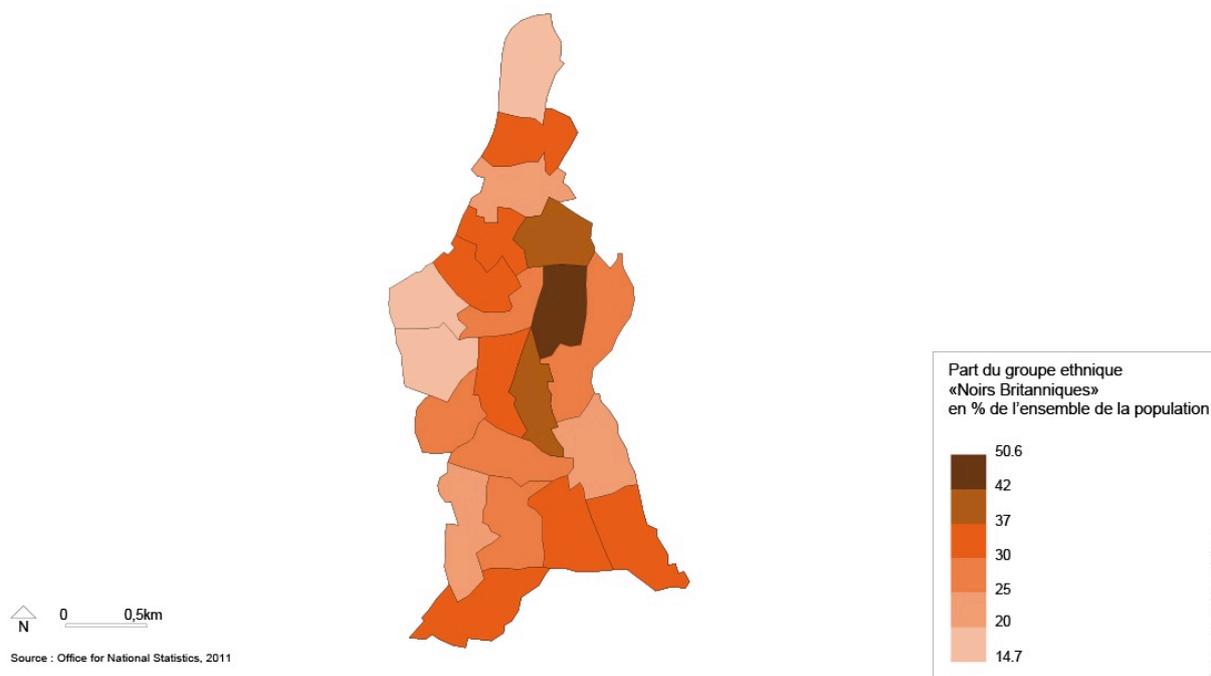


Carte 10. Distribution de la population immigrée et immigrée née en Afrique, arrondissements de Paris, 2009.

Cartographie : G. Ma Mung, 2013. Source : INSEE, 2009

À l’instar de Château Rouge, Brixton est un quartier populaire marqué par l’implantation de vagues migratoires successives en provenance notamment des Antilles anglophones puis d’Afrique de l’Ouest anglophone, et récemment d’Afrique de l’Ouest francophone. Localisé dans la municipalité du Lambeth au Sud de la Tamise, le quartier s’inscrit dans un espace où résident une part importante de groupes ethniques dits « non-blancs », et la proportion la plus élevée de membres du groupe ethnique « Noirs Britanniques ». Au recensement britannique de 2011, ce groupe ethnique comptait pour 30% de la population d’ensemble du Lambeth. À une échelle plus fine, celle du district de Coldharbour Lane qui englobe le périmètre d’étude, le groupe « Noirs Britanniques » représente plus de la moitié de la population locale.

Répartition du groupe ethnique «Noirs Britanniques»
Arrondissements de la municipalité de Lambeth - 2011



Carte 10. Le groupe ethnique « Noirs Britanniques » dans le Lambeth.

Cartographie : G. Ma Mung, 2013.

En comparaison avec Château Rouge, ces chiffres laissent penser que les concentrations de populations originaires d’Afrique et des Antilles sont bien plus importantes à Brixton. Cependant, ces données sont à manipuler avec prudence. Premièrement, le district londonien n’est pas une unité administrative équivalente à celle de l’arrondissement parisien. Deuxièmement, le groupe ethnique « Noirs Britanniques » comprend à la fois les immigrants étrangers, les immigrants qui ont acquis la nationalité britannique, et les descendants d’immigrés.

Les chiffres que nous avons présentés pour la France ne permettent pas de prendre en compte les Français par acquisition, ni les enfants d'immigrés nés Français. Du reste, les résultats du recensement britannique de 2011 soulignent une surreprésentation des résidents originaires d'Afrique et des Antilles.

Au-delà de points communs en termes de composition de la population et de structures commerciales, chacun de ces quartiers s'inscrit dans un contexte urbain similaire. Château Rouge et Brixton sont localisés dans les espaces péricentraux de la ville de Paris et du *Inner London* et bénéficient d'une position centrale à l'échelle métropolitaine, en témoigne leur localisation privilégiée au sein des réseaux de voirie et de transports en commun. En outre, ils présentent tous deux un bâti ancien hérité du 19^{ème} siècle constitué d'immeubles haussmanniens et de maisons victoriennes respectivement.

Ce type de bâti, fréquemment dégradé et faisant l'objet d'opérations de réhabilitation, témoigne d'un habitat populaire qui rend ces lieux particulièrement susceptibles d'être affectés par des processus de gentrification (Clerval et Fleury, 2009 ; Mavrommatis, 2011). Comme il ressort d'une majorité de contributions, la gentrification « *désigne une forme particulière d'embourgeoisement qui transforme la composition sociale comme le bâti et l'espace public des quartiers populaires* » (Clerval et Fleury, 2009, pp. 1). Le processus, touchant une grande partie des quartiers centraux dévalorisés des métropoles, est caractérisé par l'arrivée progressive de résidents issus des classes moyennes supérieures provoquant le départ des classes populaires vers les espaces urbains ou péri-urbains. Or, l'arrivée de ces classes moyennes supérieures s'accompagne le plus souvent de transformations de la structure commerciale.

À Château Rouge, en dépit d'un processus de gentrification déjà avancé, le commerce local tarde à se transformer et reste principalement destiné à une clientèle originaire d'Afrique. À Brixton au contraire, une certaine mixité commerciale s'est installée depuis la fin des années 2000, moment à partir duquel les commerces destinés aux classes moyennes supérieures se sont fortement développés. À travers ces enjeux relatifs aux usages de l'espace public, mis en exergue dans un contexte de gentrification, le commerce apparaît comme un enjeu central, cependant exploité différemment à Château Rouge et à Brixton, ainsi que recouvrant des réalités locales différentes.

Dans le cas de Château Rouge par exemple, un ensemble de documents d'aménagement, d'études urbanistiques, de contributions scientifiques et de discours publics témoignent de l'importance des enjeux commerciaux. Dès la fin des années 1980, J. Toubon et K. Messamah travaillent à une étude approfondie du quartier de la Goutte d'Or (Toubon et Messamah, 1990). Château Rouge est dès lors identifié comme un lieu de développement d'un commerce tenu par les Maghrébins d'abord, puis progressivement par des migrants Sud-Asiatiques et Africains de l'Ouest. Les auteurs mettent ainsi en évidence la transformation du secteur en une centralité commerciale africaine. Au cours des années 1990, cette évolution est confirmée par les travaux de S. Bouly de Lesdain (1996, 1998, 1999) qui rendent compte de la surreprésentation des commerces destinés aux Africains. Il est alors démontré que les interactions qui se déroulent autour des commerces africains de Château Rouge renvoient à des représentations locales au travers desquelles les références à l'Afrique sont omniprésentes et soulignent les liens forts qui sont entretenus entre le quartier et l'espace migratoire africain. À la même période et sur commande de la municipalité du 18^{ème} arrondissement, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) procède à une enquête minutieuse portant sur l'espace public du quartier et ses dynamiques commerciales en vue d'établir un diagnostic à l'usage des instances d'aménagement (Atelier Parisien d'Urbanisme, 2003). Dans le prolongement des travaux antérieurs, le statut de centralité commerciale africaine y est confirmé, tandis qu'une partie de l'étude examine les enjeux relatifs aux usages de l'espace public. Les problèmes inhérents à la pratique du commerce ethnique y sont ainsi identifiés comme des freins à la mixité sociale que les politiques publiques s'efforcent de favoriser. Dans cette perspective, l'action publique sur les dynamiques commerciales locales est comprise comme une volonté d'activer un changement commercial timide face à un processus de gentrification déjà bien avancé sur le plan résidentiel (Bacqué, 2006 ; Chabrol, 2011).

Finalement, le contexte spécifique au développement des espaces marchands de Château Rouge et de Brixton souligne différentes modalités selon lesquelles les enjeux inhérents au commerce ethnique se traduisent localement. Premièrement, le fait que ces deux quartiers aient été l'objet de programmes de rénovation urbaine met en évidence des dynamiques commerciales différentes. Depuis l'avènement de Château Rouge en tant que pôle commercial africain et l'accélération du processus de gentrification, la municipalité a identifié son commerce ethnique comme une activité unidimensionnelle et comme la cause principale des problèmes de détérioration de l'espace public, de gestion des déchets et de trafic automobile. Depuis les années 2000, la Mairie développe le projet de déplacer les commerces de Château

Rouge au-delà du périphérique, ce dans le cadre d'un projet d'aménagement de grande envergure à la Gare des Mines d'Aubervilliers. Des locaux commerciaux sont ainsi préemptés et attribués à des commerçants d'origine française s'adressant à une clientèle résidente, de classe moyenne supérieure et récemment implantée. Cependant, ces droits de préemption ne s'appliquent qu'à certains îlots en rénovation, et malgré cette volonté politique, 50% des commerces de Château Rouge ont été ouverts entre les années 2000 et 2012 et restent spécialisés dans les produits africains (Ma Mung, 2009-2013).

Cependant, il a été démontré que Château Rouge est affecté par une forme de gentrification en mosaïque caractérisée par une dichotomie durable entre compositions résidentielle et commerciale (Chabrol, 2011). Il se pourrait donc que le quartier n'atteigne jamais le niveau de mixité commerciale espéré par les pouvoirs publics et les acteurs privés de la gentrification. Cette situation particulière ne se retrouve pas à Brixton, où les entreprises engagées dans le commerce ethnique n'ont jamais été identifiées comme un problème social et économique majeur. Nos travaux de terrain révèlent que la majorité des commerces de Brixton est prisée par l'ensemble des résidents, ainsi que par les pouvoirs publics qui en ont fait un facteur d'attraction pour une clientèle extérieure au quartier. Dans ce sens, la société privée qui gère les marchés couverts encourage fortement l'implantation des commerces destinés à la classe moyenne supérieure, tout en permettant le maintien des commerces alimentaires spécialisés dans les denrées tropicales. Les discours publics et les initiatives locales, publiques ou privées, en exploitent ainsi la dynamique commerciale et la diversité culturelle ; et pour cause, les commerces de Brixton n'attirent pas seulement une clientèle africaine ou antillaise, mais aussi une clientèle britannique.

Conclusion.

Comme ont pu le montrer M-H. Bacqué (2005) et M. Chabrol (2011), l'espace de Château Rouge est conditionné par des processus de gentrification, dont la diffusion questionne les pratiques commerciales du quartier à la fois dans les discours des habitants (Chabrol, 2011), dans les discours des associations et dans les conseils de quartier (Bacqué, 2006), et dans les pratiques d'aménagement. Cette dichotomie entre dynamiques résidentielles et usages commerciaux que M. Chabrol a identifiée comme relevant d'une gentrification « en mosaïque » (Chabrol, 2011), ainsi que l'implication importante des gentrificateurs au capital social élevé dans les conseils de quartier, conditionnent en partie la manière dont les politiques publiques traitent la question et l'enjeu de mixité commerciale à Château Rouge.

Le contexte est différent à Brixton. Il s'agit d'un espace symbolique de la présence historique des Antillais à Londres. Or dans un contexte politique ou l'une des modalités d'action publique est d'agir au regard de la composition ethnique des espaces urbains – par opposition à la pratique française du zonage (Musterd et al., 1997) –, les discours sur la visibilité des identités étrangères sont différentes. Par exemple, la grande place de Brixton a été renommée « Windrush³⁹ Square » dans les années 1990, ceci en hommage aux premiers immigrés Antillais à Londres, et un « Centre Culturel des Archives Noires » a été inauguré en 2010. Ces deux décisions locales illustrent une démarche spécifique à l'urbanisme anglais, à savoir l'aménagement et l'attribution d'équipements à partir d'une reconnaissance de la composition pluriethnique de certains quartiers.

En outre, les discours publics concernant l'aménagement local, et plus précisément la mixité commerciale, sont différents dans les deux quartiers étudiés. Comme aura pu le montrer cette section, ceci est dû en partie aux caractéristiques propres des acteurs impliqués, aux conceptions urbanistiques qui prévalent en matière d'aménagement, ainsi qu'aux modalités d'exercice de la démocratie participative en France et en Angleterre. Par exemple, l'administration française est très centralisée et un pouvoir politique incontestable est conféré aux édiles. Cette situation est difficilement conciliable avec les principes de planification collaborative tels qu'ils peuvent être appliqués Outre-Manche (Lussault, 2007).

³⁹ Le navire « Empire Windrush » a appareillé en Angleterre en 1949, avec à son bord environ 500 migrants d'origine jamaïcaine. Le nom de ce navire est communément associé à l'avènement des migrations antillaises en Angleterre.

CHAPITRE 4 : LES ESPACES DU COMMERCE ETHNIQUE.

Introduction.

Traiter l'objet de notre recherche ne peut faire l'économie de l'analyse des modalités d'organisation spatiale inhérentes au commerce ethnique. Pour ce faire nous proposons d'en aborder les conditions de possibilité à travers l'exploitation des recensements et des questionnaires élaborés dans le cadre des enquêtes de terrain. En premier lieu, à la suite de la présentation générale des structures commerciales sur nos terrains d'étude, nous nous intéresserons précisément aux différentes déclinaisons du commerce ethnique tel qu'il a été défini dans le chapitre 2. En accord avec l'objectif de mener des observations croisées sur deux terrains inscrits dans des contextes comparables mais différents, ce chapitre est structuré de telle manière que nous puissions ponctuellement mettre en évidence les différences entre Château Rouge et Brixton, que ce soit en terme de types commerciaux rencontrés, d'origine des commerçants ou de la clientèle.

1. Un commerce qui est le fait d'entrepreneurs migrants.

L'un des objectifs de nos recensements commerciaux était de produire une base de données personnelle qui nous permette de dimensionner l'importance des entrepreneurs étrangers et d'origine étrangère au sein de la structure commerciale. Il s'agit de données statistiques uniques, puisque les institutions françaises et britanniques ne produisent pas de chiffres concernant les origines des commerçants, a fortiori sur nos périmètres d'étude ne correspondant pas à un maillage politico-administratif. Il s'agit donc de décrire la variété des commerces recensés, en les caractérisant premièrement à travers les pays d'origine des commerçants, puis en mettant en relation ces caractéristiques avec les attributs de la clientèle ciblée, en vue d'approcher les relations interethniques données à voir dans ces espaces de coprésence.

1.1. La diversité des origines chez les commerçants.

Ici, les deux séries statistiques sont à la fois examinées par pays d'origine et par groupes de pays d'origine. Notons que l'origine a souvent été difficile à renseigner, la question étant jugée inopportune voire offensante par certains. Pour pallier cet écueil, une partie des données se présente par aires géographiques d'origine – Afrique, Maghreb, Sous-continent indien,

Antilles – plutôt que par pays, puisqu’une partie des enquêtés ayant refusé de nous répondre laissent malgré tout transparaître certaines informations à leur insu. Par ailleurs, considérant la variété des origines et dans un souci de lisibilité des données, nous avons agrégé ces informations en fonction de différentes aires géographiques. Si ces regroupements peuvent être contestés, notre découpage est élaboré en regard de la représentation géographique des continents au sein de notre champ scientifique.

1.1.2. Les commerçants de Château Rouge : entre Afrique Subsaharienne et Centrale, et Maghreb.

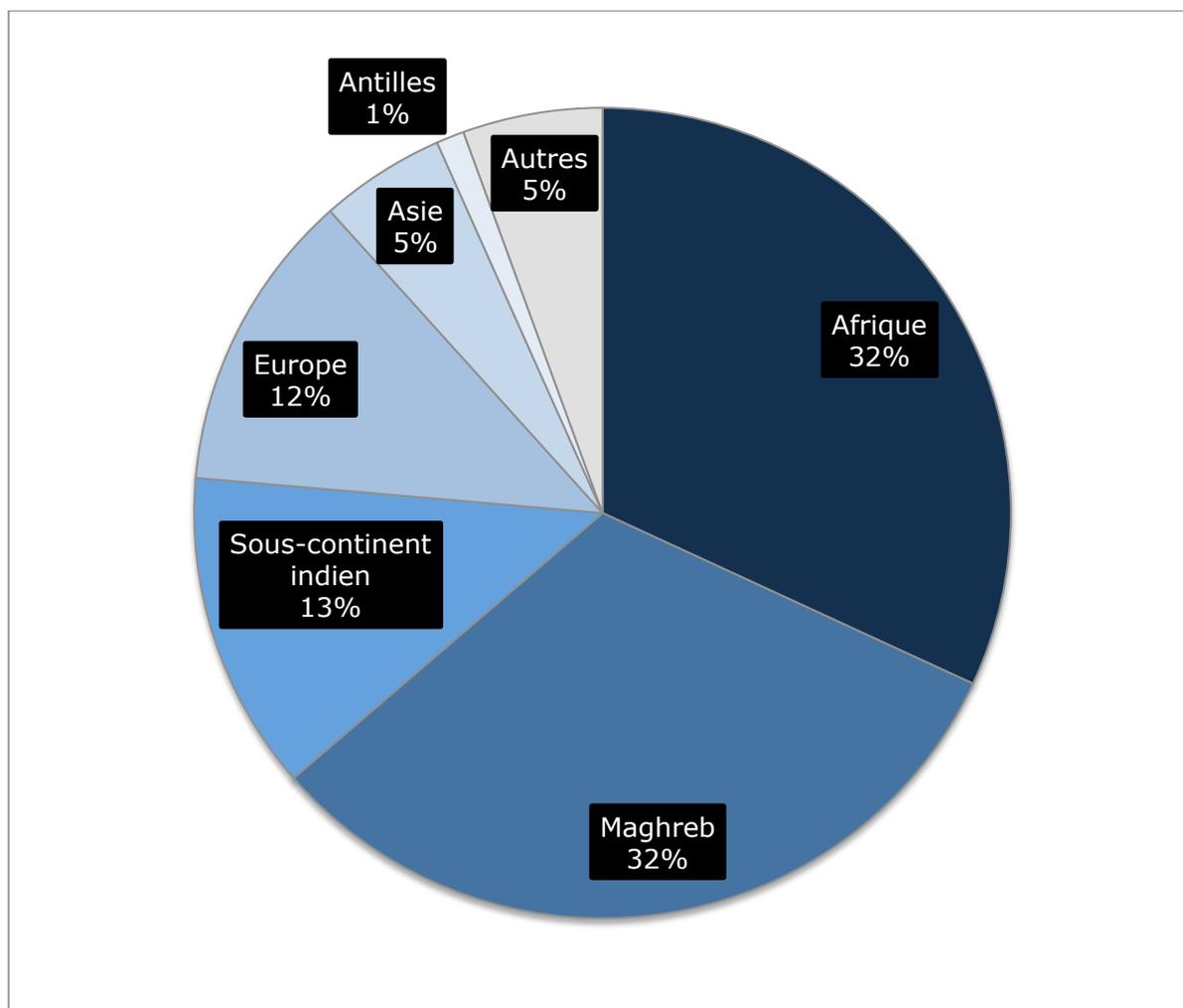


Figure 6. Origines régionales des commerçants à Château Rouge, en % du total.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

Notre recensement de Château Rouge a permis d’identifier 30 origines nationales chez les commerçants, dont les plus importantes sont l’Algérie (12,5%), la France (11,5%) et le Sénégal (9,3%). À eux seuls, ces commerçants représentent près du tiers de l’ensemble.

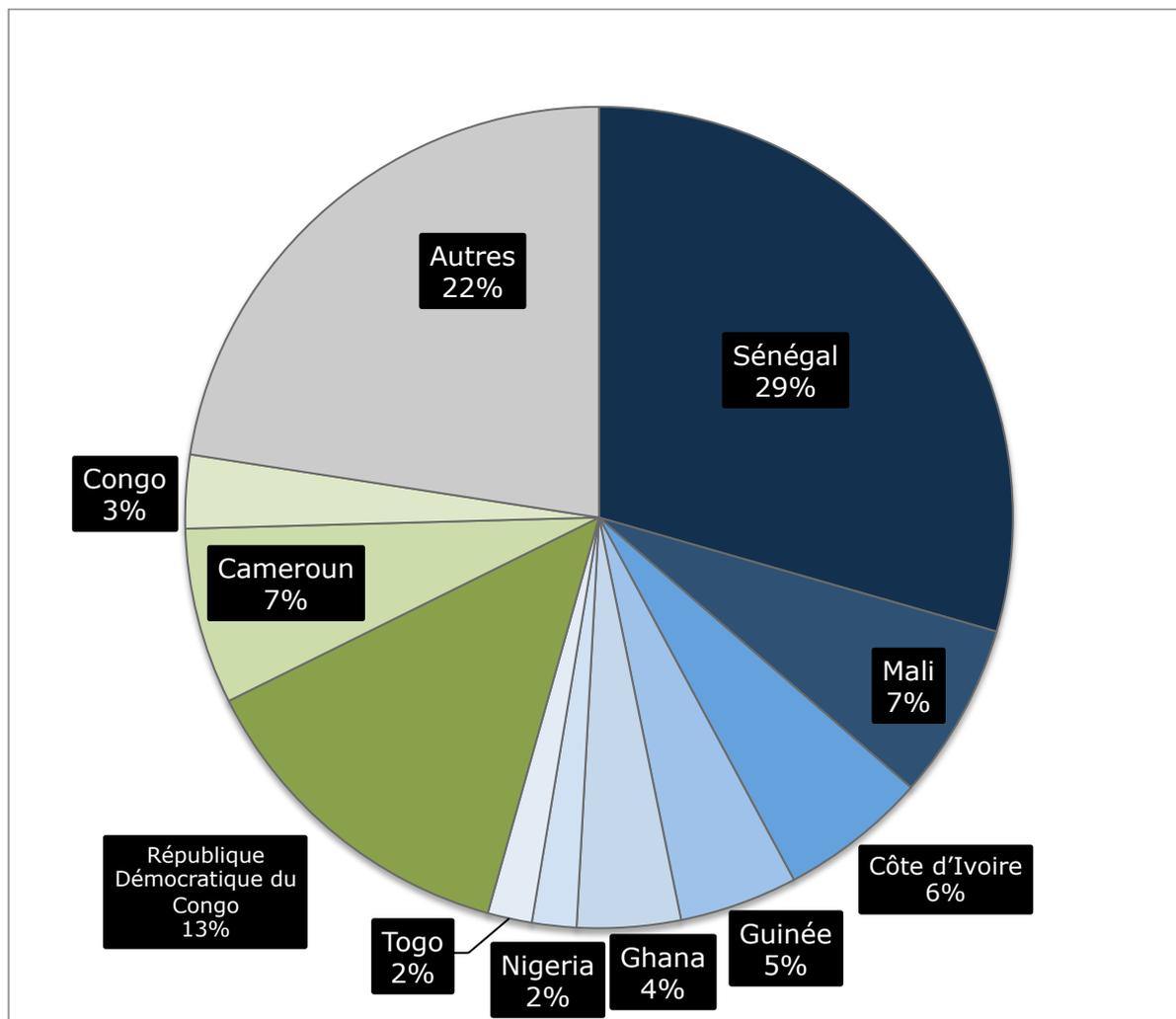


Figure 7. Origines nationales des commerçants africains à Château Rouge, en % de l'ensemble des commerçants africains.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

Considérant cette variable des origines en termes d'ensembles géographiques, la catégorie « Afrique », regroupe le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo en Afrique de l'Ouest, ainsi que le Cameroun, le Congo, et la République Démocratique du Congo (RDC) en Afrique Centrale.

Cette catégorie représente 31,7 % des commerçants du quartier. L'entrée « Maghreb » désigne les commerçants originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et représente 31,5 % de commerces. Les pays d'Europe (11,9 % de l'ensemble) renvoient principalement à des commerçants de nationalité française, mais aussi originaires de Bulgarie et de Pologne par exemple. Enfin, le « Sous-continent indien » désigne l'Inde, le Pakistan et le Sri-Lanka (12,6 %), l'« Asie » comprend la Chine et les pays d'Asie du Sud-Est tels le Cambodge, le

Laos et le Vietnam (4,9 %), et les « Antilles » (1,1 %) regroupent les originaires de Haïti et des Départements d’Outre-Mer (bien que les DOM soient français). Notons, que quatre nationalités d’origine comptant pour cinq commerces n’ont pas été agrégées aux autres (Colombie, Egypte, Israël, Turquie). Les deux groupes de commerçants les plus nombreux à Château Rouge sont donc de loin les originaires d’Afrique et du Maghreb, qui représentent à eux seuls près des deux tiers des commerces du quartier (63,2 %).

1.1.2. Brixton et l’importance des commerçants Britanniques, Pakistanais et Antillais.

À l’instar de Château Rouge, l’espace marchand de Brixton présente des origines variées chez ses commerçants, puisque y sont recensées 28 origines nationales. Les plus importantes numériquement sont l’Angleterre (23,2 % de l’ensemble), le Pakistan (10,4 %) et la Jamaïque à (5,5 %).

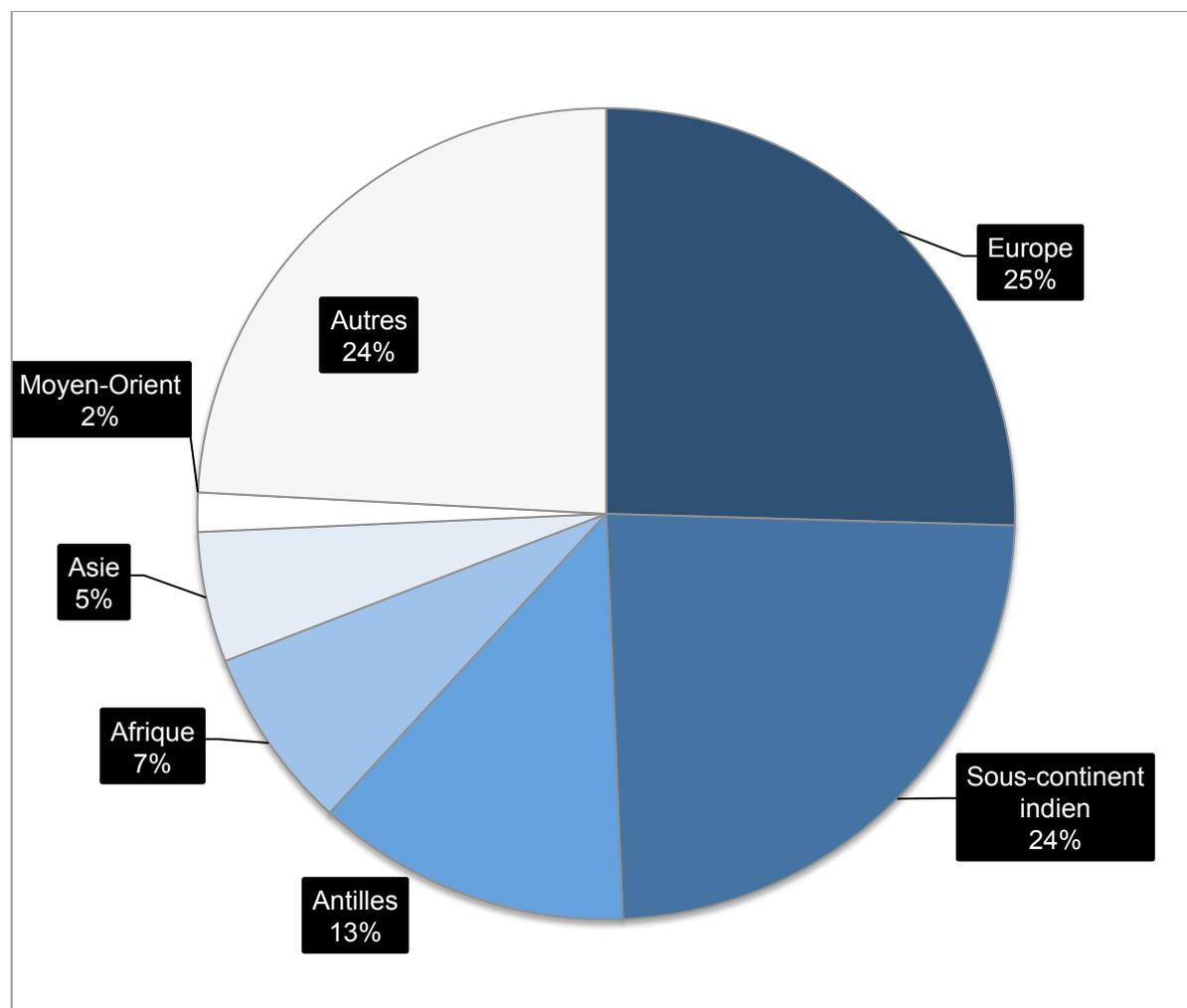


Figure 8. Aires géographiques d’origine des commerçants à Brixton, en % de l’ensemble.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

Antilles	13,0%
Guyana	0,5%
Haïti	0,3%
Jamaïque	5,5%
Afrique	7,0%
Côte d'Ivoire	0,8%
Éthiopie	1,0%
Ghana	1,6%
Nigéria	2,9%
Sénégal	0,3%
Sierra Leone	0,3%
Sous-continent indien	23,9%
Inde	2,1%
Pakistan	10,4%
Asie	5,2%
Chine	3,1%
Indonésie	0,3%
Japon	0,3%
Thaïlande	0,5%
Europe	25,5%
Grande-Bretagne	23,9%

Figure 9. Principaux pays d'origine chez les commerçants de Brixton, en % de l'ensemble des commerces recensés.

Réalisation : G. Ma Mung, 2013. Source G. Ma Mung, 2005-2012

En comparaison de Château Rouge et bien que reposant sur le même découpage, la catégorisation des aires géographiques d'origine à Brixton révèle des nationalités différentes. L'« Europe » désigne principalement l'Angleterre, mais aussi l'Espagne, la Pologne et le Portugal. Le « Sous-continent indien », qui inclut l'Inde et le Pakistan, se rapporte à la catégorie « South Asian » du recensement britannique, comptant pour 24 % des commerçants du quartier. Les « Antilles » quant à elles, regroupent les 12,5 % de commerçants originaires de Haïti, de la Jamaïque, ainsi que d'autres îles non déterminées.

Enfin, l'« Afrique » désigne les commerçants originaires des Comores, de Côte d'Ivoire, d'Éthiopie, du Ghana, du Nigeria, du Sénégal et de Sierra Leone (7,6 % de l'ensemble) ; l'« Asie » comporte la Chine, l'Indonésie, le Japon et la Thaïlande (5,2 %) ; le Brésil, la Colombie, le Guyana et le Mexique sont classés dans le groupe Amérique du Sud (3,4 %) ; le Moyen-Orient – ou « Middle East dans le recensement britannique – désigne l'Afghanistan et l'Iran (1,6 %). L'ensemble des commerces du quartier est ainsi dominé par trois groupes de

nationalités d'origine, l'Europe, le Sous-continent indien et les Antilles, qui représentent 61,3 % de l'ensemble des commerçants à Brixton.

Ce qui ressort de ces observations est donc le caractère éminemment cosmopolite de Château Rouge et Brixton. Au-delà de ce trait commun indéniable, les deux quartiers se différencient cependant dans la répartition des pays d'origine de leurs commerçants.

Premièrement, l'origine modale (Angleterre) à Brixton représente près d'un quart des commerces du quartier tandis qu'à Château Rouge cette part n'est atteinte qu'en considérant les deux origines modales (Algérie et France). Cette observation est confirmée le calcul des indices de dispersion pour les deux séries. En moyenne, chaque pays d'origine représente respectivement 2,5 % et 2,1 % du total des commerces à Château Rouge et à Brixton, et l'écart-type calculé est respectivement de 3,4 et 4,6 : la série statistique des origines nationales des commerçants est plus dispersée à Brixton qu'à Château Rouge, un écart-type supérieur signifiant que les valeurs ont tendance à s'écarter plus fortement de la moyenne. L'examen de la dispersion confirme donc que les trois origines les plus importantes à Château Rouge sont plus proches en valeur que celles de Brixton. Ainsi, les origines surreprésentées à Château Rouge sont comparativement plus nombreuses, puisque cinq d'entre elles comptent pour plus de 5 % de l'ensemble des commerces contre trois seulement à Brixton. Statistiquement donc, la variété en termes d'origines des commerçants à Château Rouge – un tiers de l'ensemble réparti entre commerçants d'origine française, algérienne et sénégalaise – est a priori plus visible qu'à Brixton – 25 % de commerçants d'origine britannique.

Deuxièmement, alors que l'analyse par pays d'origine fait ressortir une répartition plus diversifiée dans les valeurs fortes à Château Rouge, penser par groupes de pays d'origine implique le contraire. Château Rouge est en effet dominé aux deux tiers par les commerçants Africains et Maghrébins, tandis que le dernier tiers se compose majoritairement de commerçants originaires du Sous-Continent indien, d'origine européenne et asiatique. Château Rouge constitue donc un espace marchand plus homogène que Brixton en termes d'aires géographiques d'origine. Brixton, reste fortement marqué par les commerçants européens et majoritairement anglais, tout en présentant une forte proportion de commerçants originaires du Sous-continent indien, et dans une moindre mesure Antillais, Africains et Asiatiques. Brixton présente ainsi une répartition plus hétérogène que Château Rouge.

Parmi les différences observées entre les deux espaces marchands, l'une des plus notables reste la faible proportion de commerçants antillais à Château Rouge contre leur implantation plus forte à Brixton. Or cette différence est d'autant plus visible que les similitudes en termes de consommation sont très fortes entre Antillais et Africains – tubercules, extensions capillaires, crèmes hydratantes pour ne nommer que quelques uns de ces produits. Ceci s'explique en partie par la citoyenneté des Français d'origine antillaise, et notamment leur forte tendance à être employés dans la fonction publique (Ndiaye, 2008). Ensuite, de par la composition de la population immigrée en France, les commerçants maghrébins tiennent une place privilégiée dans la structure des espaces marchands, d'autant plus en région parisienne (E. Ma Mung, Simon, 1990), et ce depuis l'immigration massive des ressortissants d'Algérie puis du reste du Maghreb dès les années 1950-1960. Comparativement ils sont absents de Brixton, ne constituant pas un groupe numériquement important de la population migrante en Grande-Bretagne.

Troisièmement, les nationalités d'origine des commerçants implantés à Château Rouge et à Brixton attestent de l'influence des empires coloniaux français et britanniques. En premier lieu, l'essor des migrations maghrébines vers la France dans les années 1950-1960 constitue un facteur structurel de la composition de l'espace marchand à Château Rouge. Celui-ci présente en effet une surreprésentation des commerçants originaires d'Algérie, dans une moindre mesure de Tunisie et du Maroc, en plus d'être localisé dans le quartier de la Goutte d'Or, centralité marchande maghrébine constituée dans les années 1960-1970, et étudiée dès les années 1980-1990 (Toubon, Messamah, 1988, 1990). En second lieu, l'accélération dans les années 1970 de migrations anciennes en provenance des pays d'Afrique occidentale et centrale francophones (Ndiaye, 2008) s'est en partie traduite dans l'espace marchand de Château Rouge. Constituant ainsi le premier groupe d'origine chez les commerçants, les Africains partagent comme nous l'avons précisé les deux tiers des commerces avec les Maghrébins. Les pays dont ils sont originaires appartenaient très majoritairement aux anciennes colonies d'Afrique Occidentale Française et d'Afrique Équatoriale Française. De plus, Château Rouge est devenu une centralité marchande africaine polarisant les circulations des ressortissants africains dans l'espace régional, national et même international. En troisième lieu, l'espace marchand de Brixton est lui aussi investi par des entrepreneurs migrants dont les origines nationales sont liées au passé colonial de la Grande-Bretagne. Ainsi, les relations intenses entretenues par l'empire britannique avec l'Inde et le Pakistan expliquent partiellement la part de commerçants de cette origine s'élevant à 24 % du total et

constituant le second groupe commerçant du quartier. De la même manière, on retrouve une part importante de commerçants originaires des Antilles et d'Afrique anglophones.

Cependant, l'influence coloniale à elle seule ne permet pas d'expliquer l'implantation des entrepreneurs migrants, notamment puisque une partie de la littérature modère l'influence de ces facteurs structurels sur les flux migratoires. Et pour cause, on note la présence de commerces tenus par des migrants anglophones d'origine nigériane et ghanéenne à Château Rouge, tandis que Brixton accueille plusieurs commerçants Ivoiriens et Sénégalais qui sont pourtant francophones. De plus, malgré l'absence de relations coloniales entre la France et le Pakistan, 7,1 % des commerçants de Château Rouge sont d'origine pakistanaise. De la même manière, treize commerces de Brixton sont tenus par des ressortissants d'Amérique du Sud, où l'Empire britannique n'a jamais possédé de colonies.

À travers ces observations, le recensement des origines chez les commerçants permet à la fois de comparer les deux quartiers, mais aussi d'articuler l'implantation géographique des migrants dans les espaces métropolitains avec l'implantation des commerçants à Brixton et Château Rouge.

2. Modes de fonctionnement des espaces marchands.

Le chapitre précédent⁴⁰ s'est attaché à montrer que les espaces marchands de Château Rouge et Brixton présentent une implantation commerciale très dense dont la structure concentre un grand nombre de spécialisations. Il s'agit en outre de lieux dont la vocation à capter une clientèle originaire d'Afrique ou des Antilles remonte aux années 1980 ; cette vocation s'est maintenue et a même pris de l'importance jusqu'aux années 2000. Aujourd'hui encore, le renouvellement des commerces témoigne du poids du commerce ethnique, bien que Château Rouge et Brixton soient inscrits dans des dynamiques différentes.

L'ampleur du commerce ethnique ainsi dimensionnée, l'objet de cette section est d'en approcher les modes de fonctionnement à travers une description du cadre dans lequel se déploient les interactions marchandes.

Après avoir dans le chapitre 3, abordé les espaces marchands en termes de spécialisation, et de temporalités de l'implantation, on s'intéresse plus précisément aux modes de fonctionnement en termes de pratiques et d'activités, ce dans une approche « systémique » du commerce ethnique qui débouche en fin de section sur l'établissement d'une typologie du commerce ethnique, inspirée par les contributions des années 1990-2000 mais adaptée aux réalités des terrains étudiés.

Au sein des espaces marchands étudiés, l'alimentaire spécialisé est numériquement très important en même temps qu'il est symbolique des activités commerciales qui s'y déploient. À Château Rouge, environ 12% des commerces assurent la distribution de denrées alimentaires à destination de clientèles originaires d'Afrique subsaharienne, ce qui fait de l'épicerie la plus importante spécialisation du quartier. Ce commerce alimentaire de détail concentre les deux tiers de ses effectifs au cœur de l'espace marchand, dans les rues Doudeauville, Poulet, des Poissonniers, de Panama, de Suez et Dejean. Il s'agit d'un commerce essentiel assurant l'approvisionnement de familles africaines en produits frais (tubercules de manioc et de taro, bananes plantain et gombos), en conserves, bouillons cubes, ou encore poissons séchés, salés, fumés, etc. Celui-ci est tenu par une variété de patrons d'origine africaine (60%), asiatique (20%), maghrébine, et originaires du Sous-continent indien (vingt-deux origines nationales recensées pour soixante-neuf commerces).

⁴⁰ cf. Chapitre 3, section 3.1.

Les premiers travaux publiés sur Château Rouge décrivent une spécialisation dominée par les Chinois de la diaspora, premiers à investir ce créneau en devenant dans les années 1980, tout en insistant sur l'originalité de ce commerce destiné aux Africains de France, bien que tenu par des Asiatiques (Toubon, Messamah, 1990). Cependant, la structure commerciale du quartier aujourd'hui illustre une évolution récente qui diffère des réalités observées il y a une vingtaine d'années. En effet, les temporalités de l'implantation commerciale montrent que la moitié des commerces actifs ont été ouverts à partir de l'an 2000, et près de 20% ces cinq dernières années. Les pionniers asiatiques tels *Maison d'Afrique*, *France Rama*, *Vingtekhong* ou encore *NKS*, bénéficiant d'une bonne réputation et d'une clientèle fidèle ont réussi à se maintenir en dépit des ouvertures plus récentes par des entrepreneurs Congolais de RDC (rue de Panama notamment) ou Sri Lankais (rue Labat).

Nous avons pu remarquer que les derniers arrivés sont souvent situés en marge de l'espace commercial, à moins d'avoir bénéficié de relations qui leur auraient ouvert les portes des rues les plus attractives. Ils investissent ainsi des emplacements périphériques où les affaires sont moins florissantes que dans les espaces plus centraux. À titre d'exemple, à l'ouverture de son commerce en 2005 le propriétaire sénégalais de l'épicerie spécialisée *SARL Jenebou* rue Stephenson nous confiait que sa boutique rencontrait moins de succès que ce qu'il avait espéré ; pourtant, celle-ci est actuellement toujours ouverte, et malgré son succès modeste le commerçant est parvenu à se maintenir. Au contraire, un entrepreneur tunisien installé en 2005 en périphérie de la rue Doudeauville, bien qu'il proposât les mêmes produits que d'autres épiceries du quartier, a dû fermer sa boutique en 2007. Le maintien dans un espace aussi compétitif est un enjeu fondamental, surtout dans le cas des épiceries spécialisées, emblématiques de l'espace marchand du fait de leur succès chez la clientèle.

À Brixton, 9% des commerces sont spécialisés dans les produits alimentaires tropicaux, importés à la fois des Antilles, d'Afrique, mais aussi du Sous-continent indien, ou encore du Moyen-Orient. De même qu'à Château Rouge, il s'agit d'une spécialisation commerciale emblématique au sein de l'espace marchand. Brixton se différencie cependant dans la variété de sa clientèle fréquentant ce type de commerces. Effectivement, alors que les épiceries spécialisées de Château Rouge sont pour la plus grande partie fréquentées par des clients originaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale, le système commercial des épiceries brixtoniennes s'appuie sur l'exotisme en plus de permettre la reproduction des modes de consommation importés depuis l'Afrique et les Antilles. Effectivement, il s'agit d'un secteur

dont la prospérité repose sur des pratiques de consommation locales chez les résidents, qu'ils soient britanniques et consommateurs occasionnels de produits qui sont pour eux exotiques, ou bien d'origine étrangère et s'approvisionnant en produits endotiques. Ces commerces bénéficient ainsi d'une importante visibilité dans le paysage local, et rayonnent à l'échelle de Londres, dans les représentations collectives, ainsi que des articles de journaux et des billets provenant de blogs spécialisés. Loin de n'attirer qu'une clientèle afro-caribéenne, les produits échangés ne sont pas toujours typiquement africains ou antillais, et sont adaptés à un large panel de clients.

En termes d'organisation de l'espace marchand, les épiceries de Brixton sont presque exclusivement concentrées dans les rues centrales du quartier, et à l'instar de Château Rouge, y sont implantées depuis les années 1990. Bien que celles-ci soient prospères, on ne constate cependant que peu d'installations récentes. En partie, ceci procède à la fois de l'installation de marchés éphémères hebdomadaires, ainsi que de la gestion et de l'attribution des locaux dans les marchés couverts. Effectivement, depuis la rénovation de *Market Row* et *Brixton Market* en 2009, l'organisme gestionnaire et exploitant, *Inshops Ltd.*, freine l'expansion de ce secteur. La plupart des candidatures concernant des épiceries spécialisées sont rejetées, et l'ouverture de nouveaux restaurants destinés à une clientèle de classe moyenne supérieure est privilégiée. Conjointement, *Inshops Ltd.* augmente périodiquement les loyers, rendant difficile le maintien d'enseignes pourtant prospères : c'est le cas de *Nour Cash & Carry* dont l'activité n'est pas aussi rentable que celle des restaurants nouvellement implantés⁴¹.

Autre spécialisation du commerce alimentaire de détail, les boucheries certifiées halal sont très fréquentées et occupent, au même titre que l'épicerie spécialisée, une place importante à Château Rouge. D'abord parce que les Subsahariens, majoritairement musulmans, y sont surreprésentés et constituent de fait les principaux clients de cette viande conditionnée selon les rites islamiques. En outre, parce que ce sont des commerces bon marché par rapport aux boucheries traditionnelles françaises, ce qui est important pour les populations aux revenus modestes qui les fréquentent. Le certifié halal constitue ainsi la majorité de l'offre du quartier (75% des effectifs), et ce sont des commerçants maghrébins et majoritairement algériens (deux-tiers des bouchers halal recensés) qui en sont les propriétaires. La boucherie halal tient une place centrale en termes de localisation et d'ancienneté, puisque ces commerces se

⁴¹ La situation compliquée de la boutique *Nour Cash & Carry*, tenue par un commerçant d'origine iranienne et très appréciée à Brixton, a fait l'objet de plusieurs articles de presse en ligne, ainsi que de multiples pétitions dans le quartier.

trouvent majoritairement dans les rues les plus prisées, conséquence de leur implantation remontant aux années 1980-1990 et de leur succès. On notera enfin que *La Ferme Parisienne* de la rue Myrha, tenue par un Algérien depuis 1962, est le seul commerce de Paris à vendre des volailles vivantes destinées « à des cérémonies de sacrifice » (Bouly de Lesdain, 1999 : 91) liées à des rites religieux spécifiques en Afrique.

Les boucheries traditionnelles françaises, peu nombreuses et moins fréquentées que les boucheries halal, bénéficient cependant d'une localisation centrale et privilégiée au cœur du marché Dejean, ce du fait de leur ancienneté (ouvertes en 1959, 1987 et 1993). Celles-ci se sont en outre maintenues en adaptant progressivement leur offre à celle de leurs concurrents certifiés halal, en termes de prix, de qualité, et de volume de distribution. On retrouve enfin deux boucheries, ni traditionnelles françaises, ni halal, ouvertes plus récemment. La première est sise rue Labat et tenue par un Sri Lankais depuis 2005 ; la seconde, rue de Panama, a été ouverte par un ressortissant de RDC en 2012. Le point commun entre ces dernières est de s'être implantées dans des rues où leurs compatriotes étaient présents et dont la présence se confirmait à ce moment-là. Nous avons effectivement pu constater une augmentation des commerces sri lankais rue Labat dans les années 2000, ainsi que des commerces congolais rue de Panama dès la fin des années 2000.

Dominée par la certification halal à Château Rouge, la spécialisation des boucheries de Brixton est en revanche plus équilibrée, puisque boucheries traditionnelles et halal se retrouvent en proportions égales. Les onze boucheries traditionnelles sont tenues par des Britanniques et accommodent une importante communauté antillaise – donc non-musulmane a priori – ainsi que les résidents britanniques du quartier. Il s'agit d'un commerce spécialisé constituant une alternative à l'achat de viande en supermarchés, et proposant des produits de qualité supérieure, mais dont les prix sont plus élevés. On y trouve de la viande de porc sous toutes ses formes et notamment en saumure, ce qui entre dans la préparation de ragouts antillais très populaires (*pork and beans*). Les boucheries halal ne sont donc pas surreprésentées comme à Château Rouge, et sont majoritairement tenues par des originaires du Pakistan. Elles visent à la fois une clientèle de confession musulmane originaire d'Afrique de l'Ouest, notamment du Nigéria, du Moyen-Orient ou du Sous-continent indien, mais aussi une clientèle non musulmane attirée par des produits moins onéreux.

Les poissonneries de Château Rouge, au même titre que les épicerie spécialisées et les boucheries présentent une offre adaptée aux besoins des clients originaires d'Afrique. Le

chaland peut s’y procurer des espèces courantes des climats tempérés comme le bar, la dorade, le rouget, les sardines etc., mais aussi des espèces tropicales telles que le *thiof* (mérrou), le *djabar* (vivanneau), le capitaine ou encore le *tilapia*. On trouve ces poissons frais ou surgelés au marché Dejean, et surgelés uniquement dans les poissonneries des autres rues, parfois dans certaines épiceries spécialisées. Le poisson transformé en revanche (séché, salé, fumé), ne se trouve pas dans les poissonneries, mais uniquement dans les épiceries. L’originalité de la poissonnerie à Château Rouge est la présence de patrons français (6 établissements) qui ont su s’adapter à la demande spécifique du quartier en plus de pourvoir à des besoins plus banals. *Labelle Poissonnerie*, rue de Suez, est tenue quant à elle par des Chinois de la diaspora originaires du Cambodge, et spécialisée depuis 1992 dans les espèces de poissons tropicaux congelés consommées par la clientèle africaine. De même, la poissonnerie *Parivic* de la rue de Panama, ouverte à la même date, annonce sur son enseigne une spécialisation dans « *les poissons congelés d’Afrique* ».



Photographie 6. Poissonnerie spécialisée dans les espaces tropicaux, rue de Panama.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013

Quant à Brixton, l’offre en produits de la mer y est similaire bien qu’orientée vers les produits frais plutôt que congelés. Les poissonniers, principalement britanniques, y sont implantés depuis longtemps et proposent à la fois les espèces courantes des mers tempérées et des poissons tropicaux.

Pour clore cette sous-section sur l’alimentaire spécialisé, on notera que Château Rouge abrite onze boulangeries très majoritairement tenues par des maghrébins. Celles-ci s’orientent vers tous types de clientèle, (africaine, maghrébine, autochtone), puisqu’on y trouve du pain français (baguettes, etc.), des gâteaux traditionnels d’Afrique du Nord, ou encore des

pâtisseries locales. En revanche, on ne trouve pas autant de boulangeries à Brixton. Les Britanniques ne consomment pas le pain de boulangerie autant que les Français, l'offre est banale et ce sont la plupart des supermarchés qui vendent du pain, des sandwichs et des pâtisseries. Cependant, de nouveaux établissements se sont récemment ouverts dans les deux quartiers, proposant du pain de qualité supérieure destiné à cette clientèle de classe moyenne-supérieure dont la présence est liée à la gentrification et dont la demande en produits de qualité est très forte.

Les boutiques de cosmétiques de Château Rouge et Brixton sont spécialisées dans les cosmétiques dits « afro ». On y trouve des produits pour blanchir la peau, des lotions, des crèmes à défriser les cheveux. Elles sont tenues par des Pakistanais à Brixton et des Pakistanais, des Indiens, Mauriciens, Camerounais, Sénégalais, Béninois, Togolais, Maliens, Haïtiens, à Château Rouge. Le secteur cosmétique est très important à Château Rouge, presque au même titre que l'alimentaire. Les clients viennent de loin pour s'approvisionner en extensions capillaires, en crèmes etc. Les Pakistanais ont été parmi les premiers à se lancer dans cette activité (beaucoup de boutiques ont ouvert avant 1995) ce qui explique pourquoi leur présence est importante. Les produits cosmétiques, de la même manière que les cartes prépayées, sont proposés dans d'autres établissements comme les salons de coiffure, les épiceries spécialisées, certaines boutiques de cartes téléphoniques. Ces boutiques représentent un secteur très important de la vente de produits non alimentaires.



Photographie 7. Commerce de cosmétiques, Atlantic Road.
© Guillaume Ma Mung, 2010-2015



Photographie 8. Commerce de cosmétiques, rue des Poissonniers.
© Guillaume Ma Mung, 2010-2015

Les salons de coiffure sont des lieux importants pour la beauté des femmes noires. À Château Rouge, les coiffeurs Maghrébins offrent des services similaires à ceux des coiffeurs autochtones (coupes de cheveux européennes, brushing etc.) tandis que les Sri Lankais et Indiens offrent leurs services à des compatriotes. Les salons de coiffure constituent une activité dominée par les commerçants africains, proposant des services de coiffure pour les femmes africaines tels la pose de tresses artificielles, le tressage des cheveux, les teintures etc., elles peuvent, à Château Rouge, bénéficier de ces services sans fréquenter Château d'Eau, temple du cheveu « afro ». Dans le cas des salons de coiffure, l'origine de la clientèle correspond à celle du patron (sauf pour les Maghrébins qui accueillent des clients français, souvent séduits par les prix beaucoup plus bas). Parce que les femmes africaines fréquentent souvent ces établissements, ils peuvent être considérés comme un haut lieu de sociabilité, au même titre que les salons de coiffure français, dans lesquels la vie locale est décortiquée par les clientes et les coiffeuses. Les photographies suivantes montrent trois salons de tressage, tous localisés en haut de la rue Poulet, en périphérie de l'espace commercial.



Photographie 9. Salon de tressage, rue Poulet.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2015



Photographie 10. Salon de tressage, rue Poulet.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2015



Photographie 11. Salon de tressage, rue Poulet.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2015

À Château Rouge, il existe plusieurs disquaires, qui mettent en vente des cassettes audio et vidéo, des CD audio ainsi que des DVD (disque vidéo numérique avec une très bonne qualité de son et d'image), des VCD (CD vidéo de moins bonne qualité que le DVD), et des VHS de musique et de théâtre africains. La musique est une composante essentielle de la culture ivoirienne, sénégalaise etc., donc ces disquaires tiennent un rôle important, puisqu'ils importent des musiques des pays africains vers le marché français. Dans ces boutiques, on trouve de nombreux genres de musiques différents, qui sont issues d'un travail commun entre les artistes africains et les studios parisiens d'enregistrement. Des patrons de magasins de disques font venir les maquettes d'Afrique, et les produisent dans des studios ici en France (Sall, 2001). On trouve ainsi cinq disquaires de ce genre, dont les étalages sont toujours garnis et renouvelés. Ces produits culturels sont aussi vendus à la sauvette, et dans d'autres boutiques telles les épiceries spécialisées et les salons de coiffure.

Enfin, il existe de nombreux restaurants du fast food au traiteur chinois qui offrent un éventail de cuisines de différents horizons. De la cuisine africaine, aux spécialités turques ou maghrébines jusqu'à une cuisine exotique en provenance du monde entier à Bixton. Dans cet activité on trouve une majorité d'Algériens (7) qui ont le monopole des cafés hôtels bars restaurants depuis leur implantation dans les années 1960. On trouve ensuite 5 Sénégalais, 5 Sri Lankais, 4 Tunisiens, 2 Turques, un Vietnamien, un Chinois, un Indien et un patron originaire de RDC. Il y a un nombre légèrement inférieur (25) de cafés bars qui sont tenus par des Français (2), un Chinois, un patron de RDC, et majoritairement par des Algériens (18).

Il y a dans le quartier quatre agences de voyage, tenues par deux Tunisiens, un autre patron dont on ignore l'origine (de plus l'une d'elle était fermée au moment du relevé), qui offrent des services pour les retours annuels des immigrés dans leur pays d'origine, et ce vers l'Afrique de l'Ouest, et le Maghreb. On trouve aussi deux agences de fret dont l'activité est axée sur l'Afrique de l'Ouest (ces agences sont tenues par des ressortissants de RDC). Elles permettent aux immigrés de faire parvenir des colis alimentaires, vestimentaires etc., à leurs familles restées au pays. Ces agences offrent de s'occuper des questions administratives relatives à l'envoi de biens à l'étranger. L'une d'elles est aussi une téléboutique.

Depuis le milieu des années 1990, se sont implantées de nombreuses téléboutiques (37) qui vendent des cartes prépayées pour téléphoner à l'étranger à des tarifs préférentiels. Elles assurent le lien entre la famille restée au pays et les immigrés en France. Elles sont souvent associées à des services du type cybercafé, avec accès à Internet, et donc à la technologie informatique. Ces téléboutiques sont tenues par des Pakistanais (9), des Indiens (5), des Sri Lankais (4), des Tunisiens (4), Algériens (4) des patrons originaires de RDC (3). On trouve cinq téléboutiques respectivement tenues par un Sénégalais, un Nigérian, un Gambien, un Egyptien et un Congolais. On remarque que les Pakistanais sont majoritaires dans cette activité, suivis par les Indiens, les Sri Lankais et les Maghrébins (Algérie, Tunisie). Il existe une chaîne de téléboutiques dans le nord de Paris : « Telebootik Publitel » dont le patron est Algérien, il possède quatre succursales à Château Rouge, et nous en avons remarqué d'autres vers Marx Dormoy et La Chapelle (quartiers voisins). La rue qui présente la plus grande concentration de téléboutiques est la rue Labat (rue où la grande majorité des commerçants sont Sri Lankais 63%). On y trouve 8 téléboutiques pour 22 commerces. Une fois de plus l'observation de cette rue prouve que les derniers arrivés investissent toujours les marges de l'espace commercial, les espaces vacants (la plupart des commerçants Sri Lankais se sont installés après 2000). Les cartes prépayées sont vendues dans beaucoup d'autres types de commerce qui n'en font pas leur spécialité, tels que les épiceries, les boutiques de cosmétiques, ce qui rend difficile le dénombrement de cette activité (nous n'avons retenu que les établissements qui sont spécialisés dans cette activité).

Conclusion.

Comme nous l'avions suggéré dans le chapitre 2 et comme nous avons pu le voir au cours de cette description des formes du commerce ethnique sur nos deux terrains, l'appréhension des mécanismes d'identification dans les situations du commerce ethnique souligne leur complexité. La typologie classique du commerce ethnique apparaît alors insuffisante, bien qu'efficace pour discrétiser la plus grande partie des situations rencontrées. Les recherches antérieures en ont élaboré trois types : communautaire, exotique et courant (Ma Mung et Simon, 1990). Le commerce ethnique communautaire renvoie au commerce de produits et services importés depuis le pays d'origine du commerçant à destination d'une clientèle partageant la même origine ethnique ainsi que la capacité à s'identifier aux produits et services échangés. Le commerce ethnique exotique désigne le commerce de produits et services spécifiques importés depuis le pays d'origine du commerçant à destination d'une clientèle autochtone, ne partageant pas la même origine ethnique. Enfin, le commerce ethnique courant relève du commerce de produits courants à destination d'une clientèle qui ne partage pas une origine commune avec le commerçant.

La communauté d'échange, lieu d'identification(s).

Les recherches récentes démontrent que les interactions constitutives du commerce ethnique impliquent plus que le simple échange de biens et de services : elles participent de processus de négociation des appartenances ethniques entre les commerçants et leurs clients (E. Ma Mung, 2006). Cet élément de négociation se retrouve au sein d'une variété de processus d'identification de soi et des autres, et rejoint l'hypothèse formulée dans notre thèse qu'au-delà des communautés d'appartenance, le commerce ethnique met en évidence une variété de communautés de l'échange structurées autour des significations attachées aux produits et aux lieux au sein desquels ils sont échangés par les protagonistes.

Distinguer la variété des types de commerces ethniques permettrait donc de différencier les commerces étudiés selon différents régimes de communauté se traduisant par le dépassement des communautés supranationales, nationales ou régionales au sein de communautés de l'échange, arènes de négociations des appartenances ethniques des protagonistes. Le commerce ethnique est donc ethnique parce qu'il procède de la coprésence de groupes d'individus dont les frontières, en fonction des situations et des contextes, sont identifiées, négociées, construites, altérées, reconstruites, ou maintenues. Les manifestations de l'ethnicité

dans les interactions marchandes constituent ainsi un outil d'analyse des formes d'insertion des migrants dans leurs lieux d'accueil, conditionnées par le contact entre les populations migrantes et les populations autochtones. Par exemple, à travers l'étude de la Petite Asie dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, A. Raulin analyse les interactions marchandes à partir de l'interactionnisme goffmanien⁴², tout en attribuant en partie à l'entreprenariat des migrants d'origine asiatique les caractéristiques d'une économie ethnique (Raulin, 2000). Il s'agit dans cette perspective d'analyser les commerces asiatiques à travers la mise en scène des interactions marchandes, à la fois pour l'entre soi et pour les populations autochtones. Cette approche privilégie ainsi la manière dont les éléments de décor sont agencés et dont les représentations théâtrales des acteurs conditionnent le déroulement des échanges marchands. Les éléments mis en scène, les agencements boutiquiers et les pratiques commerciales sont autant de supports à l'identification par les protagonistes des situations spécifiques auxquelles ils participent.

À l'instar de A. Raulin, nous privilégions une approche dramaturgique des interactions marchandes visant à prendre en compte les traits qui conditionnent le déroulement des interactions (cf. chapitre 2. 3.). Les processus d'identification reposant sur des manifestations de l'ethnicité – puisque les frontières qui séparent les groupes ethniques sont des constructions sociales de l'appartenance – sont des actes profondément situationnels et contextuels (Brubaker, 2001). À partir de l'observation des interactions commerciales, l'objectif est de mettre en relief les relations réciproques entre identification et définition des situations d'une part, et mises en scène congruentes de l'appartenance aux communautés d'échange d'autre part. Ce positionnement de notre recherche implique de renouveler certains éléments de la typologie courante du commerce ethnique à partir des situations observées sur les terrains de Château Rouge et Brixton. À titre d'exemple en ce qui concerne les épiciers non-africains, l'épicerie spécialisée « Maison d'Afrique », rue Doudeauville, est tenue par un commerçant chinois et distribue des produits africains à une clientèle africaine. L'agencement scénographique du commerce présente des éléments identificatoires de l'origine africaine de sa clientèle⁴³ ; mais cet agencement présente par ailleurs des similitudes avec celui d'autres commerces chinois du 13^{ème} arrondissement de Paris spécialisés dans les produits asiatiques (Raulin, 2000). L'agencement et les éléments mis en scène ne sont donc pas entièrement spécifiques à un commerce de produits africains, puisque le commerçant chinois cultive par

⁴² cf. infra

⁴³ La nature de ces éléments scénographiques est précisée et développée dans le chapitre 5.

ailleurs des traits particuliers à son origine, qu'ils soient phénotypiques ou religieux par exemple. Pourtant, le fait de vendre des produits africains et de le signaler à travers son enseigne « Maison d'Afrique » identifie sa pratique à un commerce communautaire de situation – défini comme le commerce de produits et de services spécifiques à un groupe de population minoritaire dont le commerçant n'est pas issu. Il ne s'agit donc pas d'un commerce ethnique communautaire au sens défini plus haut.

En dépit de la variété des origines nationales chez les commerçants et les clients, les formes de commerce ethnique communautaire à Château Rouge et Brixton relèvent de la distribution de produits et services spécifiques à un groupe de population minoritaire dont le commerçant est issu. À Château Rouge, c'est le cas d'une variété d'épiceries spécialisées dans les produits africains ; de détaillants en tissus africains comme le wax et le bazin ou en produits culturels importés d'Afrique (CD, DVD, articles religieux) ; de commerces multiservices (fret depuis et vers l'Afrique, vente de cartes téléphoniques internationales) ; de restaurants de cuisine africaine, de salons de coiffures et de tailleurs. À Brixton, les commerçants africains ou antillais qui s'adressent à des clientèles de même origine sont engagés dans le commerce des produits alimentaires, des tissus africains ou des produits culturels, mais aussi dans la restauration antillaise ou africaine.

La saillance des traits identificatoires mis en scène autour des commerces ethniques relèverait fondamentalement du contexte allogène dans lequel se déploient ces activités. Le qualificatif ethnique nous semble ainsi être le mieux adapté pour différencier les commerces ethniques des commerces autochtones, en laissant toutefois l'identification de leurs différences aux protagonistes des échanges.

Ce qui ressort ainsi de ces interactions commerciales à Château Rouge et à Brixton est l'importance dans les échanges des processus d'identification : par le commerçant de l'origine de sa clientèle ; par la clientèle de l'origine du commerçant et des rapports entretenus avec la provenance de ses produits d'une part, et les attributs spécifiques du service proposé d'autre part. Les attributs spécifiques du commerce ethnique reposeraient ainsi sur l'identification de soi-même et des autres à des groupes dont la dimension ethnique relèverait de cet ensemble de relations réciproques. Ces relations parfois inégales en fonction des agents qui procèdent à l'identification, seraient performatives en ce qu'elles marquent les espaces par des signes identificatoires concrets de l'appartenance à des groupes ethniques. Dans cette perspective,

les activités observées ne s'inscrivent donc pas seulement dans une variété de communautés d'appartenance ethnique, mais dans des communautés d'échange, situationnelles et contextuelles, caractérisées par des processus d'identification circonstanciés et un ancrage spatial concret.

CHAPITRE 5 : LES COMMERCES ETHNIQUES ET LEUR FONCTION D'AGENCEMENT DE L'ESPACE.

À Paris comme à Londres, les centralités du commerce ethnique attirent des groupes de population spécifiques pouvant s'identifier à une appartenance commune, réelle ou supposée ; en retour, ces groupes sont susceptibles d'être identifiés de manière externe comme appartenant à tel ou tel groupe. Ces places marchandes, qui ne sont pas nécessairement superposées aux espaces résidentiels de ceux qui les fréquentent, attirent quotidiennement des flux importants de passants, de clients. Les interactions marchandes qui relèvent de ces configurations spatiales spécifiques peuvent être analysées au prisme de l'approche interactionniste, en tant que représentations auxquelles sont susceptibles de participer l'ensemble des acteurs en coprésence. Comme dans une pièce de théâtre, le décor est très important et permet de lui donner un cadre spécifique. Les acteurs, eux, influent sur la qualité de la représentation, à travers la richesse et la variété des rôles qu'ils sont capables de jouer.

1. L'entrepreneuriat ethnique comme composante de l'organisation des lieux.

Le développement de l'entreprise commerciale chez les migrants dépend du champ d'opportunités qui caractérise leur pays d'accueil. Les conditions du marché du travail, le degré d'éducation des migrants, leurs compétences spécifiques, les conditions sociales et politiques du pays d'accueil, ou l'accès aux financements ont une influence sur la constitution des centralités du commerce migrant. En premier lieu, il a été montré que l'investissement dans l'entrepreneuriat est conditionné par la disponibilité de locaux laissés vacants par les commerçants autochtones précédemment implantés. En effet, le départ de populations autochtones depuis les quartiers populaires péri-centraux vers la périphérie métropolitaine a permis à des entrepreneurs d'origine étrangère de s'installer, et la spécialisation progressive dans le commerce destiné à une clientèle migrante a pu accentuer cette dynamique. Par exemple, la constitution de Château Rouge en centralité du commerce africain est concomitante de la fermeture de commerces autochtones, remplacés aussitôt par des commerces spécialisés dans les produits africains qui s'adaptent aux nouvelles dynamiques de la demande locale (Toubon et Messamah, 1988 ; Bouly de Lesdain, 1999 ; Ma Mung, 2009 ; Chabrol, 2011).

En second lieu, il apparaît que la structure des différentes unités commerciales implantées conditionne l'installation de nouvelles unités. D'un côté, un nombre élevé de commerces localisés au même endroit et proposant la même gamme de services peut encourager l'installation de nouveaux entrepreneurs dans le but de profiter des externalités positives. Par exemple, il existe un avantage à être localisé dans un espace où les clients ont déjà l'habitude de se rendre, et où l'entrepreneur estime que son positionnement commercial est porteur. D'un autre côté cependant, la concentration des unités peut, au contraire, les dissuader de se positionner sur un créneau surexploité. En ce sens, la gestion des marchés couverts de Brixton est exemplaire. Depuis la revitalisation de Market Row et Grandville Arcade en 2009, l'organisme privé qui gère les attributions de locaux commerciaux s'efforce de limiter l'implantation d'épicerie spécialisées en produits tropicaux. Ces épicerie sont déjà nombreuses, et c'est principalement l'installation de restaurants destinés à une clientèle de classe moyenne supérieure qui est favorisée.



Photographie 12. L'installation d'un restaurant végétalien à côté d'une épicerie ghanéenne, Grandville Arcade/Brixton Village Market.

© Guillaume Ma Mung, 2010-2013

Au-delà de l'analyse du champ d'opportunités et des structures locales du commerce, certains auteurs ont mis en relief l'implication des valeurs culturelles spécifiques aux groupes migrants lorsqu'ils s'engagent dans l'entrepreneuriat (Waldinger, 1986 ; Light et Bonacich, 1988 ; Bruslé, 2006). L'apprentissage des jeunes au sein des groupes migrants passe par la transmission des savoirs et des traits culturels. Pour T. Bruslé, les compétences entrepreneuriales peuvent être considérées comme des valeurs culturelles intrinsèques à certains groupes migrants. Au sein des groupes, les compétences transmises par la famille et la famille élargie seraient donc à l'origine de choix de vie, dont relève l'accès au statut d'entrepreneur. Certains voient l'entrepreneuriat comme une sorte de valeur ou d'idéologie, qui doit être inculquée tout au long de la transmission des codes sociaux et de l'assimilation des enseignements dispensés dans le cadre familial et communautaire. Sont valorisés la participation dès le plus jeune âge aux activités économiques familiales et les exemples de réussite sociale à travers cette activité. Ces observations traduisent une sorte de vocation à entrer dans l'entrepreneuriat ethnique, et les représentations associées à certains groupes migrants relaient parfois ces interprétations.

Autour de ces représentations, le statut des migrants par rapport à la société locale est extrêmement important. Les communautés immigrées, qu'elles soient concentrées de manière permanente ou fluctuante dans certains quartiers, restent minoritaires à l'échelle de la ville. C'est ce statut de minorité qui conduit à considérer comme primordiale la reconnaissance sociale que cherche chaque individu⁴⁴. Les migrants dans leurs sociétés d'accueil sont toujours écartés de la vie sociale, et ce d'une manière ou d'une autre : victimes de discriminations à l'embauche, mal considérés parce que différents, stigmatisés pour des comportements injustement associés à leur présence, etc. Les migrants écartés de la vie sociale et politique (pas autorisés non plus à élire leurs représentants politiques) peuvent considérer l'entrepreneuriat comme un moyen d'obtenir la légitimation de leur présence au sein de cette nouvelle société, ainsi qu'une reconnaissance sociale par le travail.

⁴⁴ Cette interprétation est empruntée à la théorie des « *middleman groups* » (cadre d'analyse sur les populations intermédiaires, les Chinois en Asie du Sud-Est, les Indiens d'Afrique de l'Est, les Juifs en Europe, presque toujours commerçantes). Mais qui peut s'appliquer à toutes sortes de populations immigrées dans les pays développés.

2. L'importance des fonctions culturelles et sociales du commerce ethnique.

À Paris, les populations d'origine africaine trouvent leurs biens de consommation habituels à Château Rouge dans le 18^{ème} Arrondissement. À Londres, Africains et Antillais se tournent vers le quartier de Brixton et quelques autres marchés ethniques disséminés dans la ville. La fréquentation de ces lieux dépend de l'offre et de la demande, donc des besoins des consommateurs et des biens et services proposés. Dans les représentations parisiennes, ce quartier est le marché africain de la région. À Londres, le quartier de Brixton est, en plus d'une concentration commerciale ethnique, un espace résidentiel où les populations d'origine antillaise (principalement jamaïcaine) sont installées depuis leur arrivée dans la capitale, et reste un haut lieu de la culture afro-caribéenne. Les concentrations commerciales ou résidentielles étudiées rassemblent toutes les fonctions urbaines, centralisées dans un espace réduit. Les fonctions principales que l'on retrouve dans les quartiers ethniques sont divisées en deux catégories. Les fonctions économiques ou commerciales, qui ont trait à la consommation et à l'approvisionnement, et les fonctions sociales et culturelles. Dans des quartiers comme Château Rouge et Brixton, les fonctions économiques sont très visibles. L'activité commerciale ethnique domine largement les commerces « *banals* » parce que l'approvisionnement et la consommation de produits ethniques sont en général très fréquents chez les immigrés, Africains, Antillais, Asiatiques, ou venant du sous-continent indien.

Les espaces du commerce ethnique, au-delà de leur fonction économique, procurent à leurs usagers confrontés à de nouveaux modes de vie et codes sociaux, le moyen de se retrouver et de partager des valeurs semblables, qui sont minoritaires dans le pays d'accueil. Les concentrations commerciales des quartiers étudiés sont des lieux où se construisent les liens sociaux sur la base de l'appartenance à différents groupes immigrés. Ils fonctionnent autour de multiples lieux de rassemblement et de sociabilité.

Les premiers sont les rues et leurs trottoirs qui drainent les usagers du quartier. Les gens s'interpellent, se saluent, se rencontrent, échangent des nouvelles, des impressions. La rue reste un espace public, et en tant que lieu de rencontre, elle est accessible à tous. Parce que sa fonction principale est de permettre les déplacements entre différents points, et qu'il est obligatoire de l'emprunter, elle se situe à la confluence de tous les flux humains. Les cafés, les bars et les restaurants sont eux aussi des lieux culturels importants. La fréquentation des cafés et des bars est la plus haute le matin et l'après-midi, tandis que les restaurants se

remplissent au déjeuner et au dîner. Dans ces endroits qui sont à la fois publics et privés, les gens se donnent rendez-vous, se retrouvent après le travail ou après avoir fait des achats sur place.

Certains lieux n'ont pas au départ une vocation de rassemblement comme les bars ou les restaurants, mais s'improvisent comme tels. Les boutiques des quartiers ethniques sont le siège d'une fréquentation intense, et par voie de conséquence, rassemblent les individus dans un espace réduit. Dans le quartier de Château Rouge, certaines boutiques ressemblent à des cafés tant les personnes présentes donnent l'impression d'être là pour discuter au moins autant que pour y acheter quelque chose.

L'exemple d'une mercerie du quartier est probant : tenue par des Sénégalais de confrérie « Mouride⁴⁵ », c'est la jeune fille du patron qui s'occupe de la boutique. Toute la journée ses amis et ceux de la famille passent successivement, prendre un café « Touba »⁴⁶, discuter de sujets divers, et se procurer des articles de mercerie nécessaires au passage chez un tailleur ou à des travaux de couture personnels : doublures, fil, aiguilles, etc. La présence de ces individus est habituelle et certains, par exemple, ont même leur siège attitré. On a retenu l'exemple de situations observées à plusieurs reprises chez ce mercier, mais ces pratiques ont souvent cours dans le quartier. Plus largement, ces pratiques ont cours dans une majorité des commerces, à partir du moment où ils reçoivent une clientèle d'habitues.

Les pratiques des lieux marchands mettent en évidence la façon dont se combinent modes de fréquentation et pratiques d'approvisionnement dans les processus d'identification internes et externes. Au vu des observations de terrain, il semblerait que ces manifestations d'identités soient à l'origine de constructions de soi par rapport aux autres, et des liens et ruptures entre les individus.

Des quartiers comme Château Rouge et Brixton sont devenus des lieux centraux pour les communautés qui en ont l'usage, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que leur fréquentation est très importante, mais aussi parce que les fonctions et les activités y sont centralisées. La concentration des individus pratiquant ces espaces commerciaux en font des lieux privilégiés, favorisant la visibilité des traits culturels et identitaires.

⁴⁵ Les Mourides sont une confrérie musulmane se conformant aux enseignements d'un chef spirituel : Cheikh Amadou Bamba.

⁴⁶ Du nom de la ville de pèlerinage des mourides, c'est un mélange de café épicé et très fort.

Ainsi, les commerces et leurs composantes humaine et symbolique tiennent une position centrale dans la vie sociale des migrants. Ils remplissent différentes fonctions, commerciales, sociales et culturelles. Les interactions qui s'y déroulent et les représentations qui s'y tiennent mettent en évidence la diversité des contextes dans lesquels s'inscrivent les relations sociales. Les lieux reflètent ainsi des identités en rapport avec les représentations que s'en font les individus. Toutes les interactions sociales mobilisent les traits culturels et identitaires des acteurs et du public (Goffman, 1973), et mettent en évidence les façons d'appréhender les événements et les lieux.

Le regard que portent les différents acteurs sur un lieu en influence les représentations, et la diffusion de signaux mis en scène dans les interactions sociales, les transforme. Or, plus un lieu est fréquenté par un grand nombre d'individus, plus la somme des signaux émis par chacun devient importante. S'il est possible d'identifier les lieux en fonction de leur fréquentation, c'est par le marquage que les usages impriment. Dans les quartiers ethniques de Paris et Londres étudiés, les populations migrantes rendent certains lieux remarquables, en adaptant des codes sociaux ramenés de leurs pays d'origine à la vie dans le pays d'accueil [en attachant à l'espace des normes et des valeurs importées depuis leur pays d'origine et hybridées à la vie locale dans le pays d'accueil]. L'éloignement entre les modes de vie des migrants et des communautés autochtones fabrique de la différence, c'est en partie pourquoi l'importance et la visibilité des lieux ethniques augmentent. Ce sont donc les différences mises en scène qui font et défont les identités des lieux.

1.2. L'importance des marqueurs identitaires, culturels et spatiaux mis en scène dans les concentrations commerciales.

En fonction des communautés, leur place dans la ville ou leurs pratiques de l'espace urbain, l'observateur est confronté à une grande diversité de situations. De la présence ponctuelle dans un quartier à dominante autochtone aux concentrations résidentielles et commerciales ethniques, la mise en scène des identités de chaque individu passe par des filtres culturels, sociaux, genrés, différents selon les contextes et les situations.

Ces différents contextes sont étroitement liés avec des paramètres comme les identités des acteurs et des publics, les décors, et la présence de marqueurs spatio-culturels. La variation de ces conditions dans la mise en scène d'identités, dans le cas présent d'identités minoritaires, modifie sensiblement les perceptions des différentes parties.

L'identification des dynamiques de mise en scène pose des questions intéressantes sur les interactions marchandes dans les quartiers ethniques.

Les phénomènes de mise en scène identifiés par Goffman régissent selon lui les relations entre les individus. L'utilisation de cette notion permet de comprendre une partie des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers à présence ethnique étudiés ici. Dans l'exemple précis de la vente et de la consommation de produits ethniques dans les quartiers immigrés, plusieurs paramètres entrent en compte.

Les mises en scène des traits caractéristiques des individus, en tant que principe de fonctionnement des interactions sociales et culturelles, sont une représentation de la réalité donnée à voir à l'entourage (Goffman, 1973). Ces représentations se font dans un « *théâtre* », sur une « *scène* » (un coin de rue, une boutique...), et utilisent un « *décor* » chargé de significations. Parce qu'une représentation se joue à la fois pour les acteurs et pour le public, tous les protagonistes sont d'une importance égale dans le déroulement du phénomène.

1.2.1. Décor et espaces publics.

Le décor dans les lieux commerciaux étudiés sera ici divisé en deux catégories : les espaces publics et les espaces mixtes. Le choix de cette partition s'appuie sur des expériences personnelles et l'observation à moyen terme du fonctionnement des commerces, notamment dans le quartier de Château Rouge. Les différents temps de l'interaction commerciale s'effectuent entre ces deux espaces.

Espace public le plus important, la rue est l'endroit par lequel il faut impérativement passer pour accéder aux boutiques, et l'endroit où les chalands passent le plus de temps, déambulant entre les boutiques. Elle tient une place centrale dans les pratiques des usagers et est propice à la diffusion des traits culturels. Les commerçants prennent soin de rendre visibles les signes de leur activité : le nom de la boutique, une mention plus ou moins claire de la spécialisation du commerce, les produits spéciaux ou rares (s'ils existent) qu'on se propose de fournir au client, et dans la plupart des cas, des signes qui annoncent, leur appartenance ethnique ou celle des clients potentiels.

Dans les quartiers étudiés, un élément de la rue retient particulièrement l'attention. Les trottoirs dans les concentrations commerciales occupent une fonction autre que dans les espaces résidentiels. Partie de la rue fréquentée par les piétons, les trottoirs sont le siège d'une activité intense : commerçants qui hèlent le client, étalages qui débordent de l'espace alloué par les décrets municipaux, cafés, bars et restaurants qui se prolongent sous la forme de terrasses ou d'annexes improvisées, et personnes de tous genres qui se regroupent.

Du trottoir, on voit ce que réserve telle ou telle boutique, et l'on est visible par les autres. Dans ces quartiers, leur fonction est d'ailleurs un atout indispensable à la publicité des commerçants, tandis que dans les espaces résidentiels, la fonction principale des trottoirs reste le déplacement des piétons.

La fréquentation des trottoirs par les usagers, chalands et passants, conduit à considérer cet espace et le public comme un couple. Ainsi, l'association des deux devient un élément de décor à part entière. Dans ce cas précis, les usagers ne sont alors pas seulement considérés comme acteurs de la représentation, mais comme acteurs et éléments du décor simultanément.

1.2.2. Les espaces mixtes de la représentation.

Les enseignes ainsi que les autres éléments de décor de la boutique se situent dans une zone de contact entre deux types d'espaces. L'ensemble rue et trottoir est donc un espace public de transition avec les espaces mixtes des boutiques du quartier.

Le choix d'utiliser le terme « espace mixte » est ici motivé par l'observation des boutiques des quartiers commerçants. Le local commercial appartient soit à un propriétaire qui loue la surface à un commerçant, soit beaucoup plus rarement au commerçant. Le tenancier contrôle l'accès à la boutique et détermine qui y est accepté et qui ne l'est pas : l'espace d'une boutique est donc a priori un espace privé. Pourtant, le but d'un commerçant est de servir le maximum de clients et de vendre le plus de produits ou de services possibles.

En pratique donc, l'espace de la boutique est ouvert au plus grand nombre, ce qui met en évidence un caractère public à la fréquentation des établissements. Le local commercial est donc un lieu qui situé à la frontière entre espace public et espace privé, d'où l'appellation d'« espace mixte ».

Le décor des places marchandes est très fortement influencé par les enseignes et devantures des magasins « exotiques⁴⁷ », c'est pourquoi on a décidé de porter une attention particulière aux boutiques des quartiers étudiés.

Les éléments visibles du décor d'une boutique se divisent en trois catégories : les étalages, les enseignes, et les intérieurs. Dans les lieux qui centralisent les commerces ethniques, les marqueurs culturels du décor sont d'autant plus visibles qu'ils sont concentrés dans un espace restreint.

Les enseignes des boutiques et l'exploitation de la surface qu'offrent les vitrines renseignent sur le nom de la boutique, sur sa spécialisation, et parfois même sur l'origine du patron (par exemple « *Chez Papa, produits Camerounais* » épicerie spécialisée à Château Rouge, ou « *Sierra Leone* » épicerie à Brixton Hill). Leurs couleurs vives et des publicités annonçant les soirées dansantes du week-end à Paris, font des devantures des éléments de l'identité des patrons d'une part, et des clients qui les fréquentent d'autre part.

Les étalages et les produits qui y sont vendus sont des marqueurs culturels importants. Ils sont annoncés sur l'enseigne et sont visibles depuis la rue, à travers la vitrine, ou sont installés sur le trottoir. Ils représentent un fragment de l'identité de ceux qui les consomment, mais pas toujours de ceux qui les vendent. Par exemple, à Château Rouge, si tous les tailleurs sont Africains, les négociants en tissu sont libanais et syriens. La majorité des épiceries spécialisées sont tenues par des Chinois de la diaspora, les propriétaires des boucheries Halal sont maghrébins, et des poissonneries rue Dejean sont françaises.

Les intérieurs sont inégalement marqués culturellement. Si les produits vendus renseignent très souvent sur le type de clients, l'identité du commerçant n'est pas toujours affichée. À Château Rouge, les grossistes en wax et bazin libanais ou les épiceries spécialisées tenues par les Asiatiques ont des intérieurs très sobres, étalages et publicité pour les produits (sous forme d'affiches, de posters, etc.) mis à part. Par contre, chez des tailleurs, des disquaires, et dans des salons de coiffure, etc. tenus par des africains, des drapeaux du Sénégal, de Côte d'Ivoire ou du Mali sont affichés. Des posters et des photos représentent des portraits de chefs spirituels, ou des monuments du pays d'origine

Le décor des boutiques rassemble donc plusieurs fonctions : la publicité, l'information, et plusieurs scènes destinées aux représentations qui s'y déroulent

L'ensemble de ces signes mis en scène constitue aussi un cadre de référence pour les représentations dans l'environnement immédiat. Il permet aux commerçants de donner aux

⁴⁷ L'appellation « exotique » pour qualifier un commerce, est utilisée à la fois par les commerçants, les clients, et les locaux. Pourtant, les produits ne sont pas exotiques pour les clients migrants, ils font partie de leur culture. Il existe une assimilation des différences manifestées avec les locaux.

clients des indices et des clés de compréhension du déroulement de l'interaction, mais aussi de mettre en valeur une ambiance visuelle ou sonore.

Ainsi, le décor est utilisé pour faire passer des informations tacites, comme l'origine, les appartenances ethnique et religieuse, les codes sociaux en vigueur, à condition que l'autre soit apte à saisir et mobiliser ces informations.

Les éléments qui composent le décor des représentations sont donc des marqueurs spatiaux, culturels et identitaire, divisibles en deux catégories. Le décor des boutiques par exemple, est formé de marqueurs permanents. Ils le restent à court terme, mais ils peuvent être fluctuants à moyen et long termes. Le décor est aussi composé de marqueurs temporaires. Les acteurs de la représentation se basent sur le cadre de référence des échanges suggéré par le décor. Même si le décor matériel est d'une importance capitale, il ne faut pas négliger le décor humain, qui, à la fois dans la rue et dans les boutiques, remplit des fonctions similaires.

Le public, même s'il ne participe pas directement aux interactions marchandes, les influence en diffusant des informations complémentaires de celles suggérées par le décor matériel. Ainsi, les langues parlées, les accents et les intonations, voire les différents dialectes reconnaissables par les personnes averties, les pratiques, les habits, l'apparat, et le phénotype, sont tous des éléments qui enrichissent infiniment le cadre de la mise en scène.

Les contextes extrêmement variés de ces quartiers conduisent invariablement, les décors et le public étant des éléments éminemment importants de la représentation, à une diversité étonnante des mises en scène de traits culturels dans les espaces étudiés. L'un des symboles de ce caractère labile semble être la multitude de rôles joués par les différents acteurs.

1.3. L'importance de la distribution des rôles dans les interactions sociales.

Avec l'implantation puis la concentration de commerçants proposant des produits dits ethniques adaptés aux pratiques de consommation des migrants, le lieu marchand devient le théâtre de relations sociales qui tranchent avec les codes dominants du pays d'accueil. C'est dans le cadre de cet échange de marchandises que les interactions entre individus prennent la forme d'une mise en scène. Elles découlent vraisemblablement de divers traits culturels qui sont véhiculés par les acteurs de la représentation, et qui s'expriment à travers les lieux qu'ils

se sont appropriés. Comme l'entend Goffman, elle met en évidence que chacun des acteurs participant à la représentation joue un rôle qui est défini soit par les codes sociaux en vigueur, soit par sa propre perception de la situation.

Dans les quartiers étudiés, la diversité des origines sociales et des appartenances ethniques apporte un large panel de bagages culturels mobilisés dans les interactions humaines.

Pour comprendre les dynamiques des représentations étudiées, il faut s'intéresser de près aux manifestations de l'identité chez deux catégories d'acteurs prépondérants : les commerçants ethniques et les clients consommateurs de produits ethniques, tout en essayant d'analyser l'ensemble de traits culturels mis en scène au cours des interactions marchandes et les situations auxquelles public et acteurs peuvent être confrontés. Selon les situations (et évidemment selon les contextes), il est possible de souligner les différences matérialisées par le jeu des acteurs de la représentation.

Le parti pris de diviser les acteurs en deux catégories distinctes se justifie par les rôles différents (et pourtant perméables) qui sont joués à la fois par les commerçants et leurs clients

En ce qui concerne les commerçants et les différentes identités qu'ils mettent en scène, il faut s'intéresser à la fois au commerce ethnique aux immigrés (on parle du commerce communautaire, mais aussi du commerce entre minorités), et au commerce exotique aux populations dominantes. Le commerce de produits ethniques aux immigrés est très développé dans les quartiers commerciaux tels que Château Rouge ou Brixton Hill. Les questions que pose l'analyse de ces interactions vendeur – clientèle se résument à : pourquoi fournir des repères familiers à qui peut les remarquer ? Comment faire pour montrer à l'autre que l'on est identique ?

Ce type de commerce repose sur des capacités à se faire reconnaître par les clients comme appartenant à tel ou tel groupe identitaire à travers les signaux que s'envoient les uns et les autres, et qui passent par des filtres de perception. Il rassemble dans un même lieu de fréquentation des populations d'origine similaire, et par voie de conséquence, multiplie les traits culturels affichés.

La reconnaissance de ses semblables passe donc par une capacité à rendre accessibles ses propres traits distinctifs. Il faut pour cela disposer d'un espace de diffusion de son identité (une boutique, son enseigne, etc.), et avoir les moyens culturels de mettre en valeur ses différences, pour les utiliser aussi bien dans des processus d'inclusion que d'exclusion. Ces

compétences culturelles passent aussi par la capacité à cibler les individus réceptifs. Le commerce communautaire présente des signes culturels qui ne peuvent être perçus que par les membres des communautés concernées, et ce sont peut être les gages d'« *authenticités* » fluctuantes.

Pour ce qui est du commerce exotique, les exemples les plus probants se retrouvent dans les quartiers ethniques à vocation commerçante (Triangle de Choisy, 13^{ème} Arrondissement de Paris), et dans les restaurants exotiques que l'on retrouve dans les grandes métropoles (restaurants africains, japonais et chinois dans Paris, restaurants indiens et antillais à Londres) et qui sont beaucoup fréquentés par les populations dominantes.

Depuis les années 1970, une vague de consommation exotique a atteint les populations autochtones des pays développés, du fait d'un intérêt croissant pour l'exotisme, d'une volonté de varier les goûts et d'une valorisation du dépaysement culturel et notamment culinaire. Des entrepreneurs d'origine étrangère parmi les plus dynamiques se sont donc positionnés sur ce créneau supposé porteur. Ils ont ainsi compris que leurs traits culturels spécifiques et originaux étaient des arguments de vente très forts, et finalement assez faciles à mettre en valeur. Ces commerçants et leur personnel sont donc « tenus » de mettre en avant des identités sinon propres à leur pays d'origine, au moins différentes de celles dominantes du pays d'accueil. Il existe nombre de moyens mis à leur disposition faire passer des messages culturels et commerciaux : ce sont des éléments tels que les vêtements, le langage, le décor, etc. qui sont mis en scène.

La volonté de « dépaysement » des autochtones est donc caractérisée par une attente au niveau des particularités culturelles des commerçants. Les identités manifestées par ces individus sont accentuées, modifiées, adaptées, voire édulcorées pour qu'elles aient l'impact maximum sur la clientèle visée. Exemple parmi tant d'autres, un restaurant vietnamien de Château Rouge, fréquenté uniquement par des Africains, a adapté sa carte en conséquence, altérant ainsi l'identité première de son entreprise pour la rendre plus compétitive. Par ailleurs, il existe des restaurants chinois « Casher » en Israël, et Halal en Afrique ou dans les quartiers africains. Il devient possible de saisir les différences entre les identités mises en scène dans le cadre du commerce exotique, et du commerce communautaire. Par exemple, on pourrait considérer que dans le commerce ethnique exotique, les traits distinctifs des vendeurs aux yeux de la clientèle soient mis en valeur de manière « exagérée » pour s'assurer que le

message culturel est bien délivré, et pour afficher une authenticité (parfois feinte) sensée faire partie intégrante de l'ensemble de services attendus par les clients.

La conjonction de ces deux dynamiques crée un « *différentiel identitaire* », et augmente la visibilité des traits culturels des immigrés, pourtant minoritaires dans l'espace urbain des grandes villes.

La différence principale entre les types de signaux envoyés réside dans l'aptitude de ceux qui les reçoivent à les interpréter correctement. C'est d'ailleurs dans la conjonction des deux configurations (exotique et communautaire) que les identités deviennent fluctuantes, de manière claire et affirmée, du fait des filtres de perception différents qui influent sur les représentations de chacun. Les signaux envoyés sont différents, leur traduction en marqueurs culturels l'est aussi, et les mises en scène impliquent une modification en surface des identités au sein des « *jeux* » de rôles utilisés par les acteurs de la représentation.

Comme l'a précisé Goffman dans ses recherches, chaque interaction entre des êtres humains constitue une représentation de la réalité, altérée par les traits que les acteurs mobilisent. Ici, le « *jeu d'identités* » constitue l'ensemble des traits culturels mobilisés par un acteur, dans une ou plusieurs représentations. Cela correspond à plusieurs paramètres. Chez les individus qui prennent part à l'échange, le jeu d'identités met en évidence des traits en relation avec leur origine et leur appartenance ethnique (pays d'origine, ethnie, communauté, confrérie religieuse, etc.), avec leur fonction (disquaire, épicier, coiffeuse, client, passant) et ce qu'on en attend, et à leur comportement pendant les représentations.

Partant de cette affirmation, chaque individu possède donc un bagage plus ou moins étoffé de rôles disponibles, prêts à être utilisés, en fonction des situations. Ces jeux d'identités définissent les contours, les frontières. Le contenu du jeu de chaque individu n'est pas arrêté, définitif, il est fluctuant, en fonction des expériences qu'il assimile au cours de son existence. Il devient possible de distinguer des variations des rôles joués au cours de la représentation. Par exemple, les commerçants peuvent être tantôt vendeurs, quand ils s'occupent eux-mêmes de vendre leurs produits à des clients, patrons, s'ils donnent des directives à leurs employés dans divers secteurs de l'activité commerciale, ou acheteurs, dans la mesure où ils se trouvent souvent dans cette position pendant la phase d'approvisionnement du fond de commerce

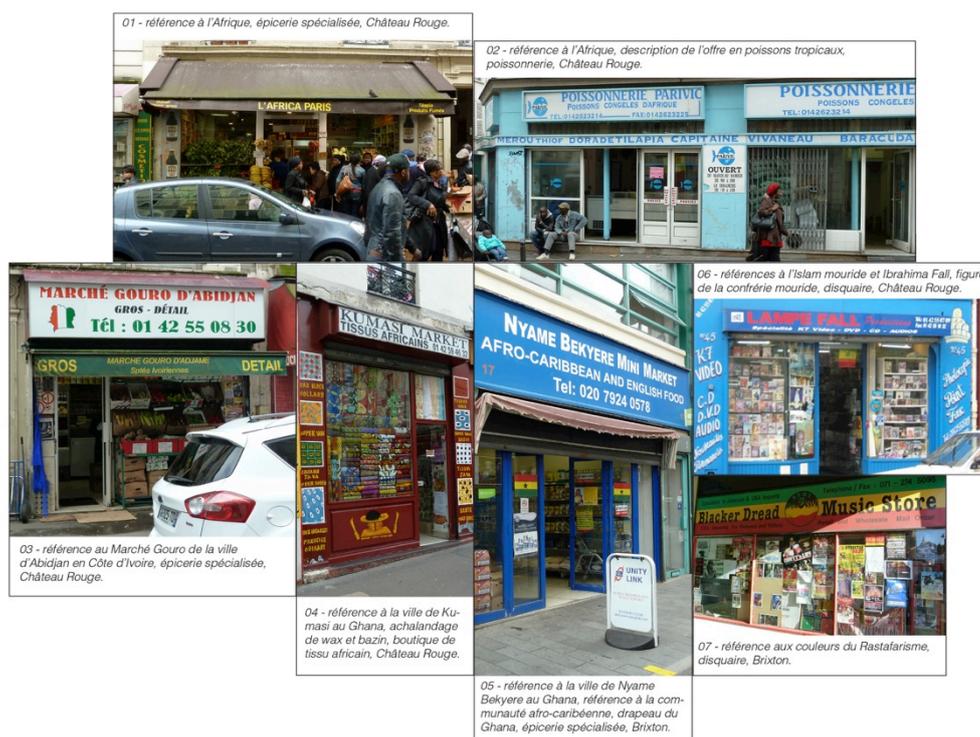
(avec leurs fournisseurs). Ils sont aussi amis, quand des connaissances se rendent dans leur boutique.

3. La variété de marqueurs identificateurs de l'appartenance.

La section précédente a eu pour objet d'examiner les modalités selon lesquelles le commerce ethnique conditionne l'organisation de l'espace de manière transversale, ce en termes de représentations véhiculées par les pouvoirs publics comme les populations locales. Ces dynamiques d'organisation spatiale semblent constituer une preuve de l'existence de processus d'appropriation de l'espace aux populations d'origines africaines et antillaises diverses au sein des quartiers étudiés. Au-delà de ces dynamiques spatiales et inspiré par les travaux du géographe M. Lussault (Lévy et Lussault, 2000 ; Lussault, 2007), cet article s'attache à considérer que l'appropriation de l'espace procéderait « *d'identités spatiales* » en tant qu'ensembles de normes et de valeurs attachées à l'espace par la pratique (Lussault, 2007). À ce propos, cette section examinera les marqueurs symboliques des origines des commerçants et des clients en tant qu'éléments constitutifs des normes et des valeurs attachées à l'espace. Ces éléments participent à son appropriation comme ressources et comme conditions de l'identification de soi et des autres aux lieux. Dès lors, le terme « identification » est préféré à celui « d'identité ». Pour R. Brubaker, les connotations réifiantes du terme identité en tant que catégorie d'analyse semblent absentes de celui d'identification, puisque ce dernier n'impliquerait pas « *la similitude interne, la distinction, la « groupalité* » » constitutives du précédent (Brubaker, 2001, pp. 75).

Le parti-pris d'élaborer la question spatiale du commerce ethnique repose sur l'hypothèse de l'existence de processus d'identification de soi et des autres inhérentes au sentiment d'appartenir à ou de faire sien un espace spécifique. C'est l'une des raisons pour laquelle la conception du commerce ethnique relayée dans ce travail doit permettre d'en examiner les processus d'identification. Comme il a été démontré par A. Raulin, une approche dramaturgique du commerce ethnique conduit à interroger les significations symboliques des éléments scénographiques du décor (Raulin, 2000). Ainsi, au regard des contributions de E. Goffman dans le champ de l'interactionnisme symbolique, le terme de « *représentation* » (Goffman, 1973) désigne la totalité de l'activité d'un acteur à l'attention d'une audience identifiée comme telle. Au cours de sa représentation et à travers celle-ci, l'acteur donne du sens à l'interaction à laquelle il participe en même temps qu'il échange des informations avec

les autres participants, que ce soit de manière intentionnelle ou non ; en retour, les autres protagonistes attribuent du sens aux représentations des acteurs impliqués. En situation d'interaction, les représentations elles-mêmes montrent une « *façade* » dont la fonction est de définir la situation dans laquelle se déroule l'interaction. Avec pour objectif de suivre une approche dramaturgique, cette troisième section introduit une analyse des modalités selon lesquelles le commerce ethnique agence l'espace. Il s'agit dès lors d'examiner les éléments de marquage mis en scène dans le but d'interroger la manière dont le commerce ethnique contribue à l'appropriation de Château Rouge et de Brixton en tant que lieux de pratique de populations originaires d'Afrique et des Antilles, à partir des éléments scénographiques qui sont donnés à voir sur les enseignes et les vitrines commerciales.



Montage photographique 1. Exemples d'éléments symboliques retrouvés sur les devantures

© Guillaume Ma Mung, 2010-2015

Généralement, les enseignes de Château Rouge et de Brixton véhiculent des informations à travers des inscriptions en langue française et anglaise ou en langues étrangères. Sur ces enseignes, la plupart des mots et des expressions informent la spécialisation commerciale et consiste de termes génériques tels que « boucherie, poissonnerie, épicerie, mercerie, tailleur » ou « butchers, fishmongers, grocers and groceries, foods, hair salon, barbershop ».

En outre, certaines expressions informent la provenance des produits ou des services, ce qui en retour permet potentiellement d'identifier l'origine des commerçants ou de la clientèle visée. Ces informations peuvent ainsi revêtir un caractère exotique pour les populations françaises ou britanniques non-migrantes, ou bien courant pour des clients d'origine africaine ou antillaise. Premièrement, c'est le cas de nombreuses références à des lieux de l'étranger, de la mention du continent africain ou des Antilles à celle de villes ou de lieux-dits. Parmi ces références, on retrouve donc les inscriptions « Maison d'Afrique, Produits africains, African restaurant, Afro-Caribbean, European, Asian & all continental foods » ; les références à des pays étrangers à travers les enseignes « Sierra Leone Groceries, Haiti Store, Produits Camerounais, Marché de Côte d'Ivoire ; et enfin des références à des villes étrangères telles « Marché d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Kumasi Market (Ghana) ».

Deuxièmement, les enseignes commerciales témoignent de pratiques consistant à nommer un commerce en son nom propre ou celui d'un membre de la famille, tel est le cas pour « Nour Cash&Carry » (Nour étant le prénom de la fille d'un commerçant iranien de Brixton) ou « Couture Niang » (du nom d'un tailleur de Château Rouge) et « Africa Tissus Dramé » (du nom d'un détaillant en tissus).

Troisièmement, les enseignes mentionnent fréquemment les produits dont il est fait commerce. Par exemple, les mentions « Wax, Super Wax, Bazin Riche, Java » renvoient à des tissus hollandais d'importation, très prisés par les clients d'origine africaine. Pour leur part, les restaurants affichent bien souvent leurs menus en vitrine, et les plats qui les composent font référence à une cuisine étrangère.

Quatrièmement, les enseignes sont tour à tour marquées par des éléments graphiques tels que les drapeaux de pays africains ou antillais qui renseignent fréquemment sur l'origine du commerçant. En complément, certains intérieurs sont décorés de manière à être assortis avec le code couleur de tel ou tel drapeau.

Enfin, une partie des commerçants affichent leurs croyances religieuses par le biais de décorations variées, ce qui apparaît inhabituel et véhicule des représentations de l'altérité dans les villes chrétiennes d'Europe telles Paris et Londres, où les références religieuses restent principalement circonscrites aux églises. Cet entremêlement des croyances religieuses et de l'activité commerciale a été relevé par A. Raulin dans son étude de la Petite Asie, où les commerçants taoïstes installent le plus souvent des statuettes représentant les « Trois Purs » (Raulin, 2000). Parmi les références religieuses affichées dans les quartiers étudiés, on notera l'Islam mouride chez les commerçants sénégalais et plus généralement l'Islam chez les autres Musulmans ; la religion chrétienne chez les originaires d'Afrique Centrale et notamment les

Congolais de République Démocratique du Congo ; et enfin le Rastafarisme chez les Jamaïcains et plus largement les Antillais anglophones. À Château Rouge par exemple, les boutiques des commerçants mourides sont décorées du portrait de Cheikh Amadou Bamba et de photographies de la mosquée de Touba, tandis que le nom commercial affiché sur l'enseigne constitue une référence aux figures importantes de la foi mouride⁴⁸.

En complément des éléments relativement permanents que sont les enseignes, l'approche goffmanienne implique de s'intéresser à des éléments plus fluctuants du décor, à savoir les accessoires utilisés par les protagonistes en situation d'interaction. Par exemple, les attributs vestimentaires des individus les distinguent et rendent possible l'identification de soi et des autres à une appartenance régionale ou religieuse. En certaines occasions, les originaires d'Afrique de l'Ouest portent des costumes colorés faits de tissus Wax ou de Bazin, ce qui les distingue nettement des résidents non-africains de Château Rouge. De la même manière, une partie des Africains de l'Ouest de confession musulmane ont adopté les codes vestimentaires véhiculés par l'Islam sunnite d'Arabie Saoudite. Certains originaires du Sénégal, du Mali ou du Nigeria par exemple, portent le hijab ou le niqab chez les femmes, ou la djellaba et la chachia chez les hommes. Par ailleurs, et bien que leurs codes vestimentaires se soient diffusés chez les non-croyants, les pratiquants du Rastafarisme que l'on peut croiser à Brixton portent des dreadlocks et des turbans, et sont souvent parés des couleurs verte, jaune et rouge. En termes d'approche dramaturgique, ces traits spécifiques relèvent de « *l'apparence* » (Goffman, 1973). D'un côté, l'apparence agit comme un ensemble de stimuli utilisés par les acteurs pour communiquer leurs statuts sociaux à l'audience. La manière dont les acteurs sont habillés et les accessoires utilisés lors des interactions servent à communiquer des informations et des impressions aux autres protagonistes, de manière intentionnelle ou non. De l'autre, la « *manière* » désigne le fait pour un acteur de diffuser, à dessein ou non, des informations quant à la manière dont ils comptent jouer le rôle qu'ils choisissent ou qui leur échoit en fonction des situations (Goffman, 1973).

D'une certaine manière, la façade personnelle des interactions sociales – à savoir l'apparence et la manière – se traduit dans les situations du commerce ethnique. Particulièrement, un ensemble de pratiques remettent en cause les conceptions dominantes de l'espace public à

⁴⁸ Parmi les figures religieuses choisies par les Mourides, on retrouve le fondateur de la confrérie, Cheikh Amadou Bamba répondant à plusieurs appellations, notamment « Khadim Rassoul » ou « Serigné Touba ». En l'honneur de Ibrahima Fall, qui a fortement contribué à l'expansion de la confrérie, plusieurs commerces sont nommés « Lampe Fall », ce qui signifie « Ibrahima Fall montre le chemin ».

Château Rouge, et sont associées à des acteurs identifiés comme appartenant à des groupes migrants et d'origine africaine. Tout d'abord, les étals de la majorité des commerces alimentaires du centre dépassent quotidiennement les limites qui leur sont attribuées par arrêté municipal. De plus, alors que l'affluence quotidienne rend la circulation piétonne compliquée, les rues Poulet, Dejean et des Poissonniers sont investies par un secteur informel de la vente à la sauvette d'articles textiles et d'accessoires de mode bon marché. Les articles sont déballés à même les capots des véhicules stationnés, et les déchets promptement évacués vers les caniveaux. En fin de journée, ces emballages usagés envahissent les trottoirs. Aux déambulations inhérentes aux activités en locaux commerciaux et au commerce informel, s'ajoute la présence ponctuelle de groupes composés d'hommes qui investissent les trottoirs en face de certains restaurants et commerces ou au coin des rues Doudeauville et Léon, ou Poulet et Poissonniers. La simultanéité des pratiques mentionnées, ce au sein d'un espace où les trottoirs sont déjà étroits et les commerces concentrés à raison de deux ou trois par numéro de façade, il ressort que les pratiques associées aux situations de commerce ethnique sont potentiellement identifiables en tant que sources de multiples dysfonctionnements à l'échelle de la rue. Principalement, la privatisation de l'espace public de circulation et de stationnement piétons, ainsi que la grande quantité de déchets produits par les commerces constitue un problème central du quartier.

Tandis qu'à Château Rouge ces pratiques quotidiennes sont associées au commerce ethnique et ses protagonistes, l'organisation des activités commerciales à Brixton est plus policée. Tout d'abord, il n'existe pas de vente à la sauvette dans les rues du quartier, au contraire, les rues piétonnes sont investies à heures et jours fixes par des marchés thématiques éphémères et officiellement autorisés. Ces événements sont organisés par une association, « Brixton Market » qui réunit un collège de commerçants ambulants du quartier. De plus, les directives concernant les étals sont scrupuleusement respectées et les trottoirs sont plus larges qu'à Château Rouge. Enfin, l'activité commerciale pourtant intense se diffuse de manière assez homogène entre les grands axes de circulation, les rues piétonnes, les marchés couverts et les arcades.

Conclusion.

Dans sa progression, notre démonstration traduit une volonté de contribuer à la littérature sur le commerce ethnique à travers l'analyse d'un ensemble de relations impliquant la coprésence d'acteurs dont l'origine et l'appartenance ethnique sont différentes. Dans cette perspective, il a été démontré qu'une variété de processus spatialisés conditionnait l'implantation et le développement du commerce ethnique. À l'échelle métropolitaine, les centralités de Château Rouge et Brixton se déploient dans des espaces marqués par des idéaux de rénovation urbaine et de mixité sociale véhiculés par les pouvoirs publics. Ainsi engagés dans une forme de rationalisation de l'espace urbain, les orientations en matière d'aménagement soulignent une volonté de promouvoir une distinction claire entre les différentes fonctions des espaces marchands, notamment ce qui relève de l'usage public et de l'usage privé. Ces dynamiques métropolitaines se traduisent à l'échelle des quartiers étudiés, dont les différences identifiées plus haut relèvent des représentations locales de l'espace commercial et du commerce ethnique. Dans une certaine mesure, et du fait de l'héritage afro-caribéen dont témoigne le Sud de Londres, les commerces ethniques de Brixton sont considérés comme des atouts permettant au quartier d'asseoir son rayonnement auprès d'une clientèle mixte, potentiellement à la recherche d'une forme d'entre soi ou d'expérience exotique. Les marchés couverts et leurs restaurants antillais, africains, et même européens, le marché des produits afro-caribéens, ou encore les pubs et les boîtes de nuit attirent une clientèle d'origine migrante aussi bien qu'une clientèle autochtone. Au contraire, les autorités municipales et les populations autochtones de Château Rouge tendent à tenir le commerce ethnique et les usages qui en découlent responsables d'un ensemble de problèmes de vivre-ensemble dommageables à la cohésion sociale du quartier. Alors que les Britanniques blancs prennent une part active à la vie locale, les Français non-migrants ne font souvent que résider à Château Rouge et peuvent se sentir exclus de son espace public investi quotidiennement par les non-résidents, étrangers ou d'origine étrangère, qui participent au commerce ethnique. Ainsi, les discours portés par les pouvoirs publics ou des associations de résidents telles *ChâteauBouge* promeuvent un déplacement de ce secteur vers la Porte de la Chapelle et le périphérique dans le cadre du projet Gare des Mines-Fillettes. À l'échelle des individus, nous avons tenté d'interroger les manifestations potentielles de représentations (au sens goffmanien) liées aux pratiques du commerce ethnique au regard des processus qui conditionnent l'espace urbain au sein duquel elles sont visibles. Dans la perspective d'examiner la présence des migrants

africains ou antillais à au prisme des lieux où ils échangent des produits et services ethniquement marqués, Château Rouge et Brixton nous sont apparus comme des points d'observation privilégiés de relations interethniques.

À partir du postulat que la coprésence d'au moins deux acteurs constitue l'un des prérequis des interactions sociales (Lussault, 2007), le fait que des individus prenant part à une interaction spécifique soient coprésents définit une *situation*. Dans une perspective goffmanienne, une situation (sociale) désigne un « *espace-temps défini conventionnellement où deux personnes ou plus sont coprésentes ou communiquent et contrôlent mutuellement leurs apparences, leur langage corporel et leurs activités* » (Joseph, 2002, pp. 124). Dans la mesure où une situation donnée délimite un espace-temps unique, les représentations des acteurs acquièrent du sens par rapport au décor dans lequel se situe la scène, ainsi que les attributs donnés à voir dans les rôles qui sont joués. Or, il a été démontré que le lieu géographique est agencé et approprié par des pratiques spatiales qui se déploient dans des situations spécifiques (Lussault, 2007). En situation de commerce ethnique, les pratiques quotidiennes agenceraient donc l'espace en y attachant un ensemble de normes et de valeurs. Ainsi, par le biais de la mise en scène de références symboliques à l'Afrique ou aux Antilles, les pratiques et les enseignes du commerce ethnique procureraient des occasions pour un individu de s'identifier à l'espace dans l'un de ses agencements spécifiques et de se l'approprier.

En partie, notre travail visait à prendre en compte un processus que R. Brubaker a défini comme « *l'identification et la catégorisation de soi par autrui* » (Brubaker, 2001, pp. 75). Or, cette forme d'identification « *ne nécessite pas un « identifieur » spécifiable. [...] Elle peut s'opérer de manière plus moins anonyme par l'intermédiaire de discours ou de récits publics.* » (Brubaker, 2001, pp. 77). Par exemple, une partie des discours sur Château Rouge véhiculent principalement des représentations négatives à l'encontre de ses commerces ethniques, et procèdent à l'identification de son caractère « ethnique » dans le sens de « étranger » ou « africain ». En outre, les commerces ethniques sont identifiés en tant que relevant d'une activité unidimensionnelle caractérisé par l'approvisionnement en produits importés d'Afrique par des clients d'origine africaine. Pourtant, nous avons pu montrer qu'il s'agissait d'un commerce relevant d'une grande variété de situations. Ces discours soulignent ainsi les difficultés que peuvent rencontrer certains résidents français non-migrants à s'identifier à leur espace de vie. Cet article soutient que l'une des raisons pour lesquelles ces

difficultés potentielles se manifestent dans les discours et les représentations serait associée à l'impossibilité de s'identifier aux normes et valeurs attachées à l'espace, du fait de la surreprésentation du commerce ethnique et de la visibilité de ses marqueurs symboliques. Dans le cas de Brixton, la mixité de l'offre commerciale semble produire des occasions de s'identifier à l'espace pour une variété de groupes de population, en dépit du fait qu'il soit fortement approprié aux populations issues du groupe *Noirs Britanniques*.

Finalement, la comparaison entre Château Rouge et Brixton montre que les deux quartiers sont agencés spatialement selon des processus d'appropriation de leurs espaces aux pratiques du commerce ethnique. À travers ces agencements de l'espace et les normes et valeurs dont ils révèlent l'appropriation, le commerce ethnique semble conditionner la visibilité des groupes migrants originaires d'Afrique et des Antilles dans leurs lieux d'accueil. Pour un individu ou un groupe, le sentiment d'appartenance à un lieu serait donc subordonné à sa capacité à l'agencer, à se l'approprier, et à l'approprier à sa propre présence et ses pratiques.

CONCLUSION GENERALE.

L'objectif de développer la question spatiale à travers l'analyse du commerce ethnique a reposé sur l'intuition que les pratiques liées à cette forme de commerce relevaient de mises en scène, tout en impliquant l'identification de soi et des autres comme appartenant à un groupe d'individus spécifique, ainsi que l'identification de soi et des autres comme appartenant à un lieu spécifique. L'aspect dramaturgique des interactions a donc été mobilisé avec pour objectif d'analyser les pratiques inhérentes au commerce ethnique dans ce qu'elles agencent l'espace en y attachant un ensemble de significations qui illustrent un sentiment d'identification et d'appartenance aux lieux chez l'individu ou les groupes d'individus. Les questions soulevées par les travaux sur le commerce ethnique ont ainsi pu être replacées dans le champ de la géographie, et plus précisément dans la continuité de contributions qui s'intéressent aux éléments de marquage de l'espace à travers les notions de territoire et de lieu. En accord avec ces orientations théoriques, il s'est agit d'illustrer la manière dont les pratiques spécifiques au commerce ethnique marquent les espaces de Château Rouge et de Brixton. Tout d'abord en abordant les significations variées du marquage de l'espace marchand ; puis en partant de l'observation de pratiques qui approprient l'espace à ses protagonistes ; en s'efforçant enfin d'éclairer la manière dont les scénographies du commerce ethnique agencent l'espace et constituent le socle de processus d'identification de soi et des autres. En d'autres termes, il nous a fallu analyser les modalités selon lesquelles les pratiques quotidiennes du commerce ethnique confèrent à l'espace matériel un ensemble de significations

En termes de configuration et d'organisation de l'espace marchand, nous avons identifié plusieurs facteurs présidant à la localisation des types de commerces. En premier lieu, on observe un taux élevé de renouvellement des commerces ethniques. Certains d'entre eux ne parviennent pas à se maintenir plus de deux ou trois ans. Les boutiques les plus anciennes sont habituellement les plus prospères, et bénéficient pour la majorité de localisations centrales au sein des espaces marchands. Cette observation a pu se vérifier à Château Rouge, où les commerces les plus anciens sont implantés dans sa partie centrale, proche de la station de métro et à un point nodal des circulations dans le quartier. Il en va de même pour Brixton, dont on a vu que les commerces les plus florissants se trouvaient dans les rues piétonnes et les deux marchés couverts. Par ailleurs, la configuration de l'espace marchand à travers l'implantation des commerces ethniques témoigne de regroupements commerciaux par

spécialisation, ainsi que de regroupements ponctuels ou plus durables en fonction des origines nationales ou des appartenances ethniques.

D'un côté, plusieurs spécialisations commerciales sont concentrées dans des lieux spécifiques de Château Rouge. Par exemple, le commerce alimentaire, du fait de sa prospérité, est localisé dans la partie centrale. En outre, le commerce textile est lui aussi concentré dans certains secteurs, en fonction de ses différentes spécialisations. Le commerce du tissu étant le plus important, celui-ci bénéficie d'une position centrale, tandis que les tailleurs et les merceries, malgré une fréquentation avantageuse, sont implantés dans des rues secondaires. Par ailleurs, on observe quotidiennement des rassemblements d'hommes seuls à proximité de certains commerces. Par exemple, de nombreux Congolais de RDC se rassemblent dans la rue de Panama, où se trouvent beaucoup de commerçants de la même origine. Rue Doudeauville, ce sont des Sénégalais qui se retrouvent par exemple devant les disquaires, les tailleurs, et une mercerie mouride.

D'un autre côté, Brixton présente des regroupements similaires par spécialisation ou origines nationales. Par exemple, la majorité des restaurants se situent dans les marchés couverts, puisque la société qui en assure l'exploitation privilégie une clientèle de classe moyenne supérieure. En outre, le secteur des cosmétiques, tenu par les Pakistanais, est concentré dans la rue piétonne d'Electric Avenue, et sous les arcades d'Atlantic Road. Enfin, des jeunes d'origine antillaise investissent souvent l'espace à proximité immédiate de différents restaurants et barbiers du quartier.

La fréquentation des commerces ethniques révèle par ailleurs des pratiques spécifiques qui mettent en scène des usages de l'espace inhabituels et exotiques pour les populations autochtones. Ces pratiques entretiennent notamment un flou autour de la distinction entre espace public et espace privé : les chalands se rassemblent ponctuellement à proximité des boutiques et peuvent entraver la circulation piétonne ; les étalages empiètent sur les trottoirs ; des pratiques et références religieuses se déploient dans l'espace public.

Avec pour objectif de documenter les éléments de marquage de l'espace, nous avons donc présenté les devantures des commerces, c'est à dire les enseignes commerciales, les vitrines, les achalandages, et dans une certaine mesure les intérieurs, et la manière dont elles informent à la fois la spécialisation du commerce, l'appartenance ethnique, et religieuse, ou l'origine du commerçant ou de ses clients. Les inscriptions des enseignes, en langue française ou anglaise, font très souvent référence à l'Afrique en général ou à la communauté afro-caribéenne, ainsi qu'à des lieux africains spécifiques comme des villes ou des quartiers. Ces inscriptions font

aussi référence à un ailleurs géographique à travers la description des spécialités d'un restaurant ou encore des produits tropicaux d'une épicerie. Les vitrines exposent des marchandises bigarrées et des représentations graphiques variées, des produits tropicaux, des spécialités culinaires africaines et antillaises, ainsi que des références symboliques à l'Afrique et aux Antilles.

À partir de l'analyse des marqueurs spatiaux et des pratiques quotidiennes, nous avons essayé de comprendre des mécanismes d'identification des individus et des lieux conditionnés par les agencements scénographiques relevant du commerce ethnique. Depuis l'avènement de Château Rouge en tant que pôle commercial africain et l'accélération du processus de gentrification, la municipalité a identifié son commerce ethnique comme une activité unidimensionnelle et comme la cause principale de la détérioration de l'espace public, avec un excès de déchets et de trafic automobile. Depuis les années 2000, la Mairie du 18^{ème} arrondissement s'emploie ainsi à déplacer les commerces de Château Rouge au-delà du périphérique, notamment dans le cadre d'un projet d'aménagement de grande envergure à la Gare des Mines d'Aubervilliers. Des locaux commerciaux sont ainsi préemptés et attribués à des commerçants d'origine française s'adressant à une clientèle résidente, de classe moyenne supérieure et récemment implantée. Cependant, ces droits de préemption ne s'appliquent qu'à certains îlots en rénovation, et malgré cette volonté politique, 50% des commerces de Château Rouge ont été ouverts entre les années 2000 et 2012 et restent spécialisés dans les produits africains. Cette situation particulière ne se retrouve pas à Brixton, où les entreprises engagées dans le commerce ethnique ne sont pas identifiées comme un problème social et économique majeur. Pourtant, une dynamique de changement commercial est à l'œuvre depuis que Brixton a été identifié comme un quartier en plein essor dans les représentations locales. Ces évolutions ont fait de l'espace commercial un facteur d'attraction pour une clientèle extérieure au quartier. En ce sens, l'implantation des commerces destinés à la classe moyenne supérieure est encouragée, en dépit du maintien des commerces alimentaires spécialisés dans les denrées tropicales. Les discours publics et les initiatives locales, publiques ou privées, exploitent ainsi la dynamique commerciale et la diversité culturelle du quartier ; et pour cause, les commerces de Brixton n'attirent pas seulement une clientèle africaine ou antillaise, mais aussi une clientèle britannique.

Finalement, notre travail démontre que les éléments de marquage spatial et les représentations produites dans la pratique quotidienne approprient l'espace aux populations africaines et

antillaises. La confrontation aux systèmes de normes et de valeurs ainsi mis en espace impliquerait, en fonction des acteurs en situation, l'identification de ce qui vient d'ici et d'ailleurs ainsi que la production de références spatiales mobilisées pour se définir en se distinguant des autres acteurs. Le marquage du paysage urbain par les pratiques du commerce ethnique semble donc agencer l'espace. Les acteurs et le public des interactions commerciales – commerçants, clients ou résidents – participent ainsi à des processus d'identification à la fois internes et externes conditionnés par les modalités d'appropriation de l'espace. La comparaison entre Château Rouge et Brixton montre qu'en dépit des contextes et des configurations spatiales différentes dans lesquels ils s'inscrivent, ces deux quartiers ont en commun des agencements qui marquent et approprient l'espace à l'initiative des acteurs du commerce ethnique. À travers ces agencements et les ensembles de normes et de valeurs qui sont attachés à l'espace, les commerces ethniques de Château Rouge et Brixton marquent la présence des populations originaires d'Afrique et des Antilles. Confrontées à cette présence, les pratiques des pouvoirs publics et des populations autochtones sont pourtant différentes. D'un côté, certains résidents de Château Rouge stigmatisent fortement le commerce ethnique : ils considèrent que c'est la raison pour laquelle ils sont exclus de l'espace auquel ils prétendent appartenir. De l'autre et d'une manière complètement différente, l'espace public de Brixton est agencé de telle manière que les nombreuses références à la communauté afro-caribéenne sont valorisées. Il semblerait ainsi que l'identification de soi à un lieu spécifique implique qu'il soit agencé, arrangé, configuré et approprié de manière à accommoder sa présence et ses pratiques.

BIBLIOGRAPHIE.

Adda J. (2006), *La mondialisation de l'économie: genèse et problèmes*, Paris, France, la Découverte, 256 p.

Aldrich H.E. et Waldinger R. (1990), « Ethnicity and entrepreneurship », *Annual review of sociology*, pp. 111-135.

Aldrich H., Zimmer C. et McEvoy D. (1989), « Continuities in the Study of Ecological Succession: Asian Businesses in Three English Cities », *Social Forces*, vol. 67, n°4, pp. 920-944.

Allies and Morrison Urban Practitioners (2013), « Brixton Supplementary Planning Document », London, Royaume-Uni, Lambeth Borough Council.

Appadurai A. (1996), *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, U of Minnesota Press, 252 p.

Appert M. (2004), « Métropolisation, mobilités quotidiennes et forme urbaine: le cas de Londres », *Géocarrefour*, vol. 79, n°2, pp. 109-118.

Atelier Parisien d'Urbanisme (2003a), « Commerce et espace public à Château Rouge. Éléments pour un diagnostic », Paris, APUR.

Atelier Parisien d'Urbanisme (2003b), « Données sociales et économiques sur les quartiers de la politique de la ville », Paris, APUR.

Atelier Parisien d'Urbanisme (2010), « La politique de la ville à Paris », Paris, APUR.

Audebert C. (2003), « Les Haïtiens à Miami », *Mappemonde*, vol. 4, n°72, pp. 34.

Audebert C. (2006), *L'insertion socio-spatiale des haïtiens à Miami*, Paris, L'Harmattan (Populations), 297 p.

Audebert C. (2007), « Introduction. Penser l'entreprenariat ethnique□: De nouvelles orientations scientifiques pour des enjeux sociétaux réactualisés », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto, pp. 81-86.

Audebert C. (2008), « L'intégration des Antillais en France et aux Etats-Unis: contextes socio-institutionnels et processus de territorialisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n°1, pp. 65-87.

Audebert C. (2011), « La diaspora haïtienne□: vers l'émergence d'un territoire de la dispersion□? », in *Le défi haïtien: économie, dynamique sociopolitique et migration*, Paris, L'Harmattan (Horizons Amériques latines), pp. 193-212.

- Audebert, C. et Ma Mung, E. (dir.) (2007)**, *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto.
- Auguin E. (2004)**, « Le Nouvel An chinois à Paris: théâtre d'économies ethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3, pp. 75-87.
- Bacqué M.-H. (2006)**, « En attendant la gentrification□: discours et politiques a la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, vol. 63, n°3, pp. 63-83.
- Barou J. (2010a)**, « Immigrés africains en France et au Royaume-Uni. Quels liens avec l'Afrique? », *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n°1286-1287, pp. 110-123.
- Barou J. (2010b)**, « L'alimentation. Une ressource économique et identitaire pour les immigrés », *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n°1283, pp. 12-23.
- Barou J. (2010c)**, « Alimentation et migration□: une relation révélatrice », *Hommes & Migrations*, vol. n° 1283, n°1, pp. 6-11.
- Barou J. (2012)**, « Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe□: une nouvelle diaspora□? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n°1, pp. 147-167.
- Barrett G.A., Jones T.P. et McEvoy D. (1996)**, « Ethnic Minority Business: Theoretical Discourse in Britain and North America », *Urban Studies*, vol. 33, n°4-5, pp. 783-809.
- Bassand M. (2001)**, « Enjeux et définition de la métropolisation », *Cahiers de la métropolisation*, n°1, pp. 33-39.
- Battegay A. (1992)**, « L'actualité de l'immigration dans les villes françaises□: la question des territoires ethniques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n°2, pp. 83-100.
- Battegay A. (2003)**, « Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée□: la Place du Pont à Lyon », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n°2, pp. 9-22.
- Bauböck, R. et Faist, T. (dir.) (2010)**, *Diaspora and transnationalism: concepts, theories and methods*, Amsterdam, Pays-Bas, Amsterdam University Press, 352 p.
- Bava S. (2000)**, « Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des Sénégalais mourides à Marseille », *Hommes et Migrations*, n°1224, pp. 46-55.
- Benveniste A. (2009)**, « Les étrangers et la spécialisation ethnique », in Hédi Saïdi et Gilles Manceron (dir.), *Ethnicisation des rapports sociaux: enjeu et fonction des approches culturalistes*, Paris, France, l'Harmattan, pp. 140-148.
- Bertheleu H. (2007)**, « Sens et usages de «l'ethnisation» », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°2, pp. 7-28.

Berthomière W. et Hily M.-A. (2006), « Décrire les migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2, pp. 67-82.

Berthomière W. et Simon G. (2006), « La mondialisation migratoire au cœur des territoires et des sociétés », in Laurent Carroué, Didier Collet et Claude Ruiz (dir.), *La Mondialisation*, Editions Bréal, pp. 63-98.

Bertoncello B. et Bredeloup S. (2000), « Commerce africain, réseaux transnationaux et société locale », *Hommes et Migrations*, n°1224, pp. 5-21.

Bertoncello B. et Bredeloup S. (2004), *Colporteurs africains à Marseille, un siècle d'aventures*, Paris, Autrement (Français d'ailleurs, peuple d'ici), 167 p.

Blanc-Chaléard M.-C. (2001), *Histoire de l'immigration*, Paris, France, Éd. la Découverte, 120 p.

Blanc-Chaléard M.-C., Volovitch-Tavares M.-C. et Kerleroux P. (2003), *Les immigrés et la France*, Paris, France, La Documentation française (La Documentation photographique), 63 p.

Blanc M. (2007), « La « politique de la ville » : une « exception française » ? », *Espaces et sociétés*, vol. 128-129, n°1, pp. 71-86.

Bonnemaison J., Cambrezy L. et Quinty-Bourgeois L. (1999), *Le territoire, lien ou frontière ? (vol. 1 : Le territoire, lien ou frontière ? vol. 2 : La nation et le territoire)*, Paris, L'Harmattan, 317 p.

Boudimbou G. (1992), *Habitat et modes de vie des immigrés africains en France*, Paris, France, Éd. l'Harmattan, 269 p.

Bouly de Lesdain S. (1999a), « Château Rouge, une centralité africaine à Paris », *Ethnologie française*, vol. 29, n°1, pp. 86-99.

Bouly de Lesdain S. (1999b), *Femmes camerounaises en région parisienne: trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*, Paris, France, 241 p.

Braudel F. (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVe-XVIIIe siècles*, Paris, A. Colin, 544 p.

Bredeloup S. (2001), « Marseille, carrefour des mobilités africaines », in Michel Peraldi (dir.), *Cabas et containers: activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, France, Maisonneuve et Larose : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, pp. 65-106.

Bredeloup S. (2007), « A propos des centralités immigrées », *Rives méditerranéennes*, n°26.

Brubaker R. (2000), « Beyond "Identity" », *Theory and Society*, vol. 29, pp. 1-47.

- Bruneau, M., Berthomé, W. et Chivallon, C. (dir.) (2006)**, *Les diasporas dans le monde contemporain: un état des lieux*, Paris: Pessac, Karthala; MSHA (Hommes et sociétés), 419 p.
- Brunet R., Ferras R. et Théry H. (2005)**, *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, Montpellier, GIP RECLUS, 470 p.
- Bruslé T. (2006)**, *Aller et venir pour survivre ou s'enrichir: circulations du travail, logiques migratoires et construction du monde des Népalais en Inde*, Thèse de géographie, Poitiers, Université de Poitiers, 650 p.
- Butler T. et Robson G. (2001)**, « Social Capital, Gentrification and Neighbourhood Change in London: A Comparison of Three South London Neighbourhoods », *Urban Studies*, vol. 38, n°12, pp. 2145-2162.
- Calandre N. et Ribert E. (2010)**, « Les pratiques alimentaires d'hommes ouest-africains vivant en Île-de-France », *Hommes & Migrations*, vol. 1286-1287, n°4, pp. 162-173.
- Carroué L., Collet D. et Ruiz C. (2006)**, *La Mondialisation*, Editions Bréal, 356 p.
- Castells M. (1991)**, *The Informational city: Economic restructuring and urban development.*, Basil Blackwell.
- Cefaï D., Perreau L., Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie et Centre d'étude des mouvements sociaux (Paris F. (2012)**, *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, [Amiens]; [Paris], CURAPP-ESS, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique- Epistemologie et sciences sociales; CEMS-IMM, Centre d'étude des mouvements sociaux-Institut Marcel Mauss.
- Chabrol M. (2011)**, *De nouvelles formes de gentrification? Dynamiques résidentielles et commerciales à Château-Rouge (Paris)*, Thèse de géographie, Poitiers, Université de Poitiers, 404 p.
- Chabrol M. (2013)**, « Qui sont «les Africains de Château Rouge»? - Métropolitiques », *Métropolitiques*.
- Chabrol M. (2015)**, « Évolutions récentes des quartiers d'immigration à Paris », *Hommes & Migrations*, vol. n° 1308, n°4, pp. 87-95.
- Chivallon C. (1997)**, « Du territoire au réseau: Comment penser l'identité antillaise », *Cahiers d'études africaines*, n°148, XXXVII-4, pp. 767-794.
- Chivallon C. (2000)**, « D'un espace appelant forcément les sciences sociales pour le comprendre », in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, France, Belin, pp. 299-317.

- Chombart de Lauwe P.-H. (1979)**, « Appropriation de l'espace et changement social », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 66, pp. 141-150.
- Clerval A. (2008)**, *La gentrification à Paris intra-muros: dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Thèse de doctorat, Paris, France, Université Panthéon-Sorbonne, 602 p.
- Clerval A. et Fleury A. (2009)**, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n°8.
- Clifford (1992)**, « Travelling Cultures », in Lawrence Éditeur scientifique Grossberg, Cary Éditeur scientifique Nelson et Paula A. Éditeur scientifique Treichler (dir.), *Cultural studies*, New York, Etats-Unis, Routledge, pp. 96-117.
- Cobas J. (1987)**, « On the Study of Ethnic Enterprise: Unresolved Issues », *Sociological Perspectives*, vol. 30, n°4, pp. 467-472.
- Costes L. (1994)**, « La dimension « ethnique ». Une explication du comportement économique des migrants », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n°2, pp. 231-249.
- Coulon A. (2004)**, *L'École de Chicago*, Paris, France, Presses universitaires de France, 127 p.
- Demie F. et Newman J. (2006)**, *The Africans in Lambeth: Historical and Empirical Evidence*, London, Lambeth Research and Statistics Unit, 24 p.
- De Rudder V. (1987)**, *Autochtones et immigrés en quartier populaire: du marché d'Aligre à l'îlot Chalon*, Paris, C.I.E.M.I.: L'Harmattan (Migrations et changements), 234 p.
- De Rudder V. (1990)**, « La cohabitation pluriethnique et ses enjeux », *Migrants formation*, n°80, pp. 68-90.
- Di Méo G. (1987)**, « Objectivation et représentation des formations socio-spatiales: de l'acteur au territoire », *Annales de Géographie*, vol. 96, n°537, pp. 564-594.
- Di Méo G. (2000)**, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace », in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, France, Belin, pp. 37-48.
- Di Méo G. (2002)**, « L'identité: une médiation essentielle du rapport espace / société », *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, pp. 175-184.
- Di Méo G. (2007)**, « Identités et territoires: des rapports accentués en milieu urbain », *Métropoles*, n°1.
- Di Méo G. (2010)**, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique*, vol. 74, n°3, pp. 23-38.

Dinh B. (2005), « L'entrepreneuriat ethnique en France et dans le monde anglo-saxon », Rapport de recherche, Paris, FASILD.

Dinh B. (2007), « Le faubourg Saint-Denis, une communauté « ethnique » marchande ? », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto, pp. 127-140.

Direction de l'Urbanisme (2009), « Projet de délibération, Paris Nord Est Secteur intercommunal Gare des Mines Fillettes », Mairie de Paris.

Dollfus O. (1996), *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po.

Doraï M.K., Hily M.-A. et Loyer F. (1998), « Bilan des travaux sur la circulation migratoire. Rapport final », Rapport de recherche, n°Ministère de la Solidarité et de l'Emploi, Direction de la Population et des Migrations (DPM), Poitiers, Migrinter.

Dubresson A. (2000), « Une mise en perspective comparative de 19 métropoles mondiales. », in Françoise Dureau, Véronique Dupont, Eva Lelièvre, Jean-Pierre Lévy et Thierry Lulle (dir.), *Métropoles en mouvement: une comparaison internationale*, Paris, France, Anthropos: Institut de recherche pour le développement, pp. 13-30.

Dubucs H. (2007), « Quelle ségrégation pour des « élites » migrantes ? Le cas des migrants japonais dans l'agglomération parisienne », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto, pp. 23-34.

Dubucs H. (2009), *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris.*, Thèse de géographie, Poitiers, Université de Poitiers, 443 p.

Dureau, F., Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.-P. et Lulle, T. (dir.) (2000), *Métropoles en mouvement: une comparaison internationale*, Paris, France, Anthropos: Institut de recherche pour le développement, 656 p.

Durkheim É. (1967), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 149 p.

Eade, J. (dir.) (1997), *Living the global city: globalization as a local process*, London; New York, Routledge, 196 p.

Ebin V. (1993), « Les commerçants mourides à Marseille et à New York: regards sur les stratégies d'implantation », in Emmanuel Grégoire, Pascal Labazée et J.L. Amselle (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest: logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala (Hommes et Sociétés), pp. 101-124.

- Faist T. (1997)**, « The crucial meso-level », in Tomas Hammar (dir.), *International migration, immobility and development: multidisciplinary perspectives*, Oxford, Royaume-Uni, Etats-Unis, pp. 187-217.
- Fassin, D., Morice, A. et Quiminal, C. (dir.) (1997)**, *Les lois de l'inhospitalité: les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte (Cahiers libres), 278 p.
- Fleury A., Mathian H. et Saint-Julien T. (2012)**, « Définir les centralités commerciales au cœur d'une grande métropole : le cas de Paris intra-muros », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- Garnier J. (2009)**, « Le quotidien professionnel des commerçants subsahariens en Poitou-Charentes », *Ethnologie française*, vol. 39, n°4, pp. 709-720.
- Garrigues E. (1991)**, « Ethno-photographie du quartier de la Goutte d'Or, 18ème arrondissement », *L'Ethnologie*, n°87, pp. 119-125.
- Gbadamosi G. (1999)**, « The Road to Brixton Market: A Post-Colonial Travelogue », in Steve (ed. and introd.) Clark (dir.), *Travel Writing and Empire: Postcolonial Theory in Transit*, London, England, Zed, pp. 185-194.
- Géneau de Lamarlière I. et Staszak J.-F. (2000)**, *Principes de géographie économique: [cours, documents, travaux dirigés]*, Rosny, Bréal.
- Gervais-Lambony P. (2004a)**, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains // The notion of identity in geography, a reflection through South African exemples », *Annales de Géographie*, vol. 113, n°638, pp. 469-488.
- Gervais-Lambony P. (2004b)**, « Mondialisation, métropolisation et changement urbain en Afrique du Sud », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 81, n°1, pp. 57-68.
- Gilroy P. (1993)**, *The Black Atlantic: modernity and double consciousness*, Cambridge (Mass.), Etats-Unis, Harvard University press, 261 p.
- Gilroy P. (2002)**, *There ain't no black in the Union Jack: the cultural politics of race and nation*, London, Royaume-Uni, Etats-Unis, Routledge, 366 p.
- Giroud M. (2007a)**, « Pratiques quotidiennes et marquage social des lieux : la continuité d'une présence immigrée dans un quartier en renouvellement urbain », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto, pp. 35-48.
- Giroud M. (2007b)**, *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, phdthesis, Université de Poitiers.

- Glick Shiller N., Basch L. et Szanton Blanc C. (1995)**, « From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration », *Anthropological Quarterly*, vol. 68, n°1, pp. 48-63.
- Goffman E. (1959)**, *The presentation of self in everyday life*, Doubleday, 276 p.
- Grafmeyer Y. et Joseph I. (2009)**, *L'École de Chicago: naissance de l'écologie urbaine*, Paris, France, Flammarion, 377 p.
- Green N.L. (2002)**, *Repenser les migrations*, Paris, France, Presses universitaires de France, impr. 2002, 138 p.
- Guillon M. (1996)**, « Inertie et localisation des immigrés dans l'espace parisien. », *Espace, populations, sociétés*, vol. 14, n°1, pp. 55-63.
- Guillon M. et Taboada-Leonetti I. (1986)**, *Le triangle de Choisy: un quartier chinois à Paris* : cohabitation pluri-ethnique, territorialisation communautaire et phénomènes minoritaires dans le 13e arrondissement, Paris, C.I.E.M.I L'Harmattan, 206 p.
- Hall S. (1994)**, « Cultural identity and diaspora », in Patrick Williams et Laura Chrisman (dir.), *Colonial discourse and post-colonial theory: a reader*, New York, Etats-Unis, Columbia University press.
- Hall S. (1997)**, « The Local and the Global: Globalization and Ethnicity. », in Anthony D. King (dir.), *Culture, Globalization and the World System: Contemporary Conditions for the Representation of Identity*, University of Minnesota Press, pp. 19-40.
- Hall S. (1998)**, « Cultural Identity and Diaspora », in Jonathan. Rutherford (dir.), *Identity: community, culture, difference*, London, Lawrence & Wishart, pp. 222-237.
- Hamnett C. (2003)**, « Gentrification and the middle-class remaking of inner London, 1961-2001 », *Urban Studies (Routledge)*, vol. 40, n°12, pp. 2401-2426.
- Hassoun J.-P. (2010)**, « Moderniser «l'ethnique» pour développer l'urbain. La venue d'une industrie de la feuille de brick dans une ville de banlieue », *Genèses*, n°3, pp. 52-75.
- Hassoun J.P. et Raulin A. (1995)**, « Homo exoticus », in Sophie Bessis (dir.), *Mille et une bouches*, Paris, France, Autrement, 1995, pp. 119-131.
- Hebburn S. (2004)**, « Ethnic Minority Entrepreneurship in the UK », Race for Opportunity.
- Hily M.-A. (2002)**, « Mobilité, espaces marchands et sociabilité », *Connexions*, n°77, pp. 91-99.
- Hily M.-A. et Missaoui L. (2002)**, « Éditorial: Migrants dans la ville », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n°3, pp. 7-8.
- Jones T.P. et Mc Evoy D. (1992)**, « Ressources ethniques et égalité des chances : les entreprises indo-pakistanaïses en Grande-Bretagne et au Canada », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 8, n°1, pp. 107-126.

- Joseph I. (1984)**, « Urbanité et ethnicité », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, n°3, pp. 20-31.
- Joseph I. (2000)**, « Décrire l'espace des interactions », in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, France, Belin, pp. 49-56.
- Joseph I. (2002)**, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Lacour, C. et Puissant, S. (dir.) (1999)**, *La métropolisation: croissance, diversité, fractures*, Paris, France, Anthropos, 190 p.
- Lallement E. (2005)**, « Tati et Barbès: différence et égalité à tous les étages », *Ethnologie française*, vol. 35, n°1, pp. 37-46.
- Lambeth Borough Council (2009)**, « Future Brixton Masterplan », London, Royaume-Uni, Lambeth Borough Council.
- Launay L. (2010)**, « De Paris à Londres: le défi de la mixité sociale par les «acteurs clés» », *Espaces et sociétés*, n°1, pp. 111-126.
- Lefebvre H. (1974)**, *La production de l'espace*, Paris, France, Éditions Anthropos, 485 p.
- Levitt P. (2009)**, « Roots and Routes: Understanding the Lives of the Second Generation Transnationally », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n°7, pp. 1225-1242.
- Lévy, J. et Lussault, M. (dir.) (2000)**, *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, France, Belin, 351 p.
- Lévy, J. et Lussault, M. (dir.) (2003)**, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, France, Belin, 1033 p.
- Light I. (1984)**, « Immigrant and ethnic enterprise in North America », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 7, n°2, pp. 195-216.
- Light I. (1988)**, « Local Economy and Ethnic Entrepreneurs », *ISSR Working Papers in the Social Sciences*, vol. 4, n°13, pp. 1-4.
- Light I. (2004)**, « Immigration et économie ethnique dans les villes géantes », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 181, n°3, pp. 431-445.
- Light I. et Gold S.J. (2000)**, *Ethnic economies*, San Diego, Etats-Unis, Academic Press, 302 p.
- Light I.H. (1972)**, *Ethnic enterprise in America; business and welfare among Chinese, Japanese, and Blacks*, Berkeley, University of California Press, 209 p.
- Light I.H. et Bonacich E. (1988)**, *Immigrant entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982*, Berkeley, University of California Press.

- Light I., Sabagh G., Bozorgmehr M. et Der-Martirosian C. (1994)**, « Beyond the Ethnic Enclave Economy », *Social Problems*, vol. 41, n°1, pp. 65-80.
- Lussault M. (2000)**, « Action(s)□! », in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris, France, Belin, pp. 11-36.
- Lussault M. (2007)**, *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil (La couleur des idées), 363 p.
- MacGaffey J. et International African Institute (2000)**, *Congo-Paris: transnational traders on the margins of the law*, [London]□: Bloomington, International African Institute in association with James Currey, Oxford□; Indiana University Press (African issues), 190 p.
- MacMillan C.M. (2009)**, *The front room: migrant aesthetics in the home*, London, Black Dog, 143 p.
- Malingre V. (2009)**, « Londres□: mon quartier, ma monnaie », *Le Monde.fr*, 2009.
- Ma Mung E. (1996)**, « Entreprise économique et appartenance ethnique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2, pp. 211-233.
- Ma Mung E. (1999)**, « Territorialisation marchande et négociation des identités□: les "Chinois" à Paris », *Espaces et sociétés*, n°96, pp. 145-162.
- Ma Mung E. (2006)**, « Négociations identitaires marchandes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2, pp. 83-93.
- Ma Mung E. et Simon G. (1990)**, *Commerçants maghrébins et asiatiques en France: agglomération parisienne et villes de l'Est*, Paris, pays multiples (Recherches en géographie, ISSN 0981-8197), 136 p.
- Ma Mung G. (2009)**, *Mettre en scène les identités pour donner du sens aux lieux. Africains et Antillais dans la métropole européenne.*, Mémoire de Master 2, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 146 p.
- Manning P. (2005)**, *Migration in world history*, New York, Routledge (Themes in world history), 193 p.
- Manning P. (2010)**, *The African diaspora: a history through culture*, Pbk. ed, New York, Columbia University Press (Columbia studies in international and global history), 394 p.
- Marès A. (1994)**, *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Publications de la Sorbonne, 474 p.
- Marie C.-V. et Giraud M. (1987)**, « Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle□: le cas des Antillais en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n°3, pp. 31-48.
- Marin Y. (1998)**, « La gentrification des quartiers multiethniques. L'exemple de Brixton à Londres », in *La ville éclatée: quartiers et peuplement*, Paris, France, L'Harmattan.

- Mavrommatis G. (2010)**, « A Racial Archaeology of Space: A Journey through the Political Imaginings of Brixton and Brick Lane, London », *Journal of Ethnic & Migration Studies*, vol. 36, n°4, pp. 561-579.
- Mavrommatis G. (2011)**, « Stories from Brixton: Gentrification and Different Differences », *Sociological Research Online*, vol. 16, n°2, pp. 12.
- Musterd S., Ostendorf W. et Breebaart M. (1998)**, *Multi-ethnic metropolis: patterns and policies*, Dordrecht etc., Pays-Bas, Kluwer, 208 p.
- NDiaye P. NDiaye, Marie (2009)**, *La condition noire essai sur une minorité française*, Paris, Gallimard.
- Noiriel G. (2006)**, *Le creuset français: histoire de l'immigration □: XIX. - XX. siècle*, Paris, Éd. du Seuil.
- Pan Ké Shon J.-L. (2009)**, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, vol. Vol. 50, n°3, pp. 451-487.
- Pan Ké Shon J.-L. et Verdugo G. (2014)**, « Ségrégation et incorporation des immigrés en France », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n°2, pp. 245-283.
- Paris-Goutte d'Or (1996)**, « Deuxième réunion publique de concertation Château Rouge », *Paris-Goutte d'Or*, 1996, pp. 1-3.
- Pécoud A. (2012)**, « Immigration, entrepreneuriat et ethnicité », *Métropoles*, n°11.
- Peraldi M. (1999)**, « Marseille, réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar », *Culture et conflits*, n°33-34, pp. 51-67.
- Peraldi M. (2001)**, *Cabas et containers: activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Peraldi M. (2002)**, *La fin des norias □?: réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris; [Aix-en-Provence], Maisonneuve et Larose □; Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (2001)**, *Paris mosaïque: promenades urbaines*, Paris, France, Calmann-Lévy, 345 p.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M. et Dortier J.F. (2001)**, « La mosaïque parisienne, le cas de la Goutte d'Or », *Pluriel-débat*, n°31, pp. 55-64.
- Poiret C. (1996)**, *Familles africaines en France □: ethnicisation, ségrégation, communalisation*, Thèse de doctorat de sociologie, France, Paris 7, 403 p.
- Poiret C. (2011)**, « Les processus d'ethnicisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine: Africains, Ultramarins et «Noirs» », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n°1, pp. 107-127.

- Portes A. (1987)**, « The Social Origins of the Cuban Enclave Economy of Miami », *Sociological Perspectives*, vol. 30, n°4, pp. 340-372.
- Portes A. (1999)**, « La mondialisation par le bas [L'émergence des communautés transnationales] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, n°1, pp. 15-25.
- Prieto L.J. (1975)**, *Pertinence et pratique: essai de sémiologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Quiminal C. et Timera M. (2002)**, « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », *Hommes & Migrations*, vol. n° 1239, n°5, pp. 19-32.
- Raulin A. (1988)**, « Où s'approvisionne la culture ? », *Migrants formation*, n°72, pp. 40-44.
- Raulin A. (1996)**, « Stratégies identitaires et négociations interculturelles : des diasporas commerçantes à Paris », in Nicole Haumont, Henri Raymond, Olivier Piron et Jean-Luc Hoguet (dir.), *La ville: agrégation et ségrégation sociales*, Paris, France, Canada, L'Harmattan.
- Raulin A. (2000)**, *L'ethnique est quotidien: diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan (Collection Connaissance des hommes), 229 p.
- Raulin A. (2008)**, « Utopies locales et laboratoire social : l'exemple du 13e arrondissement de Paris », *L'Année sociologique*, vol. 58, n°1, pp. 47-70.
- Raulin A. (2010)**, « Minorités urbaines: des mutations conceptuelles en anthropologie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n°3, pp. 33-51.
- Raulin A., Choron-Baix C. et Jeridi Z. (1992)**, « Commerce, consommation ethniques et relations intercommunautaires », *Migrations études*, n°25, pp. 1-6.
- Ripoll F. et Veschambre V. (2006)**, « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale », pp. 295-304.
- Rives L. (2010)**, « La Goutte-d'Or, succursale de l'entrepreneuriat sénégalais », *Hommes & Migrations*, vol. 1286-1287, n°4, pp. 138-147.
- Sall L. (2007a)**, « Château Rouge, un champ commercial sénégalais », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), *Les nouveaux territoires migratoires entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Universidad de Deusto, pp. 171-184.
- Sall L. (2007b)**, *Les champs commerciaux sénégalais à Paris: coprésences, luttes pour l'espace et tactiques commerciales au sein d'espaces urbains interstitiels*, Thèse de doctorat, France, Université de Poitiers. UFR de sciences humaines et arts, 525 p.
- Sassen S. (1997)**, « Ethnicity and Space in the Global City: A New Frontier? », in Manuel Delgado Ruiz (dir.), *Ciutat i immigració: Debat de Barcelona (II)*, Barcelona, Centre de Cultura Contemporània de Barcelona (Urbanitats).

- Sassen S. (2000)**, « The Global City: Strategic Site/New Frontier », *American Studies*, vol. 41, n°2, pp. 79-95.
- Sassen S. (2001)**, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 478 p.
- Sassen S. et Portes A. (1993)**, « Miami: A New Global City? », *Contemporary Sociology*, vol. 22, n°4, pp. 471-477.
- Schnapper D. (2005)**, « Idéal et limites de la mixité sociale », *Informations sociales*, vol. n° 125, n°5, pp. 6-15.
- Schnapper D. (2008)**, « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie*, vol. Vol. 49, n°1, pp. 133-139.
- Silhouette Dercourt V. (2010)**, « Consommer comme ici ou comme là-bas? », *Hommes & Migrations*, vol. 1286-1287, n°4, pp. 190-198.
- Silhouette-Dercourt V. (2015)**, « Les quartiers africains de Paris comme lieux d'inclusion et d'exclusion par la consommation », *Hommes & Migrations*, vol. n° 1308, n°4, pp. 97-103.
- Simmel G. (1908)**, « Digressions sur l'étranger », in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (dir.), *L'École de Chicago: naissance de l'écologie urbaine*, Paris, France, Flammarion, pp. 53-59.
- Simon G. (1996)**, « La France, le système migratoire européen et la mondialisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2, pp. 261-273.
- Simon G. (2008)**, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin.
- Simon P. (1997)**, « La statistique des origines: L'ethnicité et la «race» dans les recensements aux États-Unis, Canada et Grande-Bretagne », *Sociétés contemporaines*, vol. 26, n°1, pp. 11-44.
- Simon P. (2003)**, « Les sciences sociales françaises face aux catégories ethniques et raciales », *Annales de démographie historique*, vol. 105, n°1, pp. 111-130.
- Spire A. (2009)**, *Les étrangers d'Afrique de l'Ouest à Lomé (Togo): Identification, (in)visibilité et citadinité.*, Thèse de géographie, Nanterre, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 500 p.
- Storkey M., Maguire J., Lewis R., London Research Centre et Demographic and Statistical Studies Department (1997)**, *Cosmopolitan London: past, present and future*, London, London Research Centre.
- Streiff-Fénart J. (1997)**, « Les recherches interethniques en France, un renouveau? », *Migrants formation*, n°109, pp. 48-65.

- Taboada-Leonetti I. (1989)**, « Cohabitation pluri-ethnique dans la ville□: stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5, n°2, pp. 51-70.
- Tarrius A. (1995)**, « Naissance d'une colonie□: un comptoir commercial à Marseille », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n°1, pp. 21-52.
- Tarrius A. (1996)**, « Territoires circulatoires et espaces urbains », in Hedwig Rudolph et Mirjana Morokvašić (dir.), *Migrants: les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, France, L'Harmattan, pp. 93-117.
- Tarrius A. (2002)**, *La mondialisation par le bas: les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland (Voix et regards), 168 p.
- Thomas D.R.D. (2007)**, *Black France: colonialism, immigration, and transnationalism*, Bloomington, Indiana University Press (African expressive cultures), 305 p.
- Timera M. (1997)**, « L'immigration africaine en France□: regards des autres et repli sur soi », *Politique africaine*, n°67, pp. 41-47.
- Timera M. et Garnier J. (2010)**, « Les Africains en France », *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n°1286-1287, pp. 24-35.
- Toubon J.-C. et Messamah K. (1988)**, « Constitution, modes d'appropriation et de fonctionnement d'un espace pluri-ethnique », Paris, IAURIF.
- Toubon J.-C. et Messamah K. (1990a)**, *Centralité immigrée: le quartier de la Goutte d'or*, Paris, France, Ed. l'Harmattan□: C.I.E.M.I., 457 p.
- Toubon J.-C. et Messamah K. (1990b)**, « Coexistence et confrontation dans un quartier pluri-ethnique□: le cas de la Goutte d'Or », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°1, pp. 37-50.
- Veschambre V. (2004)**, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace: quelques éléments de réflexion », *ESO: travaux et documents de l'UMR*, vol. 6590, n°21, pp. 73-77.
- Veschambre V. (2005)**, « La notion d'appropriation », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n°195, pp. 115-116.
- Vieillard-Baron H. (1994)**, « Des banlieues aux ethnies », *Annales de la recherche urbaine*, n°64, pp. 96-102.
- Vieillard-Baron H. (2009)**, « Le zonage en question », *Revue Projet*, vol. 312, n°5, pp. 56-63.
- Vieillard-Baron H. (2011)**, « Banlieue, quartier, ghetto□: de l'ambiguïté des définitions aux représentations », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 12, n°2, pp. 27-40.
- Waldinger R. (1993)**, « The Two Sides of Ethnic Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol. 27, n°3, pp. 692-701.

Waldinger R.D. (1986), *Through the eye of the needle: immigrants and enterprise in New York's garment trades*, New York, New York University Press.

Waldinger R.D., Aldrich H. et Ward R. (1990), *Ethnic entrepreneurs: immigrant business in industrial societies*, Sage Publications, 236 p.

Waldinger R., Ward R. et Aldrich H. (1985), « Ethnic Business and Occupational Mobility in Advanced Societies », *Sociology*, vol. 19, n°4, pp. 586-597.

Wallerstein I.M. (1980), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours*, Paris, France, Flammarion, 503 p.

Weber M. (1995), *Economie et société 1*, Paris, Pocket.

Weber M. (2003), *Économie et société 2*, Paris, Pocket.

Wihtol de Wenden, C. et Vuddamalay, V. (dir.) (2003), *Existe-t-il des métiers ethniques* □?, Condé-sur-Noireau, France, Éd. Corlet (Panoramiques), 223 p.

Introduction générale :	1
Le contexte urbain des espaces de Château Rouge et Brixton.	2
Une approche méthodologique de l'appropriation de l'espace.	4
Structure et déroulement de la thèse.	9
Chapitre 1 : L'insertion sociospatiale des migrants dans les espaces métropolitains.	11
Introduction.	11
1. La métropole comme lieu de la mondialisation.	12
1.1. Les dynamiques sociospatiales des espaces métropolitains.....	13
1.2. La métropole comme contexte de l'implantation des migrants.	14
2. La distribution des migrants dans les dynamiques métropolitaines.	15
2.1. Les logiques de distribution des migrants en région parisienne.	16
Carte 1. Distribution des immigrés, par départements de la région Île-de-France, 1990-2009	
.....	17
Carte 2. Distribution des immigrés nés en Afrique, par départements de la région Île-de-France, 1990-2009.....	21
2.2. Les logiques de distribution des principaux groupes ethniques à Londres.	22
2.2.1. La polarisation des minorités ethniques à Londres.....	23
2.2.2. Les Noirs Britanniques : une localisation dans des espaces urbains dégradés.	24
Carte 3. Le groupe ethnique « Noirs Britanniques » à Londres.....	25
2.2.2.1. Le groupe ethnique « Noirs Antillais ».....	26
Carte 4. Le groupe ethnique « Noirs Antillais » à Londres.	27
2.2.2.2. Le groupe ethnique « Noirs Africains ».....	28
Carte 5. Le groupe ethnique « Noirs Africains » à Londres.....	29
2.2.3. Les Asiatiques Britanniques : une concentration socialement fragmentée.	30
2.2.3.1. Le groupe ethnique « Indiens ».....	32
Carte 6. Le groupe ethnique « Indiens » à Londres.	33
2.2.3.2. Le groupe ethnique « Pakistanais ».....	34
Carte 7. Le groupe ethnique « Pakistanais » à Londres.	35
Conclusion.	37
Chapitre 2 : L'appropriation de l'espace et le commerce ethnique.	39
Introduction.	39
1. Les apports de l'espace géographique pour appréhender le commerce ethnique.	39
1.1. Les dimensions identitaires de l'espace géographique.	40
1.1.1. Des « espèces d'espaces » socialement produits.....	40
1.1.2. Les formes de territorialité.....	40
1.1.3. Des formes territoriales structurées par leurs lieux constitutifs.....	43

1.2. Les interprétations spatialisées des phénomènes migratoires.....	44
2. Approcher les relations interethniques entre commerçants et clients.	47
2.1. L'entrepreneuriat ethnique et le poids économique croissant des migrants.....	47
2.1.1. Les manifestations de l'ethnicité dans les activités économiques.....	47
2.1.2. Le contexte multiscalair des manifestations de l'ethnicité.	49
2.1.3. De l'étranger à « l'ethnique », puis aux relations interethniques.	50
2.2. La notion de commerce ethnique face à la fragmentation du fait migratoire.	52
2.2.1. La nécessité de réévaluer les catégories d'analyse de l'entrepreneuriat ethnique.	54
2.2.2. L'importance relative des ressources dites « ethniques ».	55
2.2.3. De l'entrepreneur au système d'acteurs.....	56
2.2.4. Des variations sur le thème de la communauté dans les échanges.....	57
2.3. La validité du terme « ethnique » dans les recherches sur l'entrepreneuriat.....	59
2.3.1. Les carences d'un outil trop descriptif.	60
2.3.2. Les lacunes d'un outil subordonné au discours d'une majorité.	60
2.3.3. L'ethnique face à l'étranger, au migrant et à l'origine géographique.....	61
3 Analyser la dimension de marquage du commerce ethnique.....	64
3.1. Les éléments mis en scène dans les interactions sociales.....	64
3.2. Les composantes de la mise en scène des interactions sociales.	65
3.3. L'appareillage symbolique des interactions.....	66
Conclusion : spatialiser l'approche goffmanienne.	68
 Chapitre 3 : Les terrains de la recherche : Château Rouge à Paris et Brixton à	
Londres.	69
Introduction	69
1. Le contexte historique des migrations africaines et antillaises.....	70
1.1. Des présences anciennes et marquées l'expansion des empires coloniaux.	71
1.2. L'expansion des migrations coloniales dans l'Europe en guerre.	72
1.3. Vers une rupture avec le modèle des migrations coloniales de travail.	75
2.1. L'émergence d'une centralité du commerce africain.	78
2.1.1. Une concentration commerciale de grande ampleur.....	79
Carte 8. Concentration des commerces à Château Rouge.....	79
2.1.2. La surreprésentation des produits africains.....	82
2.1.3. Une concentration ancienne des commerces de Château Rouge.....	84
2.2. La constitution d'un lieu symbolique de la présence caribéenne à Londres.	85
2.2.1. La mixité d'un commerce à destination des Antillais, Africains et Britanniques.....	87
Carte 9. Concentration des commerces à Brixton.....	87
2.2.2. Les spécialisations typiques d'une centralité du commerce des migrants.....	90
2.2.3. Les temporalités de l'implantation des commerces.	92

3. Les enjeux spatiaux du commerce ethnique, une question transversale.	94
La question de la congruence entre espace résidentiel et espace commercial.	98
Carte 10. Distribution de la population immigrée et immigrée née en Afrique, arrondissements de Paris, 2009.	98
Carte 10. Le groupe ethnique « Noirs Britanniques » dans le Lambeth.	99
Conclusion	103
Chapitre 4 : Les espaces du commerce ethnique.	105
Introduction.	105
1. Un commerce qui est le fait d’entrepreneurs migrants.	105
1.1. La diversité des origines chez les commerçants.....	105
1.1.2. Les commerçants de Château Rouge : entre Afrique Subsaharienne et Centrale, et Maghreb.	106
1.1.2. Brixton et l’importance des commerçants Britanniques, Pakistanais et Antillais.....	108
2. Modes de fonctionnement des espaces marchands.	113
Conclusion	124
La communauté d’échange, lieu d’identification(s).	124
Chapitre 5 : Les commerces ethniques et leur fonction d’agencement de l’espace.	129
1. L’entrepreneuriat ethnique comme composante de l’organisation des lieux.	129
2. L’importance des fonctions culturelles et sociales du commerce ethnique.	132
1.2. L’importance des marqueurs identitaires, culturels et spatiaux mis en scène dans les concentrations commerciales.	134
1.2.1. Décor et espaces publics.....	135
1.2.2. Les espaces mixtes de la représentation.	136
1.3. L’importance de la distribution des rôles dans les interactions sociales.	138
3. La variété de marqueurs identificatoires de l’appartenance	142
Conclusion	147
Conclusion générale.	151
Bibliographie.	155

